UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RAPPORT ENTRE LA MAJORITÉ ET LES MINORITÉS DANS LA FORMATION DE L'IDENTITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR PIERRE-LUC DÉRY

MARS 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

Je dois mettre le lecteur en garde. Le texte suivant est avant toute chose une recherche en Science Politique. Celui-ci ne défend aucun parti, aucune cause ou option constitutionnelle, mis à part le respect de la dignité humaine. Il nous semblerait contradictoire de mettre l'accent sur certaines valeurs, en ce qui a trait aux constats avancés par cette recherche. Expliquer l'exclusion nationale ne doit pas la justifier et la critique des régimes de citoyenneté voulant l'atténuer ou l'éradiquer, ne signifie pas que l'on est contre les valeurs que ces régimes défendent. C'est dans l'adhésion et une volonté de renforcement à ces valeurs que des éléments ont été avancés. C'est dans l'esprit scientifique que fut fait ce mémoire. Il est clair que rien n'y est parfait, mais j'ai essayé durant ces deux dernières années d'être le plus impartial possible et de ne pas être influencé par des préjugés ou des opinions politiques. La tâche des sciences sociales est d'étudier et analyser la situation actuelle, dans le but d'apporter des changements, et non de donner des arguments à une cause ou un groupe politique.

J'aimerais en premier lieu remercier mon amie Valérie Blanc de m'avoir forcé à prendre un cours d'option en science politique, à ce que je croyais être à l'époque ma première session de mon Baccalauréat en Histoire. Sans cela, je ne peux m'imaginer quel être je serais devenu. J'aimerais remercier mes professeurs du département de science politique de l'Université de Montréal de m'avoir offert une solide formation durant les premières années de mon parcours universitaire.

J'aimerais particulièrement remercier Julien Bauer, mon directeur, de m'avoir pris en milieu de parcours, mais aussi pour sa patience, son ouverture d'esprit, et surtout d'avoir su gérer mes envolées lyriques et mon ton très jésuite. Merci aussi à tout le département de science politique de l'UQAM, à ses professeurs et tous les autres employés que l'on oublie trop souvent et qui rendent notre vie à l'université un peu plus facile.

Pour finir, merci à mes parents, Lise et Jacques, à mes deux sœurs, Geneviève et Marie-France, à tous les amis, pour le soutien et l'écoute dont ils ont fait preuve.

TABLE DES MATIÈRES

ESUMÉ	v
CHAPITRE I	
LEMENTS DE METHODOLOGIE	1
.1 Revue de littérature 1	
1.1.1 Conceptions classiques de la nation	1
1.1.2 Les Grandes Théories du nationalisme	10
.2. Problématique	19
.3 Objectifs du mémoire	25
.4 Méthodologie	26
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE	28
2.1 Qu'est-ce qu'une nation ?	28
2.1.1 La différence entre la définition et la preuve de l'existence d'une nation.	28
2.1.2 Définition de nation	30
2.2 Qu'est-ce que le nationalisme ?	33
2.2.1 Le pacte national	33
2.2.2 Le discours nationaliste	34
2.3.3 Causes intérieures de l'exclusion	43
2.3.4 Causes extérieures de l'exclusion	46
2.3.5 L'État-nation, structure de l'identité nationale	49
CHAPITRE III LE RAPPORT MAJORITÉ/MINORITÉ ET L'IDENTITÉ NATIONALE QUÉBÉC	COISE50
3.1.1 Le rapport majorité/minorité au Canada : le Québec comme minorité	50
3.2.1 Le rapport majorité/minorité au Québec : les Québécois comme majorité	ś53

3.2.2 Le rapport majorité/minorité au Québec : la minorité anglophone	59
3.2.3 Le rapport majorité/minorités au Québec : les Autochtones	68
3.2.4 Le rapport majorité/minorité au Québec : les communautés culturelles	74
CHAPITRE IV LE MULTICULTURALISME ET L'IDENTITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE	02
LE MOLITCULTURALISME ET L'IDENTITE NATIONALE QUEBECOISE	,83
4.1 Définitions du multiculturalisme	.83
4.2 Théories du multiculturalisme	91
4.2.1 Le libéralisme procédurier	91
4.2.2 Le libéralisme communautaire	97
4.2.3 La nation sociopolitique	01
4.3 La surenchère du pluralisme identitaire	80
CHAPITRE V	
CONCLUSION1	11
5.1 Retour sur les précédents chapitres	11
5.2 Nouvelle approche du nationalisme	14
5.2.1 Ne pas accepter l'Autre : ne pas chercher à inclure	14
5.2.2 Accepter l'Autre : ne pas chercher à exclure	15
5.3 La réconciliabilité des identités nationales	18
5.4 La situation des projets nationalistes au Québec	20
BIBLIOGRAPHIE1	23

RÉSUMÉ

Le présent mémoire se concentre sur les phénomènes de l'inclusion et de l'exclusion à l'intérieur de l'identité nationale. En fait, chaque identité entraîne une inclusion et une exclusion. Celles-ci peuvent être considérées comme étant la distinction fondamentale de l'identité. À propos de l'identité nationale, l'exclusion a une portée éthique et politique, les exclus ne possédant pas toujours les ressources et les droits nécessaires à leur épanouissement. Les solutions apportées par les chercheurs pour résoudre le problème de l'exclusion due au nationalisme, que ce soit une nouvelle conception de la nation ou un régime de citoyenneté pluraliste, n'ont pas porté fruit. Cela serait dû au fait que ceux-ci mettent en avant une identité allant automatiquement exclure une partie de la population.

Le mémoire s'intéresse plus particulièrement au cas de l'identité nationale québécoise. Le Québec est une minorité au sein de l'ensemble canadien, mais aussi une majorité devant faire face aux revendications de groupes minoritaires. L'étude de la population québécoise et du rapport qu'elle entretient avec ses minorités, amène à croire que malgré tous ses efforts déployés, environ 18 % des Québécois se sentent exclus de l'identité nationale québécoise, et ce, même s'ils ressentent un certain attachement avec la nation québécoise. Il est cependant impossible de développer un nationalisme qui n'exclut personne, il faut alors atténuer le rapport d'inclusion/exclusion par une logique de différenciation. Cette approche tiendrait compte de l'exclusion comme caractéristique fondamentale de l'identité. Il est possible de réconcilier les identités dans la mesure où l'on ne doit pas les forcer à intégrer une identité supérieure à l'identité nationale, ou tout simplement la renier. L'État doit avant tout s'assurer du respect des valeurs universelles et de la dignité humaine, pour ensuite promouvoir des valeurs, une culture, une histoire et des institutions communes. Il n'est pas absolument nécessaire que tous sur un territoire soient intégrés à l'identité nationale. Toutefois, les droits fondamentaux de chaque individu doivent être pleinement respectés et préservés.

Mots-clés : identité, nationalisme, majorité, minorité, Québec, multiculturalisme, pluralisme, anglophones, autochtones, immigrants, québécois.

CHAPITRE I

ÉLEMENTS DE METHODOLOGIE

Après avoir passé en revue les conceptions classiques de la nation, ainsi que quatre des grandes théories du nationalisme, je m'attarderai plus spécifiquement au rapport entre majorité et minorité. Le mémoire considérera que ce rapport joue un rôle important dans la mise en place de l'identité nationale. Le principal problème des identités nationales est l'exclusion. Aucune nation n'étant parfaitement homogène, toutes doivent composer avec des minorités. Mon objet de recherche étant la nation québécoise, il faudra étudier comment elle gère les différents conflits avec ses minorités pour assurer une cohésion nationale. Le mémoire tentera de démontrer que l'inclus est en fait la majorité et que l'exclu est la minorité. De plus, il essayera de savoir si l'on peut réconcilier plusieurs identités nationales à l'intérieur d'une même communauté politique. Le cadre théorique se base principalement sur les définitions des concepts de nation et de nationalisme. La nation y est définie ici comme étant un idéal faisant de l'entité sociologique qu'est le peuple, une entité politique. Le nationalisme est, de son côté, un mécanisme d'inclusion et d'exclusion permettant à la norme nationale de s'implanter. De son côté, l'État est aux mains d'une majorité, car celle-ci lui impose sa langue, sa culture, ses valeurs et ses institutions. Même si elle exprime le désir de s'ouvrir et d'inclure des minorités, la majorité est incluse et les minorités exclues.

1.1 Revue de littérature

1.1.1 Conceptions classiques de la nation

On fait habituellement l'histoire du concept de nation par une longue suite d'auteurs où la nation se trouve à quelques endroits sans qu'elle ait une importance véritable. Ensuite, le concept commence s'amplifie, jusqu'à prendre trop de place. La nation n'est pas une notion réservée aux philosophes et son sens n'est pas débattu uniquement entre chercheurs en sciences sociales. La nation a malheureusement pris sa forme, ou ses formes, dans le sang. Elle est liée au combat politique, à l'oppression et à la libération des peuples, aux guerres et aux révolutions qui ont forgé une époque. Plus précisément, entre deux nations ennemies dont le sort de chacune dépendait des actions de l'autre. Je fais référence ici, évidemment, à la France et à l'Allemagne.

1.1.1.1 La nation révolutionnaire française

La nation, du moins en tant qu'entité politique, fait son apparition lors de la Révolution française. C'est en voulant justifier la création d'une Assemblée nationale que l'abbé Sieyès amène la première conceptualisation de la nation. Dans l'ouvrage *Qu'est-ce que le tiers État*?, il conçoit tout d'abord la nation comme «un corps d'associés vivant sous une loi commune et représentée par la même législature». Mais le véritable but de Sieyès, à l'époque, est de sortir le Tiers État français de la situation de domination qui vit face au Clergé et à l'Aristocratie. C'est pourquoi, il lie l'intérêt de la nation à celui du Tiers État, car il serait le seul étant assez légitime de représenter les intérêts de toute la France. Pour lui, la nation n'est pas uniquement une association légale, c'est avant toute chose le Tiers État. De là ses fameuses lignes : « le Tiers embrasse donc tout ce qui appartient à la nation ; et tout ce qui n'est pas le Tiers ne peut pas regarder comme étant de la nation. Qu'est-ce que le Tiers ? Tout.» Ce qu'il signifie ici est que la nation n'est pas le Tiers État, moins le Clergé et la noblesse, la nation équivaut au Tiers État, plus le Clergé, plus la noblesse, cependant seul le Tiers suffit à la nation. Déjà ici, l'on peut apercevoir l'idée de majorité.

Un autre point important dans la nation de Sieyès est qu'il différencie les droits de la nation aux droits des gouvernements. Si un gouvernement ne peut exercer un pouvoir réel que si ceux-ci sont encadrés par une constitution, et que son pouvoir est légal autant qu'ils respectent les lois auxquelles il est imposé, la nation de son côté n'a aucunement besoin de

Emmanuel Joseph Sieyès. 1970, Qu-est-ce que le tiers État? Genève, Droz . p.126

² Ibid., 126

ces contraintes.³ «Une nation se forme par le seul droit naturel», ce qui signifie que l'on ne peut la former de manière positive, qu'on ne peut déclarer l'existence d'une nation, elle existe déjà.⁴ Sieyès rejette aussi le processus de construction nationale «par le haut» [top-down], personne ne peut statuer qu'une multitude d'individus fait partie de telle ou telle nation, pour lui l'appartenance nationale est une association légitime, volontaire et libre. De plus, la nation ne peut interdire à quiconque le droit de s'intégrer à elle, ou restreindre en aucun cas la volonté d'association.⁵ La volonté de la nation est aussi plus forte que tout, plus forte que les gouvernements, que la constitution, elle est «la source et le maître suprême de tout droit positif.»⁶ Si alors des lois, une constitution, un gouvernement, ou un régime, nuisent à l'intérêt et au bien-être de la nation, elle peut s'en départir, car telle est sa volonté. Une nation ne peut décider de ne pas être une nation, ou de ne l'être que dans une certaine mesure. Elle ne peut statuer non plus que sa volonté cessera d'être la volonté commune.⁷

Tout gouvernement, tout régime doivent avant tout se légitimer sur la nation. Pour cela, celui ne peut restreindre les volontés individuelles. De ce fait, on ne peut statuer que la volonté de certains équivaudra à plus que d'autres. Le corps représentant doit contenir les représentants de la nation. «Son influence doit conserver la même nature, les mêmes propositions et les mêmes règles» que celle de la nation. Tous ceux voulant faire entrave à ce projet ne peuvent alors faire partie d'un corps se voulant être la représentation de la nation et de sa volonté et de ses intérêts. C'est pourquoi le Tiers État doit constituer une Assemblée nationale à part du clergé et de la noblesse :

Le Tiers doit s'assembler à part ; il ne concourra point avec la noblesse et le clergé, il ne votera avec eux ni par ordre, ni par tête. Je prie qu'on fasse attention à la différence énorme qu'il y a entre l'assemblée du Tiers état et celles des deux autres ordres. La première représente vingt-cinq millions d'hommes et délibère sur des intérêts de la nation. Les deux autres dussent-elles se réunir, n'ont des pouvoirs que d'environ deux cent mille individus et ne songent qu'à leurs

³ Emmanuel Joseph Sieyès, op. cit, p.182

⁴ *Ibid.*, p. 181

⁵ *Ibid.*, p. 182

⁶ *Ibid.*, p. 183

⁷ *Ibid.*, p. 188

⁸ Ibid., p. 189

privilèges. Le Tiers seul dira-t-on, ne peut pas former les États généraux. Eh! Tant mieux! Il composera une Assemblée nationale. Un conseil de cette importance a besoin d'être justifié par tout ce que les bons principes offrent de plus clair et de plus certain.

Il faut ajouter aussi que les tenants de la nation révolutionnaire croient aussi en la disparition de cette distinction envers les autres nations. Une fois que tous seront assemblés dans des régimes démocratiques, l'ensemble des peuples vivra sous une seule et même nation. Le but de la nation révolutionnaire est que tous vivent sous un cosmopolitisme, non enfermés dans des particularismes régionaux, empreint de solidarité et de paix perpétuelle. Cependant, cette idée de nation commune peut mener à des dérives. Les guerres qui ont suivi ont mené à justifier l'expansion territoriale française du régime napoléonien. Si on détruisait les structures féodales dans les pays vaincus, on dominait toutefois les différents peuples d'Europe, les nouvelles nations n'étant que des vassaux impuissants du nouvel empire français.

1.1.1.2 La nation romantique allemande

La nation romantique allemande se veut une réponse à la nation révolutionnaire française et aux idéaux des Lumières sur lesquels elle se base. Le premier à la critiquer est Herder. La critique repose principalement sur le refus du «progrès inéluctable de l'histoire». Le rationalisme des Lumières qui supposément ferait sortir les peuples des ténébres du Moyen-Âge et le projet universaliste découlant de la Révolution française ne sont pas applicables à l'ensemble de l'Europe. Herder les qualifie de particularismes culturels servant à assurer la domination de la France. L'homme ne peut être circonscrit dans un projet universel, car il est avant tout défini par sa culture et par sa langue. Au lieu d'uniformiser les peuples dans un projet universaliste ne pouvant entraîne autre chose qu'une situation de domination, il faut laisser aux différentes cultures le droit à l'autodétermination. Chez

⁹ Alain Renaut. 1991, «Logiques de la nation», dans Gil Delanoi et Pierre-André Tanguieff, (dirs.), *Théories du Nationalisme*, Paris, Éditions Kimé, p..34

¹⁰ Ibid., p.35

Herder 1992, Traité sur l'origine du langage, Paris, Presses universitaires de France, p. 129

Herder, toutes les cultures sont égales en droit, et on doit s'assurer de conserver cette diversité culturelle.¹²

Fichte est toutefois celui qui va insuffler véritablement le nationalisme pangermanique en Allemagne. Il faut comprendre que les discours de Fitche sur la nation allemande se font dans le contexte de la domination napoléonienne sur la multitude des États germaniques d'alors. Son désir n'est pas uniquement de libérer ces différentes communautés allemandes, mais aussi de constituer un nouvel État-nation rassemblant tous les Allemands. Sa justification se base principalement sur la supériorité de la langue allemande sur la langue française.¹³ Fichte considère les Français et les Allemands comme faisant partie de la même race, cependant pour les Français n'ayant cependant pas pu conserver la pureté originelle de leur langue. Le français est une langue dérivée du Latin, ce qui la rendrait superficielle et frivole. Il y aurait en France une rupture entre la culture et la vie pratique, entraînant aussi une rupture entre les classes sociales. Seules les langues primitives peuvent mener à l'authenticité et à la réflexion philosophique. Toujours selon Fichte, c'est pourquoi les Allemands sont les seuls à prétendre à l'universalité, car ils sont les seuls à rester fidèles à leurs origines, ils n'auraient jamais été corrompus par l'extérieur. 14 Les Allemands doivent alors s'unir en une nation, pour assurer la pureté de leur langue, et ainsi la faire perdurer à travers les âges. De plus, cette nation allemande deviendrait la nation par excellence, car l'authenticité de sa langue favoriserait la créativité et la puissance d'innovation du peuple. 15

Au cosmopolitisme de la nation révolutionnaire, va s'opposer celui de l'hétérogénéité des communautés nationales. La nation devient alors, la nation française, italienne et allemande. L'adhésion n'y est plus libre, elle est dorénavant déterminée par des facteurs «naturels» et organiques, telles que sont la langue et la race. Les tenants de la nation romantique rejettent aussi la raison dans le choix des appartenances. En fait, il n'y pas de

¹² Louis Dumont, 1983. Essais sur l'invidualisme. Paris, Seuil. p. 119

¹³ Fichte, 1975, Discours à la nation allemande, Paris, Aubier-Montaigne, p.62-63

¹⁴ Ibid., p.171-172

¹⁵ Anthony Birch, 1989, Nationalism and National Integration, Londres et Boston, Unwin Hyman, p. 19

¹⁶ Alain Renaut, op. cit., p. 35

choix, la nation se base sur l'irrationnel, elle est inscrite dans l'individu avant même qu'il raisonne et agisse. La nationalité exerce alors une influence sur la raison humaine. La nation n'est pas considérée comme un droit naturel, mais comme une composante naturelle de l'homme, comme pourraient l'être son cœur, ses bras ou ses jambes. Un des problèmes éthiques avec cette définition, est que la nation en tant que «différence naturelle absolue», a besoin d'être préservée contre tout ce qui pourrait la dénaturer ou dans des cas extrêmes la souiller. Ce type de nation enferme en quelque sorte la nation dans son passé, rendant le renouvellement de l'identité extrêmement difficile. Enlever la libre volonté d'adhésion à une nation restreint les libertés individuelles, car dorénavant il serait obligatoire de faire partie de telle ou telle nation.

1.1.1.3 La nation civique d'Ernest Renan

En premier lieu, la conception de la nation d'Ernest Renan se veut un refus de la conception ethnique du nationalisme allemand, qui se base principalement sur le concept de race. Tous les pays d'Europe on en leur sein un lot de races différentes légué par l'histoire : germains, slaves, gaulois, celtes, etc., et aucun ne contient une race pure. Si l'ethnographie doit avancer en tant que science, elle ne doit aucunement devenir un outil politique, car les conséquences pourraient être désastreuses. Comme il l'explique si bien :

En ethnographie, comme dans toutes les études, les systèmes changent; c'est la condition du progrès. Les limites des États suivraient les fluctuations de la science. Le patriotisme dépendrait d'une dissertation plus ou moins paradoxale. On viendrait dire au patriote : « Vous vous trompiez ; vous versiez votre sang pour telle cause ; vous croyiez être celte ; non, vous êtes germain». Puis dix ans après, on viendra vous dire que vous êtes slave. Pour ne pas fausser la science, dispensons-la de donner un avis dans ces problèmes, où sont engagés tant d'intérêts.²¹

¹⁷ Alain Renaut, op. cit., p.38

¹⁸ Ibid., p.38

¹⁹ Ibid., p.39

²⁰ Ernest Renan. 1882, «Qu'est-ce qu'une nation ?», Conférence faite à la Sorbonne (Paris, 11 mars 1882)., p.3

²¹ Ibid., p.4

Deuxièmement, la langue, qui peut être un élément très fort d'unification nationale, n'est toutefois pas suffisante dans la création d'une identité nationale. «La langue invite à se réunir : elle n'y force pas». ²² Une nation comme la Suisse comporte plusieurs groupes linguistiques, mais ceux-ci partagent tout de même la volonté commune d'être Suisse. ²³ Comme pour Sieyès, c'est la volonté qui importe et non des critères «naturels» comme la race ou la langue. Pour Renan, le renfermement sur une culture est dangereux, car il s'éloigne alors du reste de l'humanité. Un être humain est d'abord humain, avant d'être français, italien ou allemand. ²⁴ Les intérêts commerciaux ne suffisent pas non plus, à créer une nation. Ce qu'ils créent, tout au plus, est une zone de libre-échange. ²⁵ Les éléments géographiques, comme les rivières et les montagnes, peuvent mener à délimiter des nations, mais ceci n'est pas une vérité absolue. Rien alors ne peut arrêter la volonté de l'homme de s'unir, ni les rivières, ni même les montagnes. ²⁶

La nation est avant tout un principe spirituel, celui-ci est composé de deux choses : un passé et un présent commun. C'est ici que Renan prend des distances avec Sieyès. Même si l'adhésion à une nation doit être volontaire et libre, le choix de faire partie de telle ou telle nation reste grandement influencé par l'histoire, par le sentiment qu'un individu partage des souvenirs communs avec un groupe spécifique. La nation ne va pas de soi et n'a pas toujours existé, pas plus qu'elle n'était cachée sous un lourd voile d'oppression d'une classe dominante. La nation s'est faite à partir des multiples changements de l'Histoire, et c'est dans la croyance qu'elle est une réalité historique méritant d'être perpétuée qu'une nation se maintient. Aussi, ce n'est pas dans la gloire qu'une nation se renforce le plus, c'est dans la défaite, dans l'humiliation, dans la souffrance, car «les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun». Malgré tout le legs du passé, pour qu'une nation existe, il est plus important encore que des individus ressentent le

²² Ernest Renan, op. cit., p.4

²³ Ibid., p.4

²⁴ *Ibid.*, p.5

²⁵ *Ibid.*, p.6

²⁶ *Ibid.*, p.6-7

²⁷ *Ibid.*, p.8

désir, la volonté de vivre en commun. De là, provient la phrase trop souvent citée : «une nation est un plébiscite de tous les jours». ²⁸ La nation est alors un passé commun, du moins la conscience de partager une histoire commune, et ensuite la volonté pour un groupe partageant une histoire commune, de se constituer en nation. Cependant, les nations ne sont pas éternelles, et elles peuvent s'éteindre à tout moment ; c'est en cela qu'une nation est un «plébiscite de tous les jours», car les volontés humaines changent. Renan annonce que les nations vont certainement disparaître un jour, pour laisser place à de nouvelles structures politiques. En fait, il prévoit déjà l'élaboration d'une confédération européenne. Il croit tout de même que les nations sont de «bonnes choses», car elles assurent aux différents groupes leur existence propre et garantissent leur liberté, «qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et un maître». ²⁹

1.1.1.4 Conceptions marxistes de la nation

L'idéologie marxiste peut sembler à première vue ne pas être nécessairement utile dans la conceptualisation de la nation; néanmoins, les marxistes furent tout de même les premiers à s'intéresser au caractère de domination de la nation. La nation est vue ici au sens général, non comme une nation en particulier ou un type de nation, mais en tant que structure sociale. Premièrement, chez Marx la nation est une structure subordonnée à la classe sociale. Marx favorise la consolidation des grandes nations, car cela aurait pour effet, selon Jui, d'accélérer le processus de développement du capitalisme. Il fait alors une distinction entre les nations nécessaires et les nations «foutues». Pour lui, les petites nations n'auront d'autres choix que de disparaître face aux pressions de la société capitaliste et de la lutte du prolétariat contre ce système. Marx fait aussi une différence entre les nations bourgeoises et les nations prolétariennes. Les bourgeoisies nationales seraient responsables des conflits entre nations. Une fois les nations contrôlées des prolétariats, les différentes rivalités nationales vont disparaître. Marx donne tout de même un droit à l'autodétermination aux «nations

²⁸ Ernest Renan, op. cit., p.8

²⁹ *Ibid.*, p.9

³⁰ Denis Monière, 2001. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 36

³¹ *Ibid.*, p. 37

historiques», où la lutte pour la libération nationale s'agence avec la lutte des classes, comme c'était le cas en Irlande ou en Pologne.³²

Lénine, de son côté, va apporter une autre distinction entre les nations. Si pour Marx la nation est subordonnée aux conflits de classe, Lénine, pour sa part, va intégrer dans une forme de conflits entre nations le même genre de rapports que celui observé dans la lutte des classes. Il y aurait alors une distinction à faire entre les nations oppressives et les nations opprimées. De plus, il fait une autre distinction entre l'État-nation bourgeois et la nation comme telle.³³ On retrouve alors deux types de nationalisme, celui des nations opprimantes, qui est réactionnaire, et celui des nations opprimées, étant progressiste tout en aidant la cause du socialisme.³⁴ De plus, l'État-nation serait une création de la bourgeoisie pour favoriser ses propres intérêts économiques et lui garantir le contrôle des marchés internes. Lénine critique de plus les États multinationaux, car selon lui l'État sert aussi à imposer une langue, une culture sur des populations ayant des nationalités différentes.³⁵ Pour cela, Lénine propose une égalité réelle entre les nations qui doit s'incarner dans le droit à l'autodétermination³⁶, rejoignant ainsi dans un certain sens la doctrine wilsonienne selon laquelle chaque nation doit posséder son État indépendant.

Staline, de son côté, est reconnu pour sa définition «par addition» qu'il énoncera à propos du concept de nation :³⁷

La nation est une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur une base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychiques qui se traduit dans une communauté de culture. Seule la présence de tous ces indices pris ensemble nous donne une nation.

³² Denis Monière, op. cit., p. 37

³³ *Ibid.*, p. 38

³⁴ Ibid., p.38

³⁵ Lénine, 1967, Sur les questions nationales et coloniales, Pékin, Éditions en langue étrangères, p.2

³⁶ *Ibid.*, p.2

³⁷ Malgré la nature de son auteur, cette définition est souvent reprise ou ressemble étrangement à d'autres définitions utilisées par des chercheurs. Hobsbawm utilise même cette définition pour sa théorie du nationalisme. Citation de Staline dans Denis Monière, op. cit., p. 40-41

Contrairement aux penseurs précédents, tout dans la nation est lié à l'idéologie bourgeoise. La nation doit alors être éliminée, car le nationalisme est un concurrent de l'idéologie socialiste. Le mouvement ouvrier et l'internationalisme prolétarien sont incompatibles avec le nationalisme, ainsi qu'avec la nation qui doit disparaître en même temps que le système capitaliste. Cette pensée justifiera un système de domination et d'oppression des minorités nationales en Union Soviétique.³⁸

1.1.2 Les grandes théories du nationalisme

Je ne peux évidemment pas discuter ici de toutes les théories portant sur le nationalisme. Je présenterai quatre auteurs importants dans l'étude du nationalisme, c'est-à-dire Benedict Anderson, Anthony D. Smith, Ernest Gellner et Eric J. Hobsbawm. La raison de ce choix par rapport à d'autres penseurs, comme Kedourie, Nairn, Hechter ou Hroch, s'explique par le fait qu'ils reviennent plus souvent dans la littérature que les autres. Lorsqu'il est question de nationalisme, le débat divise les chercheurs entre les modernistes (Gellner et Anderson) et les prémodernistes (Smith). La place de Hobsbawm est tout aussi importante, son utilisation est fréquente par ceux prévoyant la fin des nationalismes. Aussi, ces quatre auteurs s'intéressent fortement à la construction identitaire. Le mémoire portant plus sur une analyse des aspects culturels, historiques et sociaux de l'identité nationale, il est moins nécessaire de prendre en considération des analyses inspirées par l'économie politique.

1.1.2.1 Benedict Anderson

La pensée d'Anderson est grandement inspirée de la théorie de la communication de Karl Deutsch. Pour Deutsch l'industrialisation nécessite un espace communicationnel homogène. Des réseaux de communications se construisent alors, contrôlés par un pôle qui va imposer une intégration linguistique. Celle-ci, une fois complétée, incorpore ensuite les réseaux de communications. Les individus ayant conscience qu'ils sont liés les uns aux autres, commencent à se définir en tant que peuple. ³⁹ Le concept clé chez Anderson est celui de communauté imaginaire, selon lequel la nation est une communauté construite dans l'imaginaire collectif d'un peuple. Cela permet à deux personnes qui ne se connaissent pas et

³⁸ Denis Monière, op. cit., p. 41

³⁹ Antoine Roger, 2001, Les Grandes théories du nationalisme. Paris, Armand Colin, p.32-33

qui ne se sont jamais rencontrées de s'identifier l'une à l'autre, d'avoir quelque chose en commun. 40 Le territoire et le peuple définissant la nation sont des caractéristiques imaginées, grandement développées avec l'essor des langues vernaculaires. En effet, les imprimeurs ont délaissé le Latin pour trouver un plus grand marché, le choix d'une langue vernaculaire étant alors fait que par pur intérêt capitaliste. L'apport considérable de l'industrialisation de l'imprimerie a permis l'essor d'une langue commune sur un territoire donné, créant au fil des siècles un imaginaire collectif différenciant les communautés les unes des autres. 41 Cependant, la langue ce n'est pas tout. Un autre concept, le pèlerinage étatique, vient déterminer la création des nations. Le territoire où un fonctionnaire peut être appelé à travailler, va créer une structure politique s'agençant avec la communauté imaginée, ce qui explique la création de multiples États dans les anciennes colonies des métropoles européennes, par exemple les colonies espagnoles d'Amérique latine. 42

Les phases historiques du nationalisme chez Anderson se définissent premièrement par la période, avant l'industrialisation, de l'imprimerie capitaliste, où les communautés étaient imaginées comme religieuses et dynastiques. Les individus s'identifiaient principalement à leur religion, et le domaine politique n'était pas en lien direct avec la communauté imaginée. Le temps n'existait pas, les gens n'ayant pas conscience du passé, du présent et du futur.⁴³ Cet ordre des choses va se transformer avec l'arrivée de l'imprimerie, ensuite plus intensément avec celle de l'industrialisation. On entre alors dans les phases déterminées par le nationalisme. Tout d'abord, les pionniers créoles vont établir les premières bases de la nation. Ce premier nationalisme va s'installer dans le Nouveau Monde, en opposition avec les métropoles et se baser sur des droits individuels, plutôt que sur la survie d'une culture. Ensuite, surviendra en Europe une révolution *philologico-lexicographique*⁴⁴ qui va susciter l'émergence des nationalismes intra-européens. En réponse à cela, les grands empires ou les États-Nations déjà consolidés essayeront d'imposer un nationalisme officiel

⁴⁰ Benedict Anderson, 1991, Imagined Communities, Revised Edition, New York, Verso, p.6

⁴¹ Ibid., p.37-46

⁴² Ibid., p.54-58

⁴³ Ibid., p. 9-26

⁴⁴ Terme utilisé par l'auteur : philological-lexicographic revolution. *Ibid.*, p.83

ou impérialiste dans le but d'éradiquer ces nouveaux courants et consolider leur territoire. Cependant, devant l'échec de ces mesures homogénéisantes, on verra surgir avec la décolonisation la dernière vague nationaliste.⁴⁵

1.1.2.2 Anthony D. Smith

Anthony D. Smith va axer son étude du nationalisme sur les racines profondes de l'ethnicité dans la construction des nations. Pour Smith, l'ethnie se rapporte au terme français, moins chargé négativement, faisant plutôt référence à la notion de peuple. 46 On retrouve aussi chez Smith certaines formes de communautés imaginées, avec le besoin pour une nation de se reproduire d'une génération à l'autre par la culture.⁴⁷ Pour lui, les nations vont apparaître avec l'arrivée de la modernité. Les changements profonds dans tous les domaines qu'ils soient économiques, sociologiques ou politiques vont entraîner un choc de la modernité. Les bases traditionnelles des sociétés n'étant plus efficaces pour vivre dans cette nouvelle réalité, les individus se sont réfugiés dans l'ethnicité pour pouvoir intégrer à la fois le passé et le présent. 48 Ce retour à l'ethnicité se fait habituellement après que l'Intelligentsia a entamé d'autres moyens de libération politique, ayant résulté en un échec. 49 Le passage d'une ethnie à la nation se fait lorsqu'un groupe, composé d'un grand nombre d'individus avec un sentiment d'appartenance et une différence culturelle, et ayant des relations extérieures ainsi qu'une mobilité territoriale (une ethnie), se donne des droits basés sur la citoyenneté et possède une économie intégrée (une nation). La construction nationale peut se faire de deux façons. Premièrement, le state-nation building, indique l'existence préalable d'un État permettant le développement d'une identité nationale. En second lieu, le nationstate building est la création d'un État par la mobilisation d'un courant de libération nationale. 50 Le nationalisme est un type de besoin psychologique. Il peut servir aussi à des groupes pour intégrer des idées ou pour pouvoir avancer dans l'échelle sociale. Malgré

⁴⁵ Benedict Anderson, op. cit., p.113-116

⁴⁶ Anthony D. Smith, 1986, The Ethnic Origins of Nations. Oxford, Basil Blacwell, p.1-5

⁴⁷ *Ibid.*, p.96-98

⁴⁸ Anthony D. Smith, 1983, *Theories of Nationalism*. Londres, Duckworth, p.255

⁴⁹ *Ibid.*, p.133-138

⁵⁰ Ibid., p.189

certaines oppositions, tous parviendront à se soumettre et à se réfugier dans l'ethnicité, laquelle remplace en quelque sorte la religion.⁵¹ A.D. Smith sépare les phases historiques en deux ères, l'ère prémoderne où l'on retrouve seulement des ethnies et l'ère moderne où apparaissent les nations.⁵²

1.1.2.3 Ernest Gellner

Pour Ernest Gellner c'est le nationalisme qui fait les nations. Pour lui, l'arrivée de l'industrialisation apporte la nécessité d'avoir une société plus homogène, composée d'individus atomisés, avec une grande mobilité sociale qui permet à ces mêmes individus de se déplacer d'un bout à l'autre du pays. Ceci est plus que nécessaire pour faire avancer la société industrielle. Il faut pour faire tout cela, une standardisation des individus et des moyens de production, laquelle va passer par la mise en place d'une éducation de type universel.⁵³ L'État va imposer une *High culture*, provenant des classes lettrées (langue vernaculaire dominante), à des low cultures qui sont des coutumes et des rites locaux provenant des paysans. Le nationalisme est alors l'imposition d'une High culture sur une société composée de low cultures.⁵⁴ Cette imposition se fait avec l'aide d'un système éducationnel centralisé et diffusé par un organisme technocratique puissant qu'est l'État. Toutefois, une low culture n'est pas automatiquement condamnée à disparaître, elle peut se former elle-même comme une High culture. Elle doit pour cela avoir ou se donner une structure étatique puissante permettant de bâtir un système d'éducation universel. Pour Gellner, lorsqu'on retrouve deux High cultures au sein d'un même État, il se produit un schisme entre ces deux entités. 55 Il s'ensuit alors la création d'un nouvel État indépendant.

Les phases historiques chez Gellner se divisent entre les époques préagraire, agraire et industrielle. La société préagraire est une société de chasseurs-cueilleurs, composée de

⁵¹ Anthony D. Smith, Theories of Nationalism, p.57-64

⁵² Anthony D. Smith, *The Ethnic Origins of Nations*, p. 214-217

⁵³ Ernest Gellner, 1983, Nation and Nationalism, Ithaca, Cornell University Press, p. 57

⁵⁴ *Ibid.*, p. 48

⁵⁵ *Ibid.*, p.75

tribus, avec peu de structures sociales. 56 La société agraire est une société « malthusienne » où la production et la défense des ressources impliquent un accroissement de la population. L'époque agraire est fragile et peut se briser lors de catastrophes. On retrouve trois grands facteurs dans cette société: la production de nourriture, la centralisation politique et la littérature. Ces facteurs engendrent une structure où les frontières politiques et culturelles sont rarement réunies.⁵⁷ La société industrielle est une société basée sur l'accroissement du savoir et de l'économie. Elle contient de nombreux facteurs comme la littérature universelle, la mobilité sociale, un fort individualisme, un pouvoir politique centralisé, ainsi que le besoin d'une énorme infrastructure éducationnelle. ⁵⁸En ce qui concerne les structures étatiques, on retrouvait dans la société préagraire, une absence totale d'État. La société agraire, pour sa part, comprend une multitude de formes d'États. Cette diversité se terminera pendant la période industrielle, avec l'établissement de l'État moderne qui a comme modèle type l'Étatnation fortement centralisé. 59 Enfin, en ce qui a trait aux des rapports entre high cultures et low cultures, la société préagraire ne contient que des low cultures. Les high cultures font leur apparition dans la société agraire, cependant elles sont uniquement une caractéristique des classes lettrées. Culturellement, la société agraire est divisée en deux groupes, le groupe des lettrés et celui des producteurs agricoles. Le groupe des lettrés est divisé horizontalement en classes sociales, et est formé du clergé, des militaires, des administrateurs et parfois d'une classe commerçante. Une seule high culture se retrouve dans ce groupe. Le groupe des producteurs agricoles est divisé verticalement entre différentes cultures locales (ou low cultures) isolées les unes des autres.⁶⁰ Les sociétés industrielles ne possèdent qu'une seule High culture. Du moins, il y a imposition d'une high culture sur des low cultures. C'est pour cela qu'on ne peut parler de nationalisme qu'à l'époque industrielle. 61

⁵⁶ Ernest Gellner, op. cit., p.5

⁵⁷ Ibid., p.110

⁵⁸ Ibid., p.110

⁵⁹ *Ibid.*, p.5

⁶⁰ *lbid.*, p.8-10

⁶¹ Ibid., p.48

1.1.2.4 Eric J. Hobsbawm

Eric J. Hobsbawm émet l'idée que le nationalisme est présent depuis 1780, mais qu'il n'est pas aussi important que l'on voudrait bien croire. Le nationalisme serait imposé par une classe, un groupe ou un État, mais il n'aurait pas dans la population des racines très profondes. Pour Hobsbawm, les sentiments nationalistes sont accompagnés d'autres sentiments identitaires, ce qui entraîne des mélanges idéologiques. Le nationalisme se mêle, au cours de l'Histoire au libéralisme, au conservatisme ou au socialisme. ⁶² Pour Hobsbawm, les individus n'appartiennent pas qu'à une nation; ils se définissent aussi d'autres manières. Il faut ajouter également que les critères de définition d'une nation sont vagues et changeants.63 Comme Gellner, il partage l'idée que la nation est un concept récent appartenant à la modernité et que c'est le nationalisme qui fait les nations et non le contraire. Cependant pour Hobsbawm, la nation est définie par les changements sociaux, historiques et locaux. La nation s'adapte à la population et non le contraire, et elle doit se transformer lorsqu'elle n'est plus adaptée à la réalité politique, technologique et sociale.⁶⁴ Il remet aussi en doute l'efficacité de l'idéologie officielle de l'État, elle n'est pas nécessairement le guide des esprits, même pour le citoyen le plus loyal. Il existe d'autres idées, d'autres moyens d'identifications, en plus du fait que l'identité nationale change dans le temps. Aussi, les masses populaires seraient les dernières touchées par la conscience nationale. 65

Le nationalisme est grandement lié à l'histoire du développement politique et philosophique de l'Europe. En premier lieu, avec les Lumières et le protonationalisme, la langue, la culture ou l'ethnicité ne peut rassembler un nombre suffisant d'individus. La formation des nations sera donc axée sur les droits politiques. Cette pensée va engendrer le

⁶² E.J. Hobsbawm, 1990, Nations and Nationalism Since 1780, Cambridge, Cambridge University Press, p.123-124

⁶³ *Ibid.*, p.10

⁶⁴ *Ibid.*, p.9-10

⁶⁵ *Ibid.*, p. 11

nationalisme moderne, porté aussi par le libéralisme et les idées de la Révolution française.⁶⁶ À partir du Printemps des peuples, le nationalisme moderne libéral va intégrer des éléments du nationalisme linguistique, qui va parfois aller jusqu'à la création quasi artificielle de langue vernaculaire. Ce nationalisme va grandement s'implanter dans les nations minoritaires s'opposant aux efforts des empires à imposer une langue au détriment des autres, comme en Pologne ou en Finlande, face à l'empire russe, ou encore en Hongrie, chez les Tchèques ou les Slovaques, à propos de l'imposition de l'allemand dans l'Empire des Habsbourgs.⁶⁷ Par contre, dès les années 1870 un nationalisme petit-bourgeois va s'installer, devant l'incapacité de cette classe à accéder aux hautes fonctions encore détenues par la haute bourgeoisie et les élites traditionnelles. Ce nationalisme est appelé le nationalisme ethnique. Pour la classe des petits-bourgeois, coincée entre les ouvriers penchant vers l'idéologie socialiste et l'élite, ellemême piégée dans un libéralisme conservateur, ce nationalisme était un moyen de défense pour la préservation de leur condition, et permettait de remettre en question l'ordre établi sans pour autant suivre les revendications ouvrières. ⁶⁸ On peut considérer jusqu'à 1914 le nationalisme comme étant une stratégie de classe sociale. Après la Première Guerre mondiale, on entre dans ce que Hobsbawm appelle «l'apogée du nationalisme». Cette période se base sur l'idée «d'une nation un peuple», celle-ci serait amenée par Wilson en Europe centrale et par Lénine en URSS. Dans les deux cas, on créé littéralement des nations là où il n'y en a pas (pays baltes, républiques d'Asie centrales), on inclut des minorités vaincues chez les vainqueurs (minorités allemandes en Italie ou en Belgique), et l'on forme des nations virtuelles (Tchécoslovaquie ou la Yougoslavie). 69 Pour Hobsbawm, le principe «d'une nation un peuple», va s'appliquer jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, entraînant déportations et génocide. Après celle-ci, la carte ethnique de l'Europe va se stabiliser. 70 Cependant, si le nationalisme a aidé Hitler dans ses projets, il a aussi permis à la Grande-Bretagne et à l'URSS de se mobiliser contre cet ennemi. ⁷¹ En dernier lieu, le nationalisme va

⁶⁶ E.J. Hobsbawm, op. cit.p. 77-81

⁶⁷ Ibid., p. 95-96

⁶⁸ Ibid., p.102, 119-122

⁶⁹ Ibid., p. 133-134

⁷⁰ *Ibid.*, p. 157

⁷¹ Ibid., p.146-147

perdre de son ampleur avec l'arrivée de la guerre froide. Le nationalisme reste un sentiment important, mais les nations se fondent désormais dans des organisations supranationales, comme on peut le voir actuellement avec le phénomène de la «régionalisation du monde». Cette dernière affirmation de Hobsbawm, est aujourd'hui l'élément le plus discuté de sa théorie.

1.1.2.5 Considérations sur les grandes théories du nationalisme

On peut constater en étudiant les grandes théories du nationalisme qu'elles se complètent. Dans chaque cas, il s'agit de la même histoire, il n'y a que l'intrigue qui change. Les grandes théories s'associent harmonieusement, car le début est donné et les personnages sont déjà établis. Au début, il n'y avait pas de nation. À la fin, on se doit d'être dans une nation. Et les personnages reviennent occupant une importance différente selon les auteurs. Les concepts importants de ces théories sont la nation, le nationalisme, l'ethnie, la culture, le peuple, l'État, l'élite et l'industrialisation. Lorsqu'on regarde cet état de fait, nombreux sont ceux voyant dans l'immensité des événements survenus entre le début et la fin, une suite logique à tout cela. Pour Anderson, l'accent est mis sur la culture et sur l'industrialisation qui créent l'imaginaire de tout un peuple. Pour Smith, l'élite va se réfugier dans l'ethnicité, en réaction à la modernité et à la perte des référents identitaires. Gellner voit dans les changements sociaux apportés par l'industrialisation la nécessité de l'imposition d'une culture par un État fortement centralisé. Malgré tout, tous s'emploient à remplir un grand vide entre deux évidences. Hobsbawm, pour sa part, arrive un peu à se démarquer des autres penseurs.

Hobsbawm remet certains points en question. Pour lui, la nation est tributaire des autres changements dans l'histoire. Les individus s'identifiant d'autres manières et les communautés évoluant de façon différente, le nationalisme est fortement influencé par les idéologies et les contextes historiques. L'approche de Hobsbawm me semble la plus adéquate pour expliquer l'imposition des nationalismes depuis l'arrivée de la modernité :

⁷² E.J. Hobsbawm, op. cit., p. 183-185

«Neverthless, in approaching 'the national question' it is more profitable to begin with the concept of 'the nation' (i.e. with nationalism) than with the reality it represents. For 'the nation' as conceived by nationalism, can be recognized a posteriori. This is the approach of the present book. It pays particular attention to the changes and transformations of the concept, particularly towards the ends of the nineteenth century. Concepts, of course, are not part of free-floating philosophical discourse, but *socially, historically and locally rooted*, and must be explained in terms of these realities.»⁷³

Hobsbawm donne quand même des explications structurelles du phénomène. Il perçoit la nation comme une stratégie de classe, comme un moyen de lutte ou de domination des masses. De plus, le nationalisme est pour lui une idéologie au même titre que le socialisme, le libéralisme ou le conservatisme. Les autres théories démontrent néanmoins que le nationalisme est plus qu'une idéologie. Anderson, Smith et Gellner démontrent l'importance du nationalisme comme instrument de cohésion sociale, qui est plus qu'une idéologie en compétition avec d'autres idéologies. Même si elle peut être différente d'un auteur à l'autre, on ne peut renier cette fonction du nationalisme.

Donc à la lumière de l'analyse des grandes théories du nationalisme, il semble plus logique de suivre la voie tracée par Hobsbawm prétendant que les nations sont le fruit des divers changements historiques, en opposition à une grande loi de l'histoire. Comme il le fait remarquer, ces changements sociaux ont apporté l'arrivée du nationalisme; par contre, son utilité sociale est plus importante qu'il ne le suppose. Le fait que Hobsbawm prévoit la fin des nationalismes n'est pas ici important. Que les nations disparaissent ou non, cela ne change aucunement l'objet de recherche. Ce que j'essaie de signifier, est que l'implantation de la nation comme structure sociale est liée à un nombre important de facteurs divers, et qu'une voie toute tracée d'avance me semble impossible. Le mémoire considérera alors le nationalisme comme un instrument de cohésion sociale, établi par les diverses transformations survenues au cours de l'histoire. Je me devrai alors de déterminer ce qu'est la nation et le nationalisme, à savoir comment l'instrument de cohésion sociale fonctionne, ainsi que les raisons qui l'ont poussé à agir ainsi.

⁷³ E.J. Hobsbawm, op. cit., p.9

1.2. Problématique

L'identité au Canada est fortement influencée par les rapports entre la majorité et les minorités. Même, il serait plus juste d'employer le pluriel pour le mot « majorités ». En ce qui a trait au Canada, la majorité canadienne-anglaise fait face aux minorités canadiennes-françaises, autochtones et celles issues de l'immigration⁷⁴. Il y existe aussi un rapport majorité/minorité entre la communauté politique canadienne et la communauté politique québécoise. On peut percevoir dans ce conflit une tension entre le nationalisme majoritaire canadien prônant le multiculturalisme et le nationalisme minoritaire québécois ayant une vision multinationaliste du Canada. Dans le cas du Québec, la majorité québécoise (dominée par l'ethnie canadienne-française) doit composer avec les minorités anglophones, autochtones et les groupes issus de l'immigration. La situation politique au Québec génère des tensions entre les nationalismes québécois de tendance souverainiste et de tendance fédéraliste réformatrice. En plus, ces nationalismes québécois font face au nationalisme canadien au niveau de l'identité nationale. On peut comprendre, par tout cela, pourquoi il existe une ambivalence identitaire au Québec.

Il semble plus opportun de ne pas chercher à définir le nationalisme québécois, à savoir à quel degré il est ethnique ou civique. La distinction entre les nationalismes civiques ou ethniques peut prendre plusieurs appellations : volontariste/organique, politique/culturel, subjectif/objectif, libéral/non libéral, ou même nationalisme de l'Ouest/nationalisme de l'Est. L'opposition civique/ethnique est toutefois la plus utilisée. Un nationalisme ethnique se base sur des attributs organiques de la nation, la descendance commune, la langue, la culture, la religion, etc. Le droit à la nationalité s'acquiert donc plus difficilement. On définit souvent le nationalisme civique par la phrase suivante de Renan : «une nation est un plébiscite, de tous les jours». La nation est perçue comme une communauté politique née de

⁷⁴ Définition de Michel Seymour dans Michel Seymour, 1999, «plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans Michel Seymour, dir., *Nationalité*, *citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, p. 153-167

⁷⁵ Francesca Poglia Mileti, 2001. «Construction sociale des catégories d'altérité et identités des populations migrantes ». *Réflexions théoriques et études de* cas. pp. 152-164 [Version électronique] p.1

⁷⁶ Ibid., pl

l'action volontaire de ses membres.⁷⁷ Comme le souligne Francesca Poglia Mileti, il est difficile d'un point de vue analytique de caractériser entièrement une nation sur un de ses deux modèles.⁷⁸ Il faut comprendre qu'un État ne peut survivre sans construction identitaire. Il a besoin alors de puiser une multitude de symboles dans le passé et le présent. Les mythes nationaux vont rassembler plusieurs aspects pour être en mesure d'assurer une plus grande mobilisation possible.⁷⁹ Les communautés nationales sont construites, non pas par des individus déconnectés de la réalité, mais par des peuples essayant de comprendre pourquoi parmi toutes ses relations complexes et souvent contradictoires, ils se retrouvent tout de même liés les uns aux autres.⁸⁰

Pour Micheline Labelle, les deux conceptions de nations ont été «abusivement simplifiées et sont en fait indissociables».⁸¹ Une nation qui garantie des droits égaux à tous ses membres, ne peut se baser uniquement que sur des principes rationnels. Elle fait appel également à son histoire, ce qui explique un attachement émotif de la part des membres.⁸² Les partisans du nationalisme civique se baseraient, selon Bernard Yack, sur une mauvaise interprétation d'Ernest Renan. Comme il fut mentionné précédemment, il vrai que la nation «est un plébiscite de tous les jours», mais ce n'est que la moitié de la définition de Renan. Il y a deux dimensions à conception de Renan, une dans le passé et l'autre dans le présent. La nation est alors une communauté historique et une communauté de choix.⁸³ De plus, il serait inopportun de n'assurer une identité que sur des principes politiques abstraits, pour ensuite se débarrasser de tout héritage culturel. Toujours selon Yack, les principes politiques ne peuvent être la seule raison de nous faire confiance. Cela nous mènerait seulement à nous demander si

⁷⁷ Francesca Poglia Mileti, op. cit., p.2

⁷⁸ *Ibid.*, p.3

⁷⁹ Ibid.,p.4

⁸⁰ Bernard Yack, 2000. «Civisme contre ethnisme (ou communautarisme) un faux problème», Toronto, *National Post*, édition du 1^{er} juillet 2000. [Traduction]. p. 3

⁸¹ Micheline Labelle, 2007. « La nation "ethnique" et la nation civique : une fausse opposition », Montréal, *Le Devoir*, édition du lundi 05 février 2007 [Version électronique] p.3

⁸² *Ibid.*, p.3

⁸³ Bernad, Yack, op. cit., p.3

l'engagement de notre voisin est réel ou non, à savoir qui est le plus fervent et si certains le sont moins que d'autres. Cet examen général des individus les uns envers les autres ne pourra qu'engendrer une méfiance mutuelle. Devant cette montagne de soupçons venant de toutes parts, le système ne peut que s'effondrer. Un tel système, ne peut que mener les plus fanatiques à exercer le pouvoir, car tous ceux qui doutent sont alors indignes de représenter les idéaux véhiculés par le nationalisme. C'est exactement ce qui se produit au sein des États révolutionnaires.⁸⁴

Mon but n'est pas d'apporter une autre conception de la nation, mais de savoir comment «agit » la nation à l'intérieur d'une communauté politique. L'exercice sera de comprendre comment le nationalisme québécois gère les rapports entre majorité/minorités et comment cela influence la construction identitaire québécoise. Il me faudra alors définir les notions de majorité et de minorité, ainsi que le rapport d'exclusion et d'inclusion.

Le principal problème avec le nationalisme est l'exclusion. À vrai dire, toute identité par ses critères d'accessibilité exclut une partie de la population. En ce qui concerne le sexe, un homme ne peut être une femme, dans le cas de l'âge un jeune ne peut être un vieux. Plus précisément concernant la nation, la formation ou les transformations quant aux critères d'accessibilité ont une grande portée éthique. Un exclu aboutit dans une situation socio-économique et politique peu enviable, où il jouit de moins de droits. La portée d'une exclusion chez les identités nationales est immense et peut être très dangereuse.

Dans l'étude amorcée sur le phénomène d'exclusion dans les identités nationales, puisque le mémoire se basera particulièrement sur le rapport entre majorité/minorité, il me faut alors définir les concepts de majorité et minorité. Pour Anthony et Rosalind Dworkin⁸⁵, une minorité est un groupe caractérisé par quatre éléments : l'identification [identifiability], une iniquité dans le partage des pouvoirs [differential power], des mesures discriminatoires [differential and prejogative treatment] et une revalorisation de groupe [group awareness].

⁸⁴ Bernad, Yack, op. cit., p.3

⁸⁵ Anthony Gary Dworkin et Rosalind J. Dworkin, 1982, «What is a minority» Chapitre 2, dans *The minority report*. New York, CBS College Publishing, p. 21-22

L'identification est la capacité pour un groupe de se définir, en fonction que chaque personne puisse se reconnaître et également différencier les individus ne faisant pas partie de son groupe. Referencier est une nécessité fondamentale pour toute identité, elle sera donc aussi une caractéristique de la majorité. L'iniquité dans le partage des pouvoirs implique une plus grande utilisation des ressources par un groupe comparé à un autre. Cela ne veut pas nécessairement dire que l'on se retrouve automatiquement dans un modèle «impérialiste» entre la majorité et la minorité, mais qu'un groupe a relativement plus de pouvoir qu'un autre, et non qu'il détient tous les pouvoirs, et l'autre aucun. Les mesures discriminatoires sont la capacité de la majorité d'exercer un contrôle sur un groupe minoritaire par des services inégalitaires, par une différenciation des traitements avec un groupe minoritaire ou par une discrimination légalement imposée. La revalorisation de groupe fait référence à la perception que le groupe minoritaire a un but commun, lequel ne peut être achevé que par la coopération, non par la compétition. La situation dans laquelle se place une minorité n'est pas due à des caractéristiques intrinsèques de la minorité, mais à l'action préjudiciable de la majorité.

Par cette définition de la minorité, on peut avancer qu'une majorité est un groupe où les membres peuvent s'identifier entre eux, en ayant la capacité d'établir une iniquité dans le partage des pouvoirs, d'imposer des mesures discriminatoires aux groupes minoritaires, et se revaloriser comme groupe. Il faut comprendre que la minorité n'est pas obligatoirement le groupe contenant le plus d'individus, la politique d'apartheid en Afrique du Sud en était un exemple frappant. Un groupe minoritaire peut par l'appropriation des leviers économiques, politiques et sociaux, minoriser un groupe majoritaire. Dans le cadre de la nation, la majorité nationale est liée au pouvoir étatique et la mise en place de politiques communes. L'État

⁸⁶ Anthony Gary Dworkin et Rosalind J. Dworkin, op. cit p. 16

⁸⁷ Ibid., p. 17

⁸⁸ Pour Dworkin, le pouvoir est défini de la façon suivante : «Power is the actual use of ressources to influence and control others». *Ibid.*, p.17

⁸⁹ Ibid., p. 18

⁹⁰ *Ibid.*, p. 19

⁹¹ *Ibid.*, p. 11

profite plus à une majorité dans la mesure où il appartient à ceux qui le font fructifier. La majorité ne fait pas que discriminer les minorités, elle assure aussi le développement économique, politique, social et culturel d'un État. Cela ne veut pas dire que les minorités ne veulent pas participer à l'avancement d'un État et à l'épanouissement d'une nation, mais que la majorité, par une possession plus grande du pouvoir, exclut les minorités de ce domaine par des stratégies expliquées précédemment par Dworkin et Dworkin. Le mémoire considérera alors l'inclus comme faisant partie de la majorité et l'exclu comme faisant partie d'une minorité.

Pour J. Milton Yinger, un groupe minoritaire est un groupe dans lequel les individus sont confrontés à des barrières plus grandes que celles subies par les autres individus à l'intérieur de la nation. Ces barrières sont imposées à cause de caractéristiques physiques ou culturelles. 92 Une minorité ne doit pas être confondue avec un système de castes ou de classes sociales. Pour mieux les différencier, Yinger les compare à quatre éléments. Premièrement, la filiation par la descendance [affiliation by descent] est la capacité d'un groupe de se perpétuer par les naissances. Deuxièmement, l'endogamie [endogamy] est hermétisme à propos de la création des couples, où le mariage entre les membres d'un même groupe est fortement suggéré. Troisièmement, le soutien institutionnel des pratiques discriminatoires [Institutionnal support for differential treatment] est l'acceptation et le renforcement par les institutions publiques et privées de cette situation discriminatoire. Enfin, elle se complète par l'acceptation du groupe inférieur [acceptance of status by lower group] de cette situation discriminatoire. Si le système de castes répond à tous ces critères et que le système de classes sociales à aucune, le rapport majorité/minorité, pour Yinger, répond aux critères de filiation par la descendance et d'endogamie, sans répondre pour autant à celui du soutien institutionnel des pratiques discriminatoires et de l'acceptation de cette situation par le groupe inférieur. 93 Le rapport majorité/minorité se situerait en quelque sorte entre le système de castes et le système de classes sociales. Mais pour Yinger, une autre chose définit une minorité: son objectif à long terme. Ceux-ci seraient l'assimilation, le pluralisme, la

⁹² J. Milton Yinger, 1965. A minority Group in American Society. New York. McGraw-Hill. p.22

⁹³ Ibid., p.24

sécession ou la domination. L'assimilation consiste en la volonté de la minorité de disparaître en tant que groupe pour n'être reconnue que comme individu. Le pluralisme représente la volonté du groupe de maintenir son identité tant et aussi longtemps qu'elle donne son allégeance à la nation. La sécession est la volonté du groupe de prendre sa liberté nationale et d'établir sa propre société sans entrave d'une autre majorité nationale. La domination est le renversement de la situation actuelle et le fait de devenir, en quelque sorte, la majorité.

Donc, selon Yinger une minorité est un groupe où la filiation se fait par la descendance, qui est endogame, où les institutions ne supportent pas la situation d'infériorité et qui n'est pas acceptée par le groupe inférieur. La minorité peut poursuivre quatre buts pour renverser cette situation : l'assimilation, le pluralisme, la sécession et la domination. Il y a tout de même un problème avec cette définition, en ce qui concerne le contexte québécois. Il me semble difficile d'appliquer cette définition aux anglophones du Québec. Les deux premiers critères, filiation par descendance et endogamie, ne sont pas les attributs de ce groupe linguistique et multiethnique, même si on peut affirmer qu'il y ait eu une sorte d'endogamie parmi les groupes linguistiques au Québec. Aussi, un de mes objectifs est de démontrer que l'État, qu'on le veuille ou non, soutient cette situation d'exclusion des minorités de l'espace national. Il est vrai cependant que tout groupe national poursuit un but, un objectif à long terme, c'est un des fondements mêmes du nationalisme. Je ne dois retenir alors que cette deuxième partie de la définition de Yinger. Le premier constat de Yinger concernant des barrières basées sur des caractéristiques culturelles ou physiques, empêchant les individus d'être reconnus comme étant égaux des autres membres de la société, doit aussi être tenu en compte. Cet élément rejoint la définition de Julien Bauer selon laquelle «une minorité est une collectivité particulière au sein de la société à qui il manque certains attributs que possède la population majoritaire». 94

Compte tenu de ces divers éléments, une minorité sera dans le mémoire défini de la façon suivante : une minorité est une collectivité particulière au sein de la société à qui il

⁹⁴ Julien Bauer, 1991. « Les minorités en France, au Canada et au Québec : minoritaires ou mineurs ?», Revue Québécoise de Science Politique. No 20. p.6

manque certains attributs que possède la population majoritaire. Elle est aussi un groupe caractérisé par quatre éléments : l'identification, une iniquité dans le partage des pouvoirs, des mesures discriminatoires et une revalorisation de groupe. La minorité peut poursuivre quatre buts pour renverser la situation discriminatoire dans laquelle elle se situe : l'assimilation, le pluralisme, la sécession ou la domination.

L'ensemble des penseurs a, en ce qui concerne la nation, essayé par différents moyens d'expliquer la difficulté qu'ont les nations d'inclure l'ensemble des citoyens faisant partie de la même communauté politique. Qu'ils soient pour ou contre les nationalismes, les problèmes demeurent et il est très compliqué d'élaborer des solutions théoriques pouvant être appliquées dans la réalité, ou tout simplement pouvant être acceptées par les membres de la communauté politique. Une étude du point de vue du rapport d'inclusion et d'exclusion à propos de la majorité et des minorités nationales permettrait de mieux situer la thématique pour voir comment ce rapport influence l'identification nationale et la mise en place de politiques communes. Par la suite, on pourra établir la possibilité de voir surgir de nouvelles solutions ou d'indiquer l'impossibilité d'une solution valable permettant de « réconcilier » les identités nationales.

1.3 Objectifs du mémoire

Le tout premier objectif du mémoire est de comprendre ce qu'est une nation et de préciser ce qu'est le nationalisme. Pour arriver à définir ces concepts majeurs en science politique, je devrai déterminer le rôle du rapport majorité/minorité dans la formation des identités, ainsi que les effets qu'il peut engendrer. Ensuite, j'ai pour objectif d'étudier les solutions proposées par les chercheurs pour gérer les effets du rapport majorité/minorité, pour assurer la cohésion sociale à l'intérieur d'une communauté politique. Bref, d'explorer si les identités sont réconciliables. Après cette démarche, je me devrai de tirer mes propres conclusions quant à la «réconcialibilité » des identités et des solutions à apporter pour gérer les effets du rapport majorité/minorité afin d'assurer la cohésion sociale à l'intérieur d'une communauté, c'est-à-dire comment atteindre la cohésion nationale. Cela m'amènera à répondre à certaines interrogations. Premièrement, savoir si nous sommes condamnés à nous exclure éternellement dans un monde basé tout d'abord sur l'identité nationale.

Deuxièmement, d'un point de vue plus local, déterminer quel chemin doivent emprunter les nationalistes québécois et canadiens pour assurer une plus grande cohésion nationale.

1.4 Méthodologie

Il est évidemment nécessaire que j'élabore, en tout premier lieu, un cadre théorique. J'aurai comme prémisse de départ que la nation ne peut être expliquée que par ses effets. Ensuite, j'émets l'hypothèse que les effets de la nation sont l'inclusion et l'exclusion, départagées par le nationalisme. Le mémoire considérera la nation comme étant un idéal qui par le rapport inclusion/exclusion «normalise » l'État, la société et les individus, assurant ainsi une cohésion nationale. Une fois cette étape terminée, il faut alors suivre le processus imposé par le mémoire, et ainsi répondre à ses objectifs.

Je devrai ensuite expliquer comment tout cela fonctionne. Après avoir élaboré correctement un cadre théorique, je dois expliquer la pertinence de chacun des propos et l'origine de chacun des constats que j'émets à l'intérieur de ce cadre. Il faut démontrer qu'il repose sur des faits et des conventions établies par d'autres chercheurs. Je ne pourrai poursuivre que si je possède une connaissance intrinsèque de tous les éléments du cadre théorique. Sinon, l'application au cas particulier et sa comparaison seront affaiblies par des questions auxquelles j'aurai dû porter une plus grande attention. Cela signifie aussi que si l'on aperçoit des faiblesses au départ ou des éléments écartés par d'autres auteurs, il faut expliquer pourquoi il en est ainsi.

Dans le cas du mémoire, le cadre théorique s'appliquera au cas du Québec. Mes connaissances sur le cas de la nation québécoise sont plus grandes que sur n'importe quelle autre nation. L'application sera alors un exercice moins ardu et plus concluant que sur une autre étude de cas. On pourrait cependant appliquer le cadre théorique à d'autres nations, mais les restrictions du mémoire ne le permettent pas. Cela ne tient pas compte des autres objectifs de recherche concernant la cohésion nationale au Québec et au Canada, non plus que de la volonté des chercheurs d'inclure le plus d'individus possible à l'intérieur d'une identité nationale. L'exercice ne sera pas ici de faire une étude comparatiste entre plusieurs nations, mais de trouver des pistes de solution aux problèmes précédemment posés et

concernant en plus la reconnaissance identitaire des minorités nationales. Le mémoire ne sera pas uniquement un descriptif du cas de la nation québécoise, mais étudiera aussi les portées que cela peut avoir dans les sphères sociale et politique des sociétés canadienne et québécoise.

Il faut savoir que le cadre théorique fut élaboré à partir d'interrogations soulevées lors de recherches où se trouvaient d'autres cadres explicatifs. Il faudra à l'intérieur du mémoire faire une comparaison entre mon explication et celles apportées par d'autres chercheurs. L'exercice de comparaison sera ici effectué par rapport aux autres théories prônant des solutions au cas de la nation québécoise. Quoique les auteurs ne se penchent pas précisément sur le rapport inclusion/exclusion, bon nombre de ceux-ci ont étudié la situation des minorités nationales au Canada et au Québec ou les questions relatives aux effets des identités nationales. Cela permettra d'évaluer le cadre théorique, d'examiner si l'on peut en venir aux mêmes constats et de voir les points dont elle ne tient pas compte par rapport aux autres théories. Aussi, cela permettra d'étudier ces théories d'un autre point de vue et de mener à de nouvelles interrogations à propos des solutions qu'elles proposent.

En conclusion, je me devrai d'évaluer l'ensemble du travail effectué pour voir si le cadre théorique de départ tient la route, en plus de répondre aux questions relatives à la «réconciabilité » des identités nationales et des actions à prendre pour assurer la cohésion nationale. En analysant l'application du cadre théorique à un cas particulier et la comparaison avec d'autres théories, je peux alors déterminer sa validité et sa véritable utilité. Je pourrai alors me prononcer sur l'éventualité de reprendre ce cadre théorique pour d'autres applications à d'autres nations. De plus, l'exercice lui-même amènera des réponses et des pistes de solutions que peut-être même le cadre théorique aurait omis de répondre. J'espère alors pouvoir posséder tous les éléments nécessaires pour terminer mon mémoire en répondant le plus justement possible aux interrogations soulevées.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

2.1 Qu'est-ce qu'une nation?

La première difficulté que l'on rencontre lorsque veut étudier la nation québécoise, ou toute autre nation, est qu'on ne peut pas avoir un portrait exact de ce que l'on aborde. Pourtant, la nation est un fait, et bien des gens pourraient témoigner de son existence véritable. Que ce soit ici ou ailleurs, on peut voir les preuves de l'existence d'une nation, par les drapeaux sur les édifices publics, les hymnes nationaux aux événements sportifs ou par la participation à des fêtes nationales. En gros, je ne peux prouver son existence que par la perception de ses effets dans une société donnée, dans ce cas-ci la société québécoise.

2.1.1 La différence entre la définition et la preuve de l'existence d'une nation

N'importe quel individu se levant un bon matin peut déclarer qu'une nouvelle nation existe. Il y a un tas de communautés politiques comme des villes, des cantons, des comtés, des États, des Régions, des provinces ressemblant à des entités se réclamant comme nation. Pourquoi ne sont-elles pas des nations tandis que d'autres le sont? De plus, comment savoir si elles le sont vraiment? La nation est tellement difficile à définir et à cerner que lorsqu'on l'évoque, les acteurs politiques ne débattent pas seulement sur son existence, mais sur le sens qu'on peut lui donner. Le récent débat sur la reconnaissance de la nation québécoise portait bien plus sur la définition du mot «nation» que sur son existence propre. Un ministre

⁹⁵ Durant les débats très tendus sur les fusions et les défusions municipales sur l'île de Montréal, des gens de la ville de Baie-D'Urfé annonçaient que si l'on ne respectait pas leurs droits collectifs et les valeurs démocratiques dans ce dossier, ils engageraient des procédures pour créer un nouvel État indépendant. L'anecdote peut sembler ridicule au premier abord, mais la population de la municipalité de Baie-d'Urfé équivaut ou dépasse même en nombre certaines Premières nations reconnues par les gouvernements canadien et québécois.

conservateur a remis sa démission, car, selon lui, il s'agissait alors de la reconnaissance du nationalisme ethnique que le Canada devait combattre. D'autres y voyaient la reconnaissance d'un peuple avec une culture distincte, certains d'une entité politique, tandis que le futur chef du parti libéral, Stéphane Dion, percevait le Québec comme une nation sociologique. En dépit de toutes les reconnaissances qu'une nation peut avoir, comment être sûr qu'une nation existe? La majorité des Québécois se percevait comme nation des décennies avant que l'on vote une motion à la Chambre des Communes. On peut alors se demander ce qui démontrait l'existence de la nation québécoise aux Québécois, pour qu'ils en prennent tout d'abord conscience et qu'ils la défendent ensuite avec autant d'acharnement.

Selon Charles Blattberg, la nation doit présenter trois composantes : l'appartenance à une culture sociétale, à un territoire ainsi qu'à un État. 6 Cette définition rejoint la conception d'A.D. Smith d'un peuple⁹⁷ qui est premièrement, l'appartenance à une culture sociétale pouvant contenir une langue, une culture, ou une religion; en fait, tout attribut social permettant à une population d'établir un lien significatif entre les différents individus. Deuxièmement, un peuple est défini aussi par un territoire. Il n'est pas nécessaire que ce territoire soit reconnu par l'ensemble de la communauté internationale, il faut cependant que les membres de la communauté nationale se définissent par ce territoire. Il est alors perçu comme une terre promise. Il n'est pas non plus obligatoire qu'un territoire national soit habité et détenu par des individus appartenant à la nation qui le réclame. Le Nunavik, région du Grand Nord québécois, n'est pas majoritairement habité par des Québécois de souche. Il est peuplé presque en totalité d'Inuits (nation autochtone reconnue par le gouvernement du Ouébec). 98 Cette grande portion du territoire est tout de même considérée par les Ouébécois comme une possession légitime de la nation québécoise. Un peuple peut alors être considéré comme étant une entité sociohistorique partageant une culture sociétale et un territoire pouvant être «naturel» ou imaginaire⁹⁹.

[%] Charles Blattberg, 2004, Et si nous dansions? Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 89-90

⁹⁷ Anthony D. Smith, 1986, The Ethnic Origins of Nations. Oxford, Basil Blacwell, p.1-5

⁹⁸ Conseil de développement Kativik, 1998, Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, L'étude globale du développement de la région Nord-du-Québec, Québec., p. 3-5

⁹⁹ Culture sociétale+Territoire=Peuple

L'appartenance à un État est, selon la conception précédente, ce qui fait d'un peuple une nation. Le peuple par son appartenance à un État se distingue des ethnies des ères prémodernes, où les peuples et les États ne coïncidaient généralement pas. Les États moulant leurs structures sur le modèle de l'État-nation, on peut donc déduire que le nationalisme est le lien entre la nation et l'État. Selon cette déduction, la nation équivaut à la présence d'un peuple portant dans son ensemble un discours nationaliste. Toutefois, on peut déceler un problème dans l'équation suivante: Peuple+Nationalisme=Nation. Elle ne nous permet uniquement de voir s'il y existe une nation ou non, à un endroit et à un moment précis. Les éléments qui sont ici concrets, mesurables et reconnaissables, sont le peuple, le nationalisme et l'État. Le fait de prétendre que l'existence d'un peuple affirmant un nationalisme donne nécessairement une nation est un raisonnement un peu circulaire, dans la mesure où la conception de Blattberg donne préalablement comme caractéristiques de la nation, celles du peuple et du nationalisme. Cependant, on a besoin des notions de peuple, de nationalisme et d'État pour comprendre ce qu'est la nation. La conception précédente ne permettant que de «trouver» les nations, il nous faut une autre conception pour déterminer la teneur et la nature d'une nation. Cela signifie que cette conception, si elle nous permet de prouver qu'une nation existe, ne nous permet point de la définir. Il existe alors une différence entre la définition et la preuve de l'existence d'une nation.

2.1.2 Définition de nation

En premier lieu, il y a un fait dont il faut prendre connaissance : depuis la période du néolithique, on peut constater que les peuples existent et que des structures politiques existent aussi. Comme l'indiquent les grandes théories du nationalisme, le peuple et l'État se sont métamorphosés avec l'arrivée de la modernité et surtout de la Révolution industrielle. Les peuples, ou plutôt certains peuples, se sont transformés en nation. Les États, de leur côté, se sont changés en État-nations. Comme il fut précédemment démontré, on peut percevoir le peuple, l'État et le nationalisme. En ce qui concerne la nation, ce sont ses effets qui sont perceptibles, plutôt qu'une réalité quantifiable. Si l'État s'est adapté à la nation, cette nation doit préalablement exister. Si le peuple diffuse un discours nationaliste, c'est qu'il doit y

avoir une nation quelque part. La nation n'existe pas concrètement, mais on peut distinguer ses effets. C'est lorsqu'on la croise avec quelque chose de réel que l'on obtient un résultat.

Si la nation n'exclut personne, elle n'inclut personne non plus. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'elle est une idée, une abstraction de l'esprit. Ce sont les individus qui, s'en faisant une certaine idée, s'en excluent ou qui s'y intègrent. Ce sont eux aussi qui essaient d'intégrer certaines personnes et d'en exclurent d'autres. La nation est fondamentalement ni bien, ni mauvaise, ni belle, ni laide, ni utile, ni inutile, elle n'est qu'une nation. Ce sont ceux croyant la détenir qui la font, et non la nation qui fait ses «détenteurs». La nation est avant tout un idéal. Celui-ci va inciter à suivre un modèle de structures politiques et sociales. La nation est le Peuple, l'État et certains domaines de la société (l'économique, le culturel et le politique), idéalisés dans une croyance qu'ils sont reliés, mais aussi que leur existence propre est dépendante de ces liens. La nation étant un idéal, elle va proposer un certain nombre de valeurs. L'État, le Peuple, ou l'individu va essayer d'imposer des normes pour faire respecter les valeurs dictées par l'idéal national, pour ainsi s'en rapprocher le plus possible. De ces normes, on va chercher à exclure des individus et à en inclure d'autres. L'exclusion d'une identité nationale peut alors être perçue comme une sanction et l'auto-exclusion, comme une déviance. Il faut comprendre que de par sa nature, la nation n'impose rien et qu'ensuite, rien ne justifie de suivre ce modèle à la lettre. C'est l'action des individus qui fait en sorte que l'on se représente l'idéal national de façon fort différente, certains s'y croyant moins intégrés que d'autres.

Prenons en exemple l'affirmation que le Québec est un pays ou une nation francophone, personne ne va nier cet état de fait. Le Québec s'est transformé depuis la Révolution tranquille pour être une entité nationale réunissant une majorité de francophones et est devenu, au fil des années, contrôlé par cette majorité. Elle a alors établi des mesures pour que cette terre francophone en Amérique du Nord fleurisse dans les domaines culturels, économiques et politiques. Affirmer que «le Québec est une nation francophone», peut avoir plusieurs interprétations menant à des actions politiques les plus diverses. Premièrement, on peut concevoir qu'une nation francophone comme le Québec doit être uniquement francophone, et qu'aucune autre langue ne doit s'insérer dans la vie publique. Il s'ensuivrait

alors un unilinguisme strict, avec des services publics, des médias, un système politique et un système d'éducation uniquement en français. On peut aussi avancer qu'une nation francophone, pour préserver sa culture et faire avancer la situation du groupe ethnolinguistique dominant, doit favoriser les francophones. Dans ce cas-ci, on laisse place à d'autres langues, mais on s'assure qu'un seul groupe est favorisé, croyant du même coup que les minorités vont s'y joindre à un moment ou à un autre. L'affirmation peut aussi signifier qu'en tant que nation francophone, le Québec doit favoriser l'usage du français, plutôt que de favoriser seulement les francophones. La nuance réside dans le fait que des services dans d'autres langues sont permis, mais que le français a préséance sur les autres, vu son caractère majoritaire ou officiel. Finalement, on peut percevoir cette nation francophone comme opprimant les autres langues, et qu'il faudrait par le fait même adoucir la suprématie du français au Québec. Aucune de ces affirmations ne rejette le fait que le Québec soit francophone.

La nation est alors un idéal, sur lequel on se base pour transformer le peuple et l'État, et l'outil utilisé pour arriver à cette fin est le nationalisme. Il ne faut pas alors croire que l'un précède nécessairement l'autre. La nation ne fait pas le nationalisme et le nationalisme ne fait pas les nations. Comme le souligne A.D. Smith, il y a les États-nations et les Nations-États. Dans le premier cas, un État préexistant enclenche le processus de construction nationale, en fait, il se crée un peuple. Dans le second, un État se forme après que quelques transformations sociales sont survenues dans le peuple. Le peuple ayant pris conscience qu'il formait une nation, se donne un État convenant à ses aspirations politiques et sociales. 100 Dans chaque cas, les nations naissent et le nationalisme est créé à partir de l'intervention de certains acteurs, grâce à des contextes, des choix et une certaine volonté. Si chaque nation peut diverger sur quelques aspects, elles se sont toutefois établies en fonction d'un certain modèle: homogénéisation de pouvoirs politiques et sociaux, et surtout le contrôle du régime de citoyenneté aux mains de l'État. La nation fait d'une entité sociologique étant le peuple, une entité politique. La nation est donc la politisation du peuple. Par cette norme, le peuple devenu nation est lié à l'État. L'État, de son côté, est légitimé par la nation et dirige le politique.

¹⁰⁰ Anthony D. Smith, 1983, *Theories of Nationalism*. Londres, Duckworth, p.189

2.2 Qu'est-ce que le nationalisme?

En tout premier lieu, le nationalisme est le mécanisme d'inclusion et d'exclusion permettant à une nation de s'imposer comme structure sociale. Le nationalisme se perçoit de deux façons, de manière implicite par le pacte national et de manière explicite par le discours nationaliste. C'est par le pacte et par le discours que le nationalisme va définir le « nous » et le « eux », ce qui signifie l'inclus et l'exclu. Toutefois, l'élaboration du discours et du pacte a des causes plus profondes, déterminées par des facteurs internes et externes. Les réalités historiques, politiques, économiques et sociales à l'extérieur et à l'intérieur vont grandement influencer la construction d'une identité nationale.

2.2.1 Le pacte national

Si le nationalisme est un lien entre la nation et l'État, ce lien s'implante selon deux modèles légués par l'histoire. Le premier que l'on pourrait qualifier d'allemand ou de volontariste, est celui où un peuple se crée une nation, en prenant possession d'un État ou en créant un. Ce nationalisme rejoint alors le concept de la Nation-État. Le second que l'on pourrait qualifier de français ou d'étatique, est celui selon lequel un État se crée une nation, c'est-à-dire qu'il prend possession d'un peuple ou tout simplement qu'il en crée un. Selon cet idéal type, il faut se poser les questions suivantes : «Qu'est-ce que l'État a à offrir au peuple ?». «Qu'est-ce que le peuple a à offrir à l'État ?» et «Qu'est que le peuple a à offrir au peuple ?». À la première question, l'État offre tout d'abord une sécurité à ses citoyens, les protège contre les envahisseurs ou contre tout groupe ou individu menaçant leur intégrité physique. L'État offre aussi d'autres sortes de sécurité, au niveau juridique et social. Les identités nationales dites civiques vont généralement construire sur les différentes politiques publiques, en établissant le renforcement des droits et des services sociaux aux citoyens. Les identités nationales dites ethniques ou culturelles vont, de leur côté, construire sur la préservation d'une langue, d'une culture et/ou d'une religion. À la deuxième question, le peuple offre évidemment une force de travail et aussi une capacité de mobilisation de masse lorsque l'État en a besoin. Le peuple rend l'atteinte des objectifs de l'État possible, par son nombre d'une part, et par sa volonté de suivre les projets de l'État, d'autre part. À la troisième question, le peuple donne au peuple une culture, car elle est le résultat des interactions des différents individus à l'intérieur d'une communauté nationale. Il s'agit également ici du rapport entre la majorité et les minorités. Surtout dans le cas de l'immigration, les nouveaux arrivants déracinés de leurs anciennes terres natales reçoivent en arrivant dans leur pays d'accueil bon nombre de directives de la part de la majorité. Même si elles peuvent être contradictoires, elles leur permettent de se construire une nouvelle identité avec des valeurs d'origine et celles de leur nouveau pays. Pour la majorité, le contact avec de nouvelles cultures permet de voir de nouvelles réalités, d'appréhender de nouvelles façons de penser et d'agir. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle doit être en accord avec ces nouvelles visions, mais que d'une façon ou d'une autre elles vont tôt ou tard transformer la culture majoritaire. Le temps faisant son œuvre, ceux que l'on ne considérait point comme étant inclus dans l'identité nationale, peuvent s'y voir admis plusieurs années plus tard. Ce lien entre l'État et le peuple amène à l'élaboration d'un certain pacte, plus implicite. Donc, on peut prétendre qu'un nationalisme où le peuple se crée une nation va mettre l'accent sur la culture pour produire une cohésion nationale. Ensuite, qu'un nationalisme où l'État se crée une nation, va mettre l'accent sur des Droits et des politiques publiques pour produire une cohésion nationale. Je ne dis pas ici que la culture n'est pas importante dans un nationalisme étatique, ni que les droits sont minimisés dans un nationalisme volontariste simplement que, selon les sociétés, l'accent sera mis sur l'un ou sur l'autre pour assurer la cohésion nationale.

2.2.2 Le discours nationaliste

Le discours nationaliste est l'image embellie qu'une nation veut se faire d'elle-même et projeter aux autres nations. Ce discours englobe alors tous les mythes, les symboles et les préjugés favorables qu'un membre officiel de la nation doit croire et entretenir. Cela va plus loin que la simple idéologie officielle de l'État. S'il peut être projeté par l'État, ce discours est largement entretenu par les membres de la nation. Prenons comme exemple la croyance partagée à l'intérieur et à l'extérieur du Canada que les Canadiens, tous les Canadiens, jouent au hockey. Ceci est un stéréotype bien connu, renforcé même par la population et par l'État canadien, comme l'illustre fort bien ses billets de cinq dollars. Cependant, je connais bien des Canadiens qui ne savent pas patiner ou qui n'ont jamais joué au hockey de leur vie. Il serait plus juste de dire, dans ce cas, que certains Canadiens jouent au hockey, ou qu'ils y jouent dans une grande proportion. Ce nombre assez grand de joueurs de hockey comparativement à

d'autres pays fait en sorte que la pratique de ce sport devient une particularité d'un groupe national. Cette particularité permettant de se différencier d'autres groupes nationaux, on impose donc ce particularisme à l'intérieur de l'identité nationale. L'affirmation «les Canadiens jouent au hockey» fait alors partie du discours national canadien. Si un Canadien, qu'il soit de Kitchener, Halifax, Iqualuit, Vancouver, Medecine Hat ou Victoriaville, se rend à l'extérieur du pays et rencontre des étrangers, il y a de fortes chances que ceux-ci fassent référence au fait que les Canadiens jouent au hockey, disant même que : «vous êtes des joueurs de hockey au Canada». Notre bon Canadien répondra sûrement : « oui c'est vrai, nous sommes des joueurs de hockey», ou «nous jouons beaucoup au hockey». Cela même si l'individu en question ne sait pas patiner ou qu'il n'y a jamais joué de sa vie, et peut-être même s'il fait partie d'une famille de champion de natation, de hand-ball, de cyclisme ou de water-polo. La nation étant une représentation idéalisée d'une communauté, le discours tend à incorporer tous les membres de la nation, même si ceux-ci vont être par leurs habitudes, leurs modes de vie ou leurs croyances en contradiction avec le discours nationaliste. Il n'est alors pas nécessaire de suivre le discours nationaliste à la lettre, mais plutôt d'inciter les autres à croire qu'on le suit ou qu'on est d'accord avec celui-ci.

Ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'il n'y a pas de nation civique ou ethnique, mais bien des nationalismes civiques ou ethniques. Le discours national est souvent loin de la réalité vécue par les individus à l'intérieur d'une nation. Le nationalisme va départager les inclus et les exclus au sein de la nation, sauf que le nationalisme n'est pas statique. Le peuple, de son côté, partage une «conscience de peuple» entre ses membres, et ceux-ci ont alors conscience de l'existence d'une culture sociétale et d'un territoire commun. Ce lien unissant les individus d'un peuple, agissant un peu comme la communauté imaginaire de Benedict Anderson, va drôlement influencer le nationalisme. Le nationalisme allemand s'est construit sur une base ethnique, car le lien unissant les membres était le sang, la langue et les traits ethniques. Ils formaient une communauté sans État, du moins pas centralisée. On ne peut pas alors construire la nation sur des Droits et des politiques publiques. Pour le nationalisme français, il y existait déjà un État centralisé, et à l'intérieur seulement une minorité de personnes parlaient le français, mais on trouvait toutefois un groupe uni sous un État depuis des siècles. Cette communauté était dominée par un État très fort, surtout depuis la

Révolution française. Le nationalisme français s'est alors construit sur des droits et des politiques publiques, et non sur des critères ethniques. L'Histoire de la nation française est alors l'histoire de l'État français, et l'histoire de la nation allemande est donc l'histoire du peuple allemand. Lorsqu'un nationalisme est bien établi à l'intérieur d'une communauté nationale, il est difficile de le changer pour faire face à de nouvelles réalités qui n'étaient pas envisagées au départ. Il est ardu de transformer les critères d'adhésion à l'identité nationale, à cause de l'aspect irrationnel du nationalisme, donc des facteurs émotionnels et sentimentaux qu'un peuple peut avoir pour sa nation. Cette profonde affection, pour cette chose abstraite et immatérielle qu'est la nation, peut masquer les travers et l'inefficacité d'une identité permettant d'assurer la cohésion nationale.

2.3 Le rapport d'inclusion/exclusion dans l'identité nationale

2.3.1 L'inclus et l'exclu

On retrouve chez plusieurs auteurs une réflexion sur le phénomène de l'inclusion et de l'exclusion à l'intérieur du cadre national. Ne portant parfois que sur un ou sur les deux, ces différentes visions font ressortir toute la complexité liée à l'étude du rapport inclus/exclu. Pour Marshall, la fonction première de la citoyenneté est d'agir comme un moyen d'inclusion. Le renforcement des droits civils, politiques et sociaux lors des trois derniers siècles doit « être considéré comme une réaction à l'aggravation des inégalités sociales dans les sociétés capitalistes» les sociétés capitalistes Brubacker, la citoyenneté est plutôt un instrument d'exclusion sociale. Chaque groupe dispose de moyens et en adopte pour établir des critères d'adhésion bien définis. La citoyenneté va alors tenter d'exclure certains membres, par des critères formels et informels, afin de faire la démonstration du droit de jouir de la citoyenneté à l'intérieur d'un pays. Selon Max Weber, une relation sociale peut être soit inclusive soit exclusive. Elle est inclusive s'il n'y a pas d'obstacles pour les individus voulant être inclus, possédant les capacités et l'intérêt pour en faire partie. Elle peut être exclusive «si la

Définition de la citoyenneté chez Thomas H. Marshall dans Marc Helbling, 2003, «Exclusion sociale et citoyenneté suisse». Programme de Recherche no. 40 : Extrémisme de droite – Causes et contre-mesures, Zurich, Institut de Science Politique de Zurich, p. 3

¹⁰² Définition de la citoyenneté chez Rogers Brucbacker, loc. cit., p.3

participation est soit réservée à un groupe restreint, soit liée à des conditions préétablies » ¹⁰³. Il ne faut pas oublier aussi qu'une identité est construite dans une relation avec l'Autre, entendu comme celui ne faisant pas partie d'un groupe. Cette relation est bâtie sur l'affirmation d'une différence faisant de l'Autre un élément extérieur. ¹⁰⁴

Pour Raymond Breton, quels que soient les éléments différenciant les nationalismes, ils comportent tous quatre éléments communs : des principes d'inclusion et d'exclusion, une conception de l'intérêt national, une comparaison avec d'autres groupes, ainsi qu'une vision sur la manière dont l'environnement social peut trahir ou soutenir le groupe. 105 Les principes d'inclusion et d'exclusion sont ce qui distingue un étranger d'un membre à part entière de la nation. Ils indiquent ce qu'il faut avoir pour être un véritable membre de la nation, celui-ci pouvant réclamer un accès aux ressources contrôlées par la collectivité. Le nationalisme va aussi indiquer qui détient le droit de définir les critères d'adhésion à la nation, c'est-à-dire l'autorité légitime détenant le pouvoir d'établir qui est inclus et qui est exclu. Ensuite, un nationalisme contient une conception particulière de l'intérêt national. Quels que soient les besoins à satisfaire ou les problèmes à résoudre, l'intérêt national va aussi apporter des moyens à utiliser pour remplir les défis auxquels la nation fait face. Une nation va aussi se comparer avec d'autres nations. Cela permet, d'une part, de se situer par rapport aux autres groupes, mais aussi de se définir par les actions entreprises dans différents domaines. Les visions de l'environnement social incluent l'identification d'un groupe pouvant avoir des impacts sur la condition des individus, ainsi que les théories concernant leurs motivations, leurs intérêts et leurs stratégies. 106 Il semble plutôt que ces trois derniers éléments (conception de l'intérêt national, comparaison avec d'autres groupes, ainsi qu'une vision sur l'environnement social) sont tributaires de la distinction entre l'inclus et l'exclu. Ces trois éléments ne peuvent se réaliser sans que cette distinction soit faite préalablement. Il serait mieux de considérer les derniers éléments du nationalisme chez Breton comme un complément de second ordre.

¹⁰³ Définition de la citoyenneté chez Max Weber, Marc Helbling, loc. cit., p.3

¹⁰⁴ Chantal Mouffe, 2003, «Le Politique et la dynamique des passions», Politiques et sociétés, vol. 22, no. 3, p. 147

¹⁰⁵ Raymond Breton, 1988, « From Ethnic to Civic Nationalism English Canada and Quebec» in *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, no. 1, janvier, p.85

¹⁰⁶ Ibid., p.85

Il faut comprendre que les individus se définissent à l'intérieur d'un contexte culturel. Cependant comme le système de l'État-nation met de l'avant la culture, la langue, la religion et les traditions de la majorité, il en résulte que les individus faisant partie de la minorité sont désavantagés¹⁰⁷. Une minorité est alors fondamentalement dans une position inférieure au plan des rapports de pouvoirs¹⁰⁸. Un État peut être libéral dans la mesure où il ne veut pas supprimer les groupes minoritaires, mais il peut toutefois ne pas accorder un traitement équitable et respectueux à ses minorités¹⁰⁹. Toutefois, une nation peut ouvrir ses critères d'accessibilité ou permettre la présence des sous-groupes, c'est-à-dire reconnaître une allégeance double à l'identité majoritaire et à l'identité minoritaire¹¹⁰.

On doit pourtant ajouter que les minorités ne sont pas toutes identiques. En plus des groupes issus de l'immigration, on peut trouver à l'intérieur d'une nation des groupes nationaux minoritaires. Comme le suggère Seymour, il est important de faire la distinction entre une minorité nationale et une nation minoritaire :¹¹¹

Une nation minoritaire est une nation qui est composée d'une nation moins nombreuse qu'une autre sur un territoire donné. Une minorité nationale est l'extension minoritaire d'une majorité nationale voisine. Il s'agit d'un échantillon de population ayant des traits culturels spécifiques que l'on trouve à proximité du lieu où se trouve le principal échantillon de population ayant ces traits spécifiques. De très nombreuses communautés sont des extensions d'une majorité nationale sur le territoire d'une autre nation.

Pour Brubacker chaque État moderne comporte une définition de sa citoyenneté, identifiant publiquement un groupe d'individus comme étant membres à part entière de la nation, et tous les autres comme étant des étrangers. Cette citoyenneté inclut tous les individus résidant sur le territoire de l'État, elle exclut tous ceux vivant dans un autre État.

¹⁰⁷ Rachel Guglielmo, 1997, «Three Nations Warning in the Bosom of a Single State: An exploration of Identity and Self Determination in Québec», *The Fletcher Forum of world affairs*. Vol. 21, no. 3, winter/spring, p. 217

¹⁰⁸ Angeline Martel et Daniel Villeneuve, 1995, «Idéologies de la nation, idéologies de l'éducation au Canada entre 1867 et 1960 : le bénéfice du locuteur majoritaire ou minoritaire». Revue Canadienne de l'Éducation. Vol. 20, no. 3, p. 395

¹⁰⁹ David Miller, 2001, « In defence of nationality», dans John Hutchinson et Anthony D. Smith, dirs., *Nationalism : Critical Concepts in Political Science*, New York, Routledge, p. 1686

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 1687

III Michel Seymour, 1999, « Plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans Michel Seymour, dir., Nationalité, citoyenneté et solidarité, Montréal, Liber, p. 163

Cependant, la citoyenneté ne fait pas appel uniquement à la durée d'un séjour dans un pays. Elle donne également un sentiment de devoir envers les autres individus partageant la même citoyenneté. Si la citoyenneté ne fait que la distinction entre ceux vivant à l'intérieur et à l'extérieur d'un État, il y aura donc une conceptualisation idéologiquement chargée entre les citoyens et les étrangers, les inclus et les exclus. Cet État est alors réservé pour un certain groupe extrêmement bien défini, exprimant la volonté et les intérêts de cette citoyenneté. Une citoyenneté aussi bien délimitée, est alors perçue comme quelque chose de plus cohérent, un groupe unique lié de façon légale à un État. Ce groupe se conçoit alors comme une nation. 112 L'exclusion des institutions politiques se faisant sur la discrimination entre les citoyens et les non-citoyens, agit alors sur ceux faisant et ne faisant pas partie de l'identité nationale. 113 Les inclus sont définis de façon positive, tandis que les exclus sont constamment perçus de manière négative. Dans cette discrimination, les exclus peuvent être identifiés d'une manière persistante par le groupe majoritaire comme ne pouvant faire partie de celle-ci, ou plus directement comme ayant des attributs négatifs non conformes aux valeurs de la majorité. Ils ne sont pas exclus pour ce qu'ils sont, mais plutôt pour ce qu'ils ne sont pas, car ils ne sont pas reconnus et acceptés comme étant inclus à l'intérieur de la nation. 114

2.3.2 L'importance de la cohésion nationale

Le sentiment national peut se refléter de diverses façons et s'alimenter de bien des sources. La nation est toutefois liée à des luttes constantes de la part des différents groupes et des individus qui la composent, en plus d'engendrer paradoxalement un sentiment d'unité entre ces mêmes groupes. La cohésion nationale n'exprime pas un consensus, mais un rapport de domination évoluant sans cesse, partageant la puissance entre la majorité et les minorités par une multitude de moyens au cours de l'histoire. Comme l'indique Weber :

Le concept de «nation» nous renvoie constamment à la relation avec la «puissance» politique. Il est donc évident, si tant est que «national» signifie

¹¹² Rogers Brubacker, 1992, Citizenship and Nationhood in France and Germany, Cambridge, Havard University Press, p.21

¹¹³ Ibid., p. 28

¹¹⁴ Ibid., p. 29

¹¹⁵ Max Weber, 1995, Économie et Société, Tome 2, Paris, Pocket, p. 143

quelque chose d'unitaire, que ce sera aussi une sorte de passion [pathos] spécifique. Dans un groupe d'hommes unis par la communauté de langue, de confession religieuse, de mœurs ou de destin, cette passion se liera à l'idée d'une organisation du pouvoir politique déjà existante ou ardemment désirée qui leur soit propre, et elle sera d'autant plus spécifique que l'accent aura été placé davantage sur la puissance.¹¹⁶

La cohésion nationale est avant tout le degré d'harmonie entre les citoyens à l'intérieur d'une même nation. La tâche d'assurer cette harmonie, c'est-à-dire la confiance qu'un individu peut accorder à d'autres individus, appartient d'une part à l'État, mais aussi aux individus eux-mêmes. Dans ce cas-ci, la cohésion nationale est liée à l'ordre au niveau politique et social, c'est pourquoi les rapports avec les minorités sont ici très importants, parce que la critique provient la plupart du temps de ces groupes. Pour mieux comprendre ce qu'est la cohésion nationale, il faut expliquer les concepts de puissance, de domination et de groupement de domination tels qu'avancés par Max Weber. Pour Weber, la puissance signifie « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance » 117. Deux éléments nous sont ici fort importants. Premièrement, la notion de résistance nous indique que tout acte de puissance risque de rencontrer une quelconque opposition, ce qui mène alors à un conflit. Deuxièmement, la notion de chance montre que tout acte de puissance ne peut être réalisé que si celui qui le commet croit en une chance, si minime soit-elle, d'en arriver en un résultat positif. Dans notre cas, cela signifie qu'une nation, qu'un groupe majoritaire ou minoritaire n'enclenche pas un conflit ou n'y participe pas s'il croit n'avoir aucune chance de réussir. La domination est ensuite « la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé »118. Cette obéissance à un ordre de contenu déterminé se base principalement sur la discipline qui, pour Weber, se définit comme « la chance de rencontrer chez une multitude déterminable d'individus une obéissance prompte, automatique et schématique, en vertu d'une disposition acquise ». 119 En ce qui nous concerne, l'ordre de contenu déterminé est évidemment le nationalisme agissant alors sur une multitude

¹¹⁶ Max Weber, Économie et Société, Tome 2, p. 143

¹¹⁷ Max Weber, 1995, Économie et Société, Tome 1, Paris, Pocket, p. 95

¹¹⁸ Ibid., p.95

¹¹⁹ Ibid., p.95

déterminée, c'est-à-dire une entité sociologique qu'est le peuple. Le peuple devenu nation, en d'autres termes le peuple nationalisé, démontre alors une obéissance prompte, automatique et schématique, en vertu d'une disposition acquise. Je ne veux pas dire ici que le peuple n'était pas dominé avant l'arrivée de la nation, mais cette domination se faisait sur une tout autre base. La souveraineté populaire et étatique étant le précepte de l'État moderne, les individus sont non seulement dominés par l'État dans lequel ils habitent, mais aussi par le peuple dont ils font partie. En démocratie, puisque le peuple est le souverain de l'État, il aura donc un rapport de domination avec celui-ci. L'État, par la concentration des pouvoirs légitimés par le peuple, va exercer sa domination par des politiques publiques, l'établissement de normes bureaucratiques, les lois et surtout par le monopole de la violence légitime. On va trouver un rapport de domination à l'intérieur du peuple lui-même, les individus se policant entre eux et établissant des règles par une multitude de rapports sociaux. C'est alors qu'intervient la notion de groupement de domination. Un groupement de domination n'est pas automatiquement un groupement politique, mais il peut le devenir lorsque « son existence et la validité sont garanties de façon continue à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable par l'application d'une contrainte physique de la part de la direction administrative »120. En ce qui concerne la nation, comprenant un territoire géographique déterminable et une direction administrative pouvant appliquer une contrainte physique, le groupement de domination est la majorité. Il faut comprendre que la majorité fait partie ici du peuple, entité politisée par la nation, et qu'elle essaie d'imposer au reste du peuple la vision qu'elle a de lui. Elle indique donc aux minorités ce qu'elles ont le droit de faire ou de réclamer. Ceci rejoint la vision de Weber indiquant «qu'une activité sociale, [...], est orientée politiquement lorsque et tant qu'elle a pour objet d'influencer la direction d'un groupement politique, en particulier l'appropriation, l'expropriation, la distribution ou l'affectation des pouvoirs directoriaux» 121.

Cependant, les éléments définissant la majorité et les minorités ne sont pas aussi évidents. Le sentiment de partager quelque chose peut être très différent d'un endroit à l'autre. Le sentiment d'allégeance à une nation est l'identification la plus puissante dans la

¹²⁰ Max Weber, 1995, Économie et Société, Tome 1, p. 96

¹²¹ *Ibid.*, p. 96

sphère politique. L'appartenance à nation ne fait pas que trôner au-dessus d'une série d'identités; elle se doit d'être considérée comme la seule légitime pour un citoven. ¹²² De plus, comme le fait remarquer Dankwart A. Rüstow, seules les sociétés s'étant transformées en nation ont pu atteindre une forme avancée de modernité. Ces nations sont aussi les seules capables de conserver leur identité tout en faisant face aux défis de la modernisation. Cette forme avancée de modernité est caractérisée par une division du travail où tous les individus sont interdépendants les uns des autres. Dans ce modèle de division du travail, les individus deviennent anonymes et interchangeables et les membres d'une même nation doivent se connaitre, se comporter de façon prévisible et puissent avoir confiance les uns envers les autres. 123 L'identité nationale apporte un sentiment d'appartenance très fort à des individus qui n'avaient auparavant aucunement conscience qu'ils partageaient le même territoire. La cohésion nationale permet donc à cette division du travail de s'établir et ensuite de se maintenir. Certains pourront dire que l'immigration ou l'émigration peut affaiblir la cohésion nationale, et du même coup, la division «nationale» du travail, permettant à une nation de rester dans la modernité. Ces changements pour les populations sont la plupart du temps mineurs, s'ils peuvent changer quelques aspects dans les critères d'adhésion à une identité nationale, ils ne changent en rien ses principes fondamentaux. Les décès et les naissances transforment continuellement la composition du groupe, et chaque génération devient alors un nouveau groupe à l'intérieur même de cette communauté. 124 L'identité est donc confrontée à des changements perpétuels, à cause de l'arrivée d'immigrants, du départ de d'autres migrants et au renouvellement constant engendré par le cycle de la vie.

Comme toute identité inclut des individus et en exclut d'autres, la cohésion nationale va se renforcer par l'exclusion de certains au profit d'autres. Une nation moderne voulant maintenir ses cadres légaux, conceptuels et politiques, et ainsi assurer sa cohésion nationale, établira des frontières entre ses membres et ses non-membres. Les exclusions interne [domestic closure] et externe [territorial closure] sont essentielles à la survie d'une nation. 125

¹²² Dankwart A. Rüstow, 1967, A World of Nations · Problems of Political Modernisation. The Booking Institution,

p.28 123 *Ibid.*, p. 38

¹²⁴ *Ibid.*, p. 35

¹²⁵ Roger Brubacker, op. cit., p. 29

Si l'exclusion ne dérange pas la population ne vivant pas sur le territoire de la nation, les touristes ou les gens y vivant pour une courte période sur ce territoire, la situation des minorités est toutefois plus difficile. Ne voulant pas diminuer la force de sa cohésion nationale, la majorité n'est souvent pas prête à ouvrir ses critères d'adhésions. Les membres des minorités présentant les mêmes caractéristiques que ceux étant considérés comme des étrangers par la majorité nationale, ils peuvent alors subir le même traitement qu'un étranger. Il faut comprendre aussi qu'une trop grande ouverture n'est pas obligatoirement une meilleure chose. La présence d'un groupe ethnique dominant permet à un État, et surtout à une fédération, d'être plus stable. Une fédération comme la nôtre aura plus de chance de réussir, si l'on retrouve à l'intérieur de celle-ci une communauté ethnique dominante. Ceux ne possédant pas de communauté ethnique dominante seront de leur côté plus instables, car plusieurs communautés croient alors pouvoir dominer l'ensemble du pays. 126 Cela serait, pour Michael Ignatieff, dû en grande partie à «l'illusion épistémologique [...] que vous pouvez être chez vous, que vous ne pouvez être compris que par des gens comme vous». 127 Cela signifie qu'un groupe dominant, c'est-à-dire la majorité, est incapable d'ouvrir ses critères d'adhésion pour y inclure totalement les minorités. En d'autres mots, on ne peut en aucun cas sacrifier la cohésion nationale à une plus grande inclusion.

2.3.3 Causes intérieures de l'exclusion

Un régime démocratique a pour but premier de donner le pouvoir au peuple et de servir l'intérêt du plus grand nombre. En intégrant l'ensemble des citoyens au processus délibératif par un ensemble de moyens, un gouvernement démocratique veut, du moins en pratique, être le gouvernement de la totalité du peuple. Le peuple, par contre, est-il vraiment inclus dans «la totalité du peuple» ? Autrement dit, l'ensemble des individus est-il intégré équitablement dans la société démocratique ? Dans la plupart des démocraties libérales, plusieurs groupes minoritaires réclament une plus grande inclusion à l'intérieur même de la

¹²⁶ John McGarry, 2004, « Le fédéralisme peut-il contribuer à concilier la diversité ethnique et nationale», Forum des fédérations, *Fédérations*, vol.4, no. 1, mars, p. 4-5

¹²⁷ Michael Ignatieff, 2000, L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 59

nation. La démocratie qui se veut le régime le plus juste et le plus inclusif, crée-t-elle systématiquement à l'exclusion?

Selon Charles Taylor, l'exclusion est un produit dérivé d'une autre chose, la démocratie n'est pas la cause de l'exclusion. C'est le besoin d'un degré important de cohésion nationale dans les démocraties qui la cause, car elle se base sur la souveraineté populaire. Les États démocratiques ont besoin alors de quelque chose comme une identité commune. À vrai dire, tout régime, démocratique ou non, se légitimant sur la souveraineté populaire, a besoin de quelque chose comme une identité commune. Pour que le peuple soit souverain, il requiert la formation d'une entité possédant une identité propre. 128 Lorsqu'on observe un État démocratique, il faut se poser un certain nombre de questions initiales. Pourquoi cet État existe? Pour qui il existe? 129 À qui appartient la liberté? Qui s'exprime le mieux dans la structure étatique? 130 Dans un État moderne, l'identité politique est définie généralement par la réponse à ces questions. Il y a un rapport étroit entre la souveraineté populaire, une forte cohésion nationale et l'identité politique. Le peuple est censé gouverner, ce qui signifie que les membres de ce peuple forment une unité décisionnelle, un corps délibératif. On suppose que ces décisions sont prises dans un esprit de consensus, ou au moins par une majorité d'agents perçus comme égaux et autonomes. Il n'est pas nécessairement démocratique que des citoyens soient sous le contrôlés par d'autres citoyens, cela toutefois facilite grandement le processus de prise de décision. Cette réalité, par contre, n'est pas très légitime. 131 La démocratie nécessite un haut degré de cohésion, il est important que les individus d'un État démocratique se connaissent, échangent les uns avec les autres et se comprennent entre eux. Le rôle de la culture devient alors primordial. Si une incompréhension se retrouve au sein d'une société démocratique, comment peut-on ensuite délibérer parfaitement et en toute liberté ? Il est essentiel que les citoyens aient confiance les uns envers les autres. Selon Taylor, pour qu'une confiance mutuelle persiste, il faut redéfinir

¹²⁸ Charles Taylor, 1999, «Democratic Exclusion (and Its Remedies?)» dans Alan C. Cairns et al, dir. *Citizenship, Diversity and Pluralism*. Montréal, McGill Queen's University Press, p.265

¹²⁹ What for ? For Whom ?. Ibid., p. 269

¹³⁰ Whose freedom? Whose expression? Ibid., p.269

¹³¹ Ibid., p. 270

constamment les pactes sociaux entre les différents groupes à l'intérieur d'une communauté politique. 132

L'idéal national s'imposant par un moyen ou par un autre, le besoin de cohésion nationale se fait ressentir, surtout dans les régimes basés sur la souveraineté populaire. Il faut rappeler que la nation est ce qui fait du peuple une entité politique. En ce qui concerne l'étude d'un État, il est juste de se poser les questions suivantes : « pourquoi ? » et « pour qui ?». Mais lorsqu'il s'agit d'une identité nationale, les questions à se poser sont plutôt : « qui est inclus ? » et « qui est exclu ? ». L'État « nationalisé » qui a été transformé par l'idéal national, est avant tout le défenseur de cette identité et met en place des mesures coercitives allant dans ce sens. Les politiques publiques peuvent entrer dans le domaine de l'identité. L'État peut précéder l'identité nationale, la façonner ou la créer, mais vouloir enlever cet élément par la suite sera une tâche difficile. Les différents programmes d'assurance-maladie publics au Canada anglais et le cas d'Hydro Québec au Québec, en sont des exemples frappants. Les remettre en question, même à un degré très minime, est presque considéré comme étant une hérésie.

Lorsqu'on entre dans un processus de construction nationale, on la construit tout d'abord selon deux questions : « qui veut-on inclure ? » et « qui veut-on exclure ? ». Ce processus étant imparfait, cela veut dire que tous ne se joindront pas nécessairement à l'inclusion. Pour faire une analogie, si vous envoyez des invitations pour une fête, cela ne garantit pas que tous les gens invités s'y présentent, et ce, même si vous préparez la meilleure fête de l'histoire de l'humanité. Cela ne signifie pas non plus que ceux que l'on désire exclure le seront assurément. On retrouve plusieurs critères d'adhésion : culturels, idéologiques, religieux, ethniques, etc. Les individus se rattachèrent à l'identité, se perçoivent et justifient leur identification de façon fort différente. Toute adhésion à une identité nationale que l'on soit Québécois, Canadien, Français, Américain ou Chinois, n'est pas exactement identique à chaque individu, elle peut être semblable, mais non identique. Les individus ne partagent pas obligatoirement les mêmes valeurs, et s'ils les partagent, les échelles de valeurs peuvent

¹³² Charles Taylor, loc. cit., p. 274

différer d'une personne à l'autre. Les conflits entre ces valeurs entraînent des débats sur la nature de l'identité nationale.

2.3.4 Causes extérieures de l'exclusion

L'exclusion est aussi due à un autre facteur, lié à la territorialité, on peut qualifier cette inclusion de stratégique. L'identité se construit aussi comme un moyen de défense, pour pouvoir mobiliser une population au moment opportun. L'exclusion se fait dans ce casci vers l'extérieur, en établissant les limites de l'État. La pensée de Carl Schmitt nous est ici très utile. Dans *la notion de politique*, Schmitt part du constat que le domaine du politique possède une distinction fondamentale, sur laquelle reposent «tous les actes et tous les mobiles politiques». ¹³³ Par exemple, l'ordre moral se base sur la distinction entre le Bien et le Mal, l'ordre esthétique sur le beau et le laid, l'ordre économique sur le rentable et le non-rentable. L'ordre politique, lui, se base sur la distinction entre l'ami et l'ennemi. ¹³⁴ Cela signifie que sans ennemi, il n'y a pas de politique. L'ennemi est conçu ici comme un ennemi public, et non un ennemi privé ou personnel. L'ennemi fait référence à un groupe auquel on livre une lutte politique. ¹³⁵ Comme le souligne Schmitt:

L'ennemi politique ne sera pas nécessairement mauvais dans l'ordre de la moralité ou laid dans l'ordre esthétique, il ne jouera pas forcément le rôle d'un concurrent au niveau économique, il pourra même, à l'occasion, paraître avantageux de faire des affaires avec lui. Il se trouve simplement qu'il est l'autre, l'étranger, et il suffit, pour définir sa nature, qu'il soit, dans son existence même et en un sens particulièrement fort, cet être autre, étranger et tel qu'à la limite des conflits avec lui soient possibles qui ne sauraient être résolus ni par un ensemble de normes générales établies à l'avance, ni par la sentence d'un tiers, réputé non concerné et impartial.

Pour faire la guerre, on peut ajouter aussi pour défendre et assurer la sécurité de sa population, il faut l'unité politique. Comme le souligne Schmitt : « si un groupe ou une classe empêche toute guerre à l'extérieur, sans pouvoir prendre en main le pouvoir de l'État,

¹³³ Carl Schmitt, 1992, La notion de politique, Paris, Flammarion., p.63-64

¹³⁴ Ibid., p. 64

¹³⁵ Ibid., p. 67

¹³⁶ Ibid., p. 64-65

d'opérer la discrimination de l'ami ou de l'ennemi, l'unité politique est détruite ». 137 Voulant conserver cette unité politique, l'État agira en fonction du fait qu'il n'a aucun conflit interne pouvant menacer son existence. L'État entame alors une pacification intraétatique, définissant lui-même l'ennemi de l'intérieur. 138 Une collectivité humaine renonçant à la désignation de l'ennemi, ne peut être une collectivité politique, car elle renonce au principe fondamental du politique. 139 Dans ce cas-ci, un peuple ne peut pas être une nation, s'il renonce au pouvoir de désigner qui est son ami et qui est son ennemi. La nation étant la politisation du peuple, il est alors lié à l'État. L'État légitimé par la nation dirige le politique, et la nation est l'idéal sur lequel l'État va asseoir la désignation entre l'ami et de l'ennemi. L'État n'est pas le seul à faire la distinction de l'ami et l'ennemi. En fait, tous les individus, tous acteurs politiques effectuent la distinction de l'ami et de l'ennemi. Par contre, l'État par sa puissance et le rapport de domination qu'il exerce, impose cette désignation et discrimine en conséquence. Il faut faire ici une distinction entre le rapport ami/ennemi et celui de l'inclus/exclu. La distinction spécifique du politique sur laquelle se base tout conflit politique, est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. 140 L'inclus et l'exclu seraient de leurs côtés, la distinction spécifique, ou le critère fondamental de l'identité. Plus précisément, l'identité nationale est due au passage du peuple à la nation, d'une identité sociologique à une identité politique. Dans le monde politique, les conflits s'élaborent à partir de la distinction de l'ami et de l'ennemi, se basant sur les différents axes du politique. Par exemple, on retrouve des conflits entre les syndicats et le patronat, entre les différents partis politiques, entre le gouvernement et les citoyens, entre les différents paliers de gouvernement, entre les différents groupes d'intérêts, mais aussi entre une nation face à une ou plusieurs autres nations. Dans les conflits politiques entre nations, celles-ci se divisent entre amies et ennemies. Que les nations soient alliées ou ennemies, elles ne sont pas pour autant incluses à l'intérieur d'une identité nationale commune. Cependant, les amis d'aujourd'hui peuvent devenir les ennemis de demain. En se forgeant une identité nationale, une nation se coupe des autres nations, on peut même ajouter du reste de la planète, se réfugiant dans des

¹³⁷ Carl Schmitt, op. cit,, p.79

¹³⁸ Ibid., p.88

¹³⁹ Ibid., p.90

¹⁴⁰ Ibid., p. 64

particularismes. L'éventualité des conflits entre nations est toujours présente, puisqu'un ami ne sera pas toujours un ami et un ennemi ne sera pas toujours un ennemi. Si notre identité nationale est invariablement classée dans la catégorie «ami», les autres nations peuvent passer dans un camp comme dans l'autre. Il y a alors une infinité d'aménagements, d'interconnexions et de configurations possibles. Tout cela signifie que si la nation veut survivre, elle doit prendre les mesures nécessaires pour y arriver. Cette nécessité peut entraîner des dérapages, par exemple pour déterminer si l'ennemi est menaçant, et si cette menace est vraiment dangereuse. On doit se demander alors, si les moyens pour contrer cette menace sont véritablement les plus adéquats.

Concernant la souveraineté étatique et l'indépendance de l'État, un État les perd lorsqu'un étranger s'assure de la désignation de l'ennemi. Quand un peuple se fait imposer un ennemi et qu'on lui indique contre qui il a droit de se battre, ce peuple n'est plus politiquement libre. Il est alors incorporé dans un autre système politique. 141 Il faut faire ici, une distinction entre une nation au sens de la souveraineté populaire et une nation en tant qu'État-nation, au sens de la souveraineté étatique. 142 Une nation est un peuple souverain, selon la souveraineté populaire. Le peuple se lie à un État, établissant une souveraineté populaire, mais cet État est-il lui-même souverain? Un État-nation est un État souverain, au sens de la souveraineté étatique, ayant en son sein un peuple souverain au sens de la souveraineté populaire. Ainsi, un peuple ayant une existence politique, va faire en sorte de toujours détenir le choix de distinguer son ami et son ennemi, et ce, malgré tous les arguments lui prouvant qu'il lui faudrait prendre le chemin contraire. 143 Comme l'indique Schmitt: « qu'un peuple n'ait plus la force ou la volonté de se maintenir dans la sphère du politique ce n'est pas la fin du politique dans le monde. C'est seulement la fin d'un peuple faible». 144 Les peuples et les nations ne sont pas éternels. Certains disparaissent, d'autres se maintiennent, et parfois il en naît de nouveaux. Le caractère fondamental du politique,

¹⁴¹ Carl Schmitt, op. cit., p.93

¹⁴² Lénine fait aussi cette distinction. Il est sûrement étrange de lier deux auteurs qui sont chacun à l'extrémité du spectre politique, mais avant l'idéologie il y a des réalités que l'on ne peut éviter.

¹⁴³ Carl Schmitt, op. cit., p.93

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.97

divisant les individus entre amis et ennemis, fait en sorte que l'existence d'une unité politique entraîne systématiquement l'existence d'une autre unité politique, ce qui explique le pluralisme des États¹⁴⁵, et leur constante multiplication. En créant une identité nationale, qui de par sa nature inclut et exclut, on se retrouve tôt ou tard à créer une autre identité nationale. C'est exactement ce qui est arrivé depuis le XIX^e siècle. Quels que soient les critères d'adhésion, ainsi que l'ouverture souhaitée par l'identité nationale, il existera toujours des individus ne pouvant en faire partie. Si Habermas conçoit qu'il peut exister des Européens postnationaux adhérant au patriotisme constitutionnel, c'est qu'il doit y avoir quelque part des non-Européens, qui ne sont pas postnationaux et qui n'adhérent pas au patriotisme constitutionnel.¹⁴⁶

2.3.5 L'État-nation, structure de l'identité nationale

Le besoin de cohésion nationale dans une démocratie demandant une identité nationale et une inclusion stratégique fait en sorte qu'un État est aux mains d'une majorité et que cette majorité contrôle les critères d'adhésion à l'identité nationale. En imposant sa langue, sa culture, ses valeurs et ses institutions, elle contrôle *de facto* l'État, même si elle exprime explicitement le désir du contraire et souhaitant partager avec tous cet État ouvert, inclusif et démocratique. Aux questions qui est inclus et qui est exclu, on doit répondre à la première, la majorité et à la seconde, la ou les minorités.

¹⁴⁵ Carl Schmitt, op. cit., p.97

Les questions concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne le démontrent clairement. Pendant que l'Union Européenne s'ouvre à des pays d'Europe de l'Est sous-développés avec d'énormes problèmes, plus souvent qu'autrement corrompus de bas en haut, et où les droits de l'homme sont souvent oubliés, on refuse l'intégration à la Turquie pour des raisons qui sont aujourd'hui des caractéristiques de la moitié des pays de l'UE. Ensuite, on parle d'incompatibilité culturelle et de l'impossibilité d'intégrer un pays musulman. Pourtant la Turquie est laïque et l'Europe a bombardé la Serbie pour sauver les Kosovars.

CHAPITRE III

LE RAPPORT MAJORITÉ/MINORITÉ ET L'IDENTITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE

3.1.1 Le rapport majorité/minorité au Canada : le Québec comme minorité

Le système fédéral canadien tente de réconcilier les différentes identités à l'intérieur du pays, tout en essayant d'ajouter à celles-ci une identité commune. L'État fédéral se base sur la croyance que les nationalités ont chacune le désir de maintenir l'unité nationale et la volonté de conserver leur autonomie. Cette division des allégeances et des pouvoirs du gouvernement permet aux différentes nationalités de vivre ensemble. 147 Pour Samuel La Selva, le pluralisme ne serait pas quelque chose de nouveau au Canada, ses racines étant aussi vieilles que la Conquête. Les Canadiens représenteraient un peuple ayant survécu à de nombreuses crises identitaires, redéfinissant chaque fois leur distinction, ainsi que leur sens de la communauté. 148 Pour Adam Heribert, le multiculturalisme canadien, qui accompagne le système fédéral dans le but de gérer la diversité des identités, est la solution à la montée des nationalismes minoritaires. Son but n'est pas de créer un nouveau citoyen, mais de préserver les différents héritages culturels en définissant le fait national de manière pluraliste. Il s'assure qu'aucune hiérarchie culturelle ne s'installe dans la société, les revendications des premiers arrivants ne doivent pas être supérieures à celles des immigrés récemment arrivés. 149 Si les autochtones et les Québécois rejettent le

¹⁴⁷ Samuel LaSelva, 1996, The Moral Fondations of Canadian Federalism. Paradoxes, Achievements and Tragedies of Nationhood. Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, p. 159

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 170

¹⁴⁹ Adam Heribert, 1995, « Les politiques de l'identité. Natonalisme, patroitisme et Multiculturalisme», Anthropologie et Société, vol. 9, no. 3, p. 99

multiculturalisme canadien, c'est qu'il neutralise leurs revendications d'un statut spécial, en les mettant sur un pied d'égalité avec les autres communautés. Le multiculturalisme s'oppose aux nationalismes, car ceux-ci ne peuvent, dans le meilleur des cas, que tolérer la différence plutôt que de l'accepter. La loi 101 est incompatible avec le multiculturalisme canadien, car elle oblige les immigrants à envoyer leurs enfants dans les écoles françaises et interdit à l'entreprise privée l'affichage public en anglais. Le multiculturalisme prône plutôt le choix, par les citoyens de leur identité. L'État doit ensuite «reconnaître et récompenser de telles autodéfinitions».

Par contre comme le souligne Charles Taylor, le renforcement de l'identité canadienne ne règlera pas les questions relatives à l'affirmation de l'identité québécoise. L'uniformité et la rigidité laissent peu de place aux Québécois et Autochtones. Cette uniformité basée sur le principe de l'égalité de chaque citoyen, est en rupture avec les moyens utilisés dans le passé par le gouvernement canadien. Une constitution ne peut régler les problèmes une fois pour toutes. Au cours des années, des changements surviennent, lesquels sont dus aux migrations de population et aux reconsidérations internes de chaque identité. Si une constitution est statique, les individus et l'identité qui doit les maintenir ensemble ne le sont absolument pas. La protection des droits individuels par l'établissement d'une constitution, limite «la liberté d'un groupe de s'autogouverner» L'a'. L'individu est protégé de multiples façons contre la volonté du groupe, et cela permet une protection contre les abus de la majorité. Cette limitation du pouvoir de la majorité, s'applique plus lourdement sur des minorités concentrées sur un territoire spécifique, comme les Québécois. Le fédéralisme permet à des minorités nationales de jouir d'une autonomie politique, en

¹⁵⁰ Adam Heribert, loc. cit., p.99-100

¹⁵¹ Ibid., p.100

¹⁵² Charles Taylor, 1999, «Democratic Exclusion (and Its Remedies?)» dans Alan C. Cairns et al, dir. Citizenship, Diversity and Pluralism. Montréal, McGill Queen's University Press, p. 277

¹⁵³ Ibid., p. 280

¹⁵⁴ José Woehrling, 2006, « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », dans A-G. Gagnon (dir.), Le Fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p.29

leur donnant le contrôle d'une entité fédérée, donc d'agir en quelque sorte comme une majorité. Cependant, en restreignant ce pouvoir d'autodétermination, il affaiblit alors cette minorité. Elle voit alors son pouvoir diminué au profit de ses minorités et de ses citoyens, considérés toutefois comme identiques à tous les autres, et non comme faisant partie d'une minorité nationale. En atténuant un avantage aussi nécessaire à sa survie, celle-ci ne voit plus l'utilité de rester dans un tel système et considère de plus en plus l'idée de faire cavalier seul.

Depuis le rapatriement de la constitution en 1982, la marge de manœuvre du Québec est délimitée par les forces du nationalisme majoritaire canadien. 156 Pour Alain-G. Gagnon, le Québec aurait désormais une capacité moins grande à appliquer ses propres politiques publiques, à cause de l'application des principes du nationalisme canadien prônant un État sans différentiation, autant pour les politiques extérieures qu'intérieures. La collaboration entre les provinces et le gouvernement central ne semble renforcer que ce dernier. L'État est alors entre les mains d'une majorité qui a comme seul but de se renforcer et d'imposer l'identité canadienne aux minorités nationales. La Charte des droits et libertés canadienne, assurant en premier lieu le respect des droits individuels, affaiblit du même coup la spécificité territoriale du Québec, faisant de celle-ci une province comme les autres. Le pouvoir du Québec d'imposer son propre régime de citoyenneté, ses valeurs, bref d'implanter son plan de construction nationale, est diminué au profit du nationalisme canadien. Il faut toutefois nuancer le propos, car le Québec était minorisé par rapport aux autres membres de la fédération bien avant l'implantation de la Charte. De plus, cette Charte n'empêche aucunement le Québec de jouir de pouvoirs «supplémentaires» en matière de caisses de retraite, d'emploi ou d'immigration. La Charte est alors perçue comme un instrument de contrôle du gouvernement central. 157 Le nationalisme canadien par sa volonté de renforcer d'abord l'intérêt public de tous les Canadiens et non celui des membres de la

¹⁵⁵ José Woehrling, loc. cit., p. 29-30

¹⁵⁶ Alain-G Gagnon, 2003, «Undermining Federalism and Feeling Minority Nationalism: The Impact of Majority Nationalism in Canada», dans Alain-G. Gagnon, Montserrat Guiberneau et François Rocher, dirs, *The Condition of Diversity in Multinational Democraties*, Montréal, IRPP, Version Française, p. 2

¹⁵⁷ Ibid., p. 16, 19-20

fédération, fait en sorte que le Québec est désavantagé lors des négociations intergouvernementales. Si l'on retrouve une coopération entre le gouvernement central et les provinces, elle se fait dans la plupart des cas sans le consentement ou la participation du Québec. 158 Selon Gagnon, le gouvernement central agit, dans les faits, comme un hégémon qu'aucun État membre ne peut défier. Ottawa croit alors personnifier à lui seul l'identité canadienne, l'imposant ensuite avec force à tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. 159 Le Québec est le seul osant le défier, pour la simple et bonne raison qu'il possède déjà une identité nationale propre et qu'il entend la défendre contre tous ceux voulant lui porter atteinte. Cette volonté d'imposer le nationalisme majoritaire canadien à l'ensemble du territoire, en particulier sur les minorités qui n'en veulent pas, ne fait qu'appauvrir le fédéralisme qui autrement permet d'assurer des identités nationales et l'unité politique du pays. Cet appauvrissement n'a au contraire que renforcé les nationalismes minoritaires des Québécois et des Premières nations autochtones, s'éloignant du même coup de l'identité canadienne afin de bâtir eux-mêmes les politiques permettant d'assurer la survie de leur groupe national. 160

3.2.1 Le rapport majorité/minorité au Québec : les Québécois comme majorité

Pour comprendre les rapports entre la majorité et les minorités au Québec, il faut savoir d'où vient l'identité nationale québécoise. En comparaison avec la plupart des nationalismes, le nationalisme québécois est plutôt jeune, faisant son apparition durant les années soixante avec l'arrivée de la Révolution tranquille. Comme l'indique Denis Monière, la Révolution tranquille amène les Canadiens français du Québec à construire une nouvelle identité centrée exclusivement sur le territoire québécois. Ce nouveau nationalisme met de l'avant trois projets : «l'affirmation du fait français, le développement économique du Québec et l'accroissement des pouvoirs politiques de

¹⁵⁸ Alain-G. Gagnon, loc. cit., p. 25

¹⁵⁹ Ibid., p. 26-28

¹⁶⁰ Ibid., p.29

l'État québécois». 161 L'apport le plus important de la Révolution tranquille est la politisation des Canadiens français qui vont par l'appropriation des pouvoirs de l'État québécois non seulement construire une nouvelle identité nationale, mais aussi permettre l'amélioration de la situation socioéconomique du peuple canadien-français qui était jusqu'alors contraint à rester au bas de l'échelle sociale. 162 Ce nouveau nationalisme ne réussira pas à intégrer l'ensemble des Canadiens français du Québec autour d'un projet d'avenir commun. À la fin des années soixante, le mouvement nationaliste québécois se divise en deux camps: d'un côté, les fédéralistes réformateurs voulant l'affirmation politique du Québec à l'intérieur du système fédératif canadien accompagné de droits collectifs protégés par des amendements constitutionnels; de l'autre, le mouvement souverainiste promouvant l'établissement d'un État indépendant. 163 Même divisées, les deux factions vont mettre de l'avant un nationalisme moderne, basé sur le rôle de l'État comme moteur du développement économique, revalorisant l'usage du français comme langue publique commune et le plus important, partageant une conception civique de la nation québécoise, ouverte sur la diversité et ayant le désir d'intégrer les immigrants. 164 Pour Raymond Breton, les changements survenus lors de la Révolution tranquille, au premier plan le passage du nationalisme canadien-français au nationalisme québécois, démontrent que les Canadiens français du Québec se perçoivent désormais comme une majorité et non plus comme une minorité. 165

Aujourd'hui le Québec serait une nation politique basée sur des principes éthiques. Ses principes seraient pour Claude Barriteau : «1) une éthique politique construite a) sur le respect des droits humains, b) l'égalité de tous et c) la démocratie ;

¹⁶¹ Denis Monière. 2001, Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p.114

¹⁶² Ibid., p. 114

¹⁶³ Ibid., p. 115

¹⁶⁴ Ibid., p. 123

¹⁶⁵ Raymond Breton, 1988, « From Ethnic to Civic Nationalism . English Canada and Quebec» in Ethnic and Racial Studies, vol. 11, no. 1, janvier, p. 94

2) le français comme langue publique ; et 3) un rapport à une histoire partagée»¹⁶⁶. Les valeurs ici présentées sont d'une part des valeurs universelles communes à toutes les nations «ouvertes», mais aussi des valeurs propres à la réalité québécoise. Pour Louise Laurin, si les Québécois forment un peuple distinct par leur langue, leur culture et leur histoire et que nul ne peut ignorer la présence sur le territoire du Québec de l'ethnie canadienne-française, le projet nationaliste québécois s'appuie avant tout sur des liens civiques par lesquels ses citoyens partagent un État démocratique et pluraliste.¹⁶⁷ Les nationalistes québécois soutiennent la protection des droits linguistiques de la minorité anglophone, ainsi que les droits de la population immigrante et des Premières nations. Les droits linguistiques dans les secteurs de l'éducation, des hôpitaux, des agences gouvernementales, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, font en sorte que les droits de la minorité anglophone du Québec sont mieux respectés que ceux des minorités francophones dans le reste du Canada.¹⁶⁸ Les orientations générales guidant la politique d'intégration du Québec démontreraient qu'il est une nation francophone et non une nation de francophones. Ces orientations sont : ¹⁶⁹

«... [1] le partage du français comme langue commune de la vie publique de la société québécoise; [2] le droit et le devoir de tous les citoyens, quelque soit leur origine, de participer et de contribuer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Québec; [3] l'engagement à bâtir ensemble un Québec pluraliste où les citoyens de toutes les cultures et de toutes origines pourront s'identifier et être reconnus comme des Québécois à part entière.»

Soyons logiques. Il est vrai que le Québec est une nation francophone et non une nation de francophones. Cela signifie que le français est la langue publique, que l'État s'adresse aux citoyens en français et que les demandes des citoyens à l'État sont faites principalement en français. Tout échange qui n'est pas du domaine privé, doit

¹⁶⁶ Claude Barriteau, « Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine», dans Michel Venne, dir., Penser la nation québécoise. Montréal, Québec Amérique, p. 229

¹⁶⁷ Louise Laurin, 1998, « La souveraineté : un projet qui s'appuie sur le lien civique», dans Michel Sarra-Bournet, dir., Le pays de tous les Québécois . Diversité culturelle et souveraineté. Montréal, VLB éditeur, p.110

Kai Neilsen, 1999, « Cultural Nationalism, Neither Ethnic nor Civic», dans Ronald Beiner, dir., Theorizing Nationalism, Albany, SUNY Press, p.128

¹⁶⁹ Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration. 1990. Au Québec, pour bâtir ensemble. Québec, p. 44

donc se faire principalement en français. Ce n'est pas l'attribut d'un seul groupe, mais partagé entre tous les groupes et tous les citoyens. Le français est la langue de la majorité et c'est dans un esprit de préservation de cette majorité que cette langue a été choisie (pour ne pas dire imposée) comme langue publique commune. Puisque la connaissance et la maîtrise du français étant nécessaires pour participer à la vie publique, ceux ayant le français comme langue maternelle sont alors avantagés. On ne bloquera pas la route à un citoyen dont la langue maternelle n'est pas le français. Par contre, le chemin à parcourir pour atteindre le même but sera plus long. Il est vrai que la collectivité peut atténuer cette difficulté en fournissant les ressources nécessaires aux membres de minorités, mais cela ne change en rien le fait qu'au départ, ceux-ci sont désavantagés.

Pour Micheline Labelle, plusieurs facteurs ont contribué à la construction et par la suite, au renforcement de l'identité nationale québécoise. Il y a tout d'abord la Révolution tranquille, ensuite la Charte Québécoise des droits et libertés de la personne, la Charte de la langue française (loi 101), ainsi que les éléments civiques, démocratiques et progressistes du nationalisme québécois. D'autres facteurs, par contre, nuiraient à une implantation plus grande de l'identité nationale québécoise : le statut de peuple conquis et les difficultés de reconnaissance de la distinction nationale du Québec au sein de la fédération canadienne, les pouvoirs du fédéral sur les politiques d'immigration, ainsi que le faible pouvoir d'attraction du français sur les nouveaux arrivants. 171

Il faut indiquer que malgré tous les efforts déployés par les nationalistes pour intégrer le plus grand nombre d'individus possible, le nationalisme québécois est avant tout basé sur la promotion, la protection et l'épanouissement de la langue française. Cet accent sur la culture française assure un très haut degré de cohésion nationale, mais

Micheline Labelle, 1998, «Les minorités et le pays du Québec». Une citoyenneté à construire», dans Michel Sarra-Bournet, dir., Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté, Montréal, VLB éditeur, p.195

¹⁷¹ On considérait aussi le système scolaire confessionnel du Québec comme étant un facteur négatif, un amendement constitutionnel a aboli ce système en 1998, le texte a été publié en 1995. *Ibid.*, p. 195

exclut toutefois les anglophones, les immigrants et les peuples autochtones lesquels composent 18 % de la population.¹⁷² La cohésion nationale semble toutefois plus importante aux yeux des nationalistes québécois qu'une plus grande ouverture envers les minorités. On peut observer ce fait par l'utilisation du terme québécois «de souche» ou «pure laine» qui fait référence aux Québécois d'origine canadienne-française.¹⁷³ Si «les Anglais » sont de moins en moins reconnus comme étant «les autres», c'est-à-dire le groupe perçu comme une menace à la survie de la culture française au Québec, ce rôle est de plus en plus joué par le groupe formé de la population immigrante, des minorités ethniques, des minorités visibles et des groupes religieux non chrétiens.¹⁷⁴ S'ensuit alors une tension, qui s'installe entre le désir d'assurer une cohésion nationale forte et la volonté d'intégration de la pluralité des composantes à l'intérieur de l'identité nationale québécoise. Les Québécois sont aux prises avec le dilemme de continuer le combat de leurs ancêtres, porté par une histoire de luttes pour la survie de leur langue et de leur culture, ou de réaliser l'ouverture des critères identitaires pour que tous puissent se sentir chez eux sur le territoire québécois.¹⁷⁵

Les efforts déployés par les nationalistes québécois, surtout dans ce cas-ci les leaders souverainistes, pour intégrer les différents groupes minoritaires font aussi partie d'une stratégie, pour au bout du compte vaincre les nationalistes canadiens. La volonté de créer un Québec indépendant et ouvert aux minorités entre en contradiction avec le rejet de ceux-ci du bilinguisme officiel et du multiculturalisme canadien, partageant dans les faits les mêmes valeurs. Il est difficile alors de faire comprendre aux minorités pourquoi on rejette d'un côté un système pluraliste d'intégration, pour la promesse, et non l'assurance, d'en construire un nouveau quasi identique lors de la fondation d'un nouveau pays, dont on ne connaît ni le moment, ni les conditions de sa

¹⁷² Rachel Guglielmo, 1997, «Three Nations Warning in the Bosom of a Single State: An exploration of Identity and Self Determination in Québec», *The Fletcher Forum of world affairs*. Vol. 21, no. 3, winter/spring, p. 202

¹⁷³ Leigh Oakes, 2004, «French: A Language for Everyone in Québec?», *Nations and Nationalism*, vol. 10, no. 4, p.541-542

¹⁷⁴ Raymond Breton, 1988, « From Ethnic to Civic Nationalism : English Canada and Quebec» in Ethnic and Racial Studies, vol. 11, no. 1, janvier, p. 100

¹⁷⁵ Jacques Beauchemin, 2002. L'Histoire en trop : la mauvaise conscience des souverainistes québécois, Montréal, VLB Éditeur, p. 139

naissance. 176 Tout cela ne peut que rendre sceptiques les non francophones face au projet souverainiste, faisant en sorte qu'ils sont presque unanimement en opposition avec celui-ci. Mais l'option souverainiste ne peut l'emporter sans un appui accru des groupes minoritaires, et ce refus, malgré l'ouverture déployée pour les intégrer, ne peut qu'entraîner une frustration de la part des différents groupes nationalistes et, du même coup, renforcer les tensions ethniques.¹⁷⁷ Les politiques québécoises d'intégration peuvent aussi être perçues comme suspectes de la part des groupes minoritaires. Elles seraient alors des politiques d'assimilation, basées sur la Charte de la langue française et seraient renforcées par l'idée d'une nouvelle citoyenneté québécoise, diminuant du même coup la diversité culturelle. En contrepartie, les minorités conçoivent le multiculturalisme canadien comme étant lié à la tolérance, au pluralisme et au respect des droits de la personne. 178 Les représentants des minorités au Québec vont alors défendre de façon quasi unanime le système fédéral canadien et l'identité nationale canadienne, malgré un certain attachement à la nation québécoise. 179 Ce refus de la part des groupes minoritaires et leur attachement constant à l'identité nationale canadienne illustrent l'échec du nationalisme civique promu par les leaders nationalistes québécois.

Le rapport entre la majorité et les minorités au Québec en est un de tension identitaire, entre deux conceptions de la nation québécoise : celle de l'exclusivité ethnique et celle de la citoyenneté civique ouverte aux différences. Cette tension serait attribuable pour Jacques Beauchemin à «l'inachèvement du destin québécois», dans lequel cohabite la volonté de créer une nation francophone, civique et cosmopolite en Amérique du Nord et le projet souverainiste québécois. Le problème réside dans le fait que la première veut établir la diversité identitaire, tandis que le second désire

¹⁷⁶ Jeremy Webber, 1999, «Just How Civic is Civic Nationalism in Quebec?» dans Alan C. Cairns et al, dirs., *Citizenship, Diversity and Pluralism.* Montréal, McGill Queen's University Press, p. 94

¹⁷⁷ *Ibid.*, p.94

¹⁷⁸ Micheline Labelle, *loc. cit.*, p. 198

¹⁷⁹ Ibid., p. 203

¹⁸⁰ Jacques Beauchemin, op. cit., p. 141

promouvoir une identité particulière à l'intérieur même de cette diversité. 181 Cette contradiction à l'intérieur de l'identité nationale québécoise, fut très bien illustrée lors des différents sommets «nationaux», regroupant les acteurs décisionnels de tous les secteurs de la société. Alors que l'on voulait rassembler la nation québécoise pour prendre des décisions profitables à tous les Québécois, on a plutôt réuni autour de la table de discussion un nombre disproportionné de Ouébécois «de souche». 182 Comme le souligne Michel Sarra-Bournet, les Québécois recherchent avant tout un «renversement des effets de la majorité», ce qui implique de faire du Québec la société de référence, au détriment du Canada. Il serait donc naturel de voir le français comme langue publique commune, assurant la communication entre les différentes communautés culturelles, devenant naturellement la langue d'intégration des immigrants au détriment de l'anglais, car elle serait alors la langue de la majorité. 183 Donc, les Québécois ne désirent pas uniquement être une majorité sur le territoire québécois, mais être la seule majorité sur ce territoire. L'autre majorité est bien entendu la majorité canadienne, elle exerce alors son pouvoir de majorité sur tout le territoire du Canada, ce qui inclut évidemment le Québec. La présence du nationalisme canadien nuit aux projets du nationalisme québécois. Si certains ne veulent pas que le nationalisme canadien disparaisse, il est toutefois souhaitable que son influence diminue.

3.2.2 Le rapport majorité/minorité au Québec : la minorité anglophone

Le premier constat que l'on doit faire lorsqu'on étudie la situation de la minorité anglophone, c'est son déclin démographique. Aux premiers jours de la Confédération, les anglophones représentaient le quart de la population du Québec. En 2001, ils ne représentaient que 8,3 % de la population. Les Anglo-québécois ont

¹⁸¹ Jacques Beauchemin, op. cit., p. 123

¹⁸² Charles Taylor, loc.. cit., p. 275

¹⁸³ Michel Sarra-Bournet, 1998 « Comment devient-on Québécois ?» dans Michel Sarra-Bournet, dir., Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté. Montréal, VLB éditeur, p.246

¹⁸⁴ Marie-Odile Magnan, 2005, «Should I Stay or Should I Go Now? Reste-t-il des jeunes anglophones au Québec?» dans Michel Venne, dir., L'annuaire du Québec 2005, Montréal, Institut du Nouveau Monde, p.192

toujours été un groupe mobile. En effet, la population anglophone a toujours plus émigré vers le Canada et les États-Unis que les francophones. Ils réussissaient néanmoins à se maintenir dans une bonne proportion dans la province par une forte immigration anglophone, par les transferts linguistiques et aussi, par la croissance naturelle de la population. Cette minorité n'a cependant pas pu freiner l'accélération du déclin démographique qui sévit depuis les années soixante-dix. Jusqu'à ce jour le taux d'entrants anglophones des autres provinces canadiennes et de l'international très faible et l'émigration est très importante à l'intérieur de ce groupe. 185 S'ajoutent à cela, une baisse du taux de natalité et des restrictions de l'accès des écoles anglaises pour les immigrants. Ces deux facteurs nuisent alors au renouvellement de la minorité anglophone. 186 Depuis 1971, le nombre de personnes dont la langue maternelle est l'anglais a chuté de 20 %. ¹⁸⁷ Autres chiffres : le nombre d'élèves fréquentant les écoles secondaires et primaires anglaises était en 1972 de 250 479, tandis qu'en l'an 2000 il ne restait plus dans ces écoles que 105 541 élèves. ¹⁸⁸ Un facteur encore plus alarmant est la difficulté pour la minorité anglophone à conserver ses plus jeunes membres. Entre 1996 et 200, le taux de sortie des 25-34 ans vers les autres provinces canadiennes était de 15 % pour les jeunes anglophones, tandis que les allophones avaient un taux de 6,1 % et les francophones ne possédaient qu'un taux de 1,6 %. 189 L'exode des plus jeunes est suivi aussi par celui de la population immigrante parlant anglais. Entre 1980 et 1995, 25 % des immigrants parlant anglais ont quitté le Québec, comparativement à seulement 6,7 % des immigrants bilingues et 3,7 % des immigrants parlant français durant la même période. 190 Les départs accrus des immigrants et des

¹⁸⁵ Marie-Odile Magnan, loc. cit., p.192

¹⁸⁶ Conseil Catholique d'expression anglaise 2001, Mémoire présenté à la commission des États Généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Commission des États Généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, mars 2001, p. 3

¹⁸⁷ Jack Jedwab, 2001, « New and Not So New Anglos : An analysis of Quebec Anglophone opinion on the province's socio-political realities», *The Missiquoi Reports*, vol. 2, août, p.2

¹⁸⁸ Conseil Catholique d'expression anglaise, op. cit., p. 4

¹⁸⁹ Marie-Odile Magnan, loc. cit., p.194

¹⁹⁰ Quebec community group network, «The Situation of the English-Speaking Minority of Quebec and Proposal for Change», Mémoire présenté au ministre Stéphane Dion, President du Conseil Privé and ministre des affaires intergouvernemntales, Ottawa, 12 juin 2002, p.5

jeunes anglophones nuisent au renouvellement de la minorité anglo-québécoise, entraînant du même coup un vieillissement de cette population.

Les anglophones du Ouébec ont aussi d'autres problèmes, hormis le déclin démographique. En 2001, 23 % des jeunes anglophones de 25 à 34 ans avaient obtenu un diplôme universitaire, contre seulement 14 % pour les jeunes francophones. Toutefois, leur taux de chômage était un peu plus élevé que les francophones. 191 Pour l'ensemble de la population, les anglophones connaissent un plus fort taux de chômage que les francophones. En effet, taux de chômage des Ouébécois de langue anglaise est de 15 % supérieur à leurs concitoyens de langue française. 192 Aussi, on trouve au Québec un nombre plus élevé d'anglophones pauvres, c'est-à-dire ayant un revenu de moins de 10 000 dollars par année, que de francophones dans la même situation. 193 Il v a également une grande différence entre les anglophones vivant dans la région de Montréal et ceux vivant dans les autres régions du Québec. Les écoles anglaises à l'extérieur de Montréal dépendent, pour leur survie, de la présence d'étudiants francophones. C'est pourquoi ces communautés anglophones demandent un assouplissement des mesures restrictives concernant l'accès aux écoles anglophones. 194 La vitalité culturelle de la communauté anglophone de Montréal est remarquable, les produits culturels des Anglo-Montréalais profitent d'un important réseau de diffusion et d'une organisation très développée. Il est toutefois plus difficile pour les anglophones vivant «en région» d'avoir accès aux produits culturels faits à Montréal, et de produire les leurs, menaçant du même coup la culture anglophone à l'extérieur de la métropole québécoise. 195

Même si la minorité anglophone s'identifie au Québec, l'attachement à l'identité nationale québécoise y est néanmoins très difficile. Ce n'est que très

¹⁹¹ Marie-Odile Magnan, loc. cit., p.194

¹⁹² Quebec Community group network, op. cit., p. 5

¹⁹³ *Ibid.*, p. 5

¹⁹⁴ Ibid., p. 8

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 13

récemment, particulièrement depuis le premier gouvernement du Parti québécois, que les anglophones se perçoivent comme une minorité. Comme les francophones vivant au Québec, le groupe minoritaire anglophone s'est défini de plusieurs façons au cours de l'histoire. Au tout début, ils se définissaient comme des Anglais, ensuite comme Canadien anglais. Aujourd'hui, ils hésiteraient entre être « Canadiens », comme se définit le reste de la population anglophone du Canada, ou « Angloquébécois ». On dénote une forte tension chez les Anglos-Québécois entre l'identité canadienne et l'identité québécoise. William Tetley, ancien ministre anglophone dans le gouvernement Bourassa, trouve légitime que le Canada intervienne dans le débat constitutionnel, car ce serait avant tout une question d'intérêt canadien. Dans cette logique, le gouvernement fédéral peut utiliser tous les moyens nécessaires à la sauvegarde de l'unité canadienne. Par contre, il défend ardemment ses concitoyens francophones contre toute attaque de racisme ou d'antisémitisme qu'il lie à une ignorance et une malhonnêteté de la part des anglophones à l'intérieur et à l'extérieur du Ouébec. 199

Avant les fusions municipales, le Québec comptait 61 municipalités où la population était majoritairement anglophone. Onze se trouvaient sur le territoire de l'Île de Montréal, dix-sept dans la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Pontiac, six dans la MRC de Memphrémagog et trois sur la rive-sud du golfe du Saint-Laurent. On retrouve aussi des petites municipalités à majorité anglophone dans les MRC d'Argenteuil, de Bonaventure, de la Vallée-de-la-Gatineau, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent et des Îles de la Madeleine.²⁰⁰ Il serait important, d'ailleurs, de

¹⁹⁶ Andrew Sancton, 2004. « Les villes anglophones au Québec. Does it matter that they have almost disappeared », Recherches Sociographiques, XLV, 3, p. 441-442

¹⁹⁷ Joseph Yvon Thériault, 2003, «Playing with Words, Playing with Identities, Playing with Politics», dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *The Handing Down of Culture, Smaller Societies, and Globalization*, Toronto, Gurbstreet editions, p.186

William Telley, 1999 "Le Référendum et la Crise d'Octobre" Le Monde Jurigique. Vol. 12, no. 6. p.26

¹⁹⁹ William Tetley, 2000. «A Reply to Modercai Richter on Anti-Semitism in Quebec», Montréal, *The Gazette*, edition du 4 Juin 2000

²⁰⁰ Andrew Sancton, loc. cit., p.442

souligner le fait que les anglophones vivant dans l'ancienne ville de Montréal étaient plus nombreux que ceux vivant dans les banlieues de l'Ouest-de-l'Île.²⁰¹ On peut constater ici que les anglophones ne sont pas exclusivement situés sur l'ouest de l'île de Montréal, on les trouve aussi dans de nombreuses régions du Québec. Réduire l'espace «anglo-québécois» qu'au *West Island* ne peut qu'affaiblir notre analyse de la minorité anglophone au Québec.

Les anglophones du Québec ont aujourd'hui de la difficulté à se forger une identité et à s'imposer à l'intérieur des systèmes décisionnels. Selon Robert Libman, actuel maire de Côte-St-Luc et ancien député à l'Assemblée nationale pour le Parti Égalité²⁰², les anglophones auraient déjà jeté la serviette concernant la défense de leurs droits. Ils auraient abandonné la lutte par peur de réanimer la flamme souverainiste et pour ne pas déranger les Québécois. Cette inaction n'aurait toutefois qu'engendré la marginalisation de la communauté anglophone de Montréal.²⁰³ Les Anglo-québécois (ou les anglophones du Québec) vivent, eux aussi, une double situation de majorité/minorité, selon l'espace politique auquel on se réfère. Ils sont en quelque sorte le contraire des Québécois, car ils sont une partie de la majorité dans l'ensemble canadien et sont une minorité à l'intérieur du territoire québécois. Contrairement aux Québécois, ils font partie d'une majorité, mais ils ne sont pas eux-mêmes une majorité. Ils sont une infime fraction d'un plus grand ensemble, et même s'ils se définissent comme des Canadiens, les décrire avant tout comme majorité serait une erreur. Une fraction d'une majorité, étant minoritaire, ne peut se comporter comme une entité d'égale puissance à la nation québécoise. Malgré le fait qu'une mer d'anglophones encercle le petit îlot francophone québécois, les anglophones du Québec doivent quand même faire face aux institutions nationales québécoises. Le problème est le suivant :

²⁰¹ Andrew Sancton, loc. cit., p.453

Parti Égalité ou Equality Party, parti formé par des Anglophones mécontents après l'imposition de la loi 178, par le gouvernement libéral de Robert Bourassa en 1988. Cette loi imposait la clause dérogatoire après qu'un jugement de la Cour Suprême du Canada est déclaré unitinguisme dans l'affichage au Québec anticonstitutionnel. Si le Parti affichait un esprit d'égalité pour les deux langues officielles, il fut toujours considéré comme étant réactionnaire et radical.

²⁰³ Robert Libman, 2007. «Timid anglos throw in towel on language», Montréal, *The Gazette*, Edition du jeudi 11 janvier 2007.

les Anglo-québécois forment un groupe voulant se préserver et, pour faire valoir leurs droits, ils peuvent utiliser les structures de la majorité canadienne. Toutefois, en faisant cela, ils démontrent le peu d'utilité des garanties pour faire face à la nation québécoise. Ils ne peuvent pas, dans ce cas-ci, n'être que Canadiens, car cela ne tient pas compte de leur situation de précarité au Québec. Ils doivent alors intégrer l'espace national québécois afin que l'État québécois lui garantisse des droits collectifs, lui permettant de perdurer dans les années à venir. Cela entre, cependant, en contradiction avec leur attachement à l'identité canadienne. Plus les Anglo-québécois se rapprochent du Québec, plus ils s'éloignent du Canada; plus ils «utilisent» le Canada, plus ils démontrent la non-nécessité à la collectivité québécoise de lui offrir une quelconque protection. Même s'ils peuvent profiter de la protection de l'État canadien, ce même État permet à la nation québécoise de jouir d'une certaine autonomie. C'est dans l'exercice de cette autonomie que la nation québécoise va mettre de l'avant des mesures allant à l'encontre des intérêts de la communauté anglo-québécoise. Lorsqu'ils sont en désaccord avec certaines mesures établies par l'État québécois et permises par l'État canadien, ils se doivent alors d'entrer dans l'espace politique québécois, soit par le dialogue, soit par le conflit.

Les jeunes anglophones d'aujourd'hui se perçoivent comme étant multilingues et multiethniques (80 % des 15-24 ans sont bilingues)²⁰⁴, affirmant aussi que le Québec francophone fait maintenant partie de leur identité.²⁰⁵ Ils sont déterminés à s'intégrer et à établir des contacts avec la majorité francophone. Ils éprouvent, par contre, de la frustration en ce qui a trait à la situation politique. Ils croient entre autres que leurs droits linguistiques sont violés par l'imposition du français au Québec.²⁰⁶ Pour les jeunes anglophones, la loi 101 serait le principal problème vécu par ce groupe. L'animosité envers les lois linguistiques serait toutefois moins forte chez les plus de 65 ans. L'ensemble du groupe minoritaire, cependant, demande des droits égaux pour les

²⁰⁴ Marie-Odile Magnan, loc. cit., p.194

²⁰⁵ *Ibid.*, p.194-195

²⁰⁶ *Ibid.*, p.195

deux langues officielles. 207 Le sentiment d'être rejeté par la majorité, ainsi que la mauvaise perception que cette même majorité a d'eux sont deux phénomènes qui expliqueraient les départs des jeunes anglophones à l'extérieur du Ouébec. 208 Il existerait toutefois un enracinement des anglophones au Québec. Ceux qui sont nés au Québec seraient moins portés à le quitter, et ceci serait encore plus vrai lorsque les parents sont nés eux aussi au Québec. L'exode serait alors plus prononcé chez ceux n'ayant pas de véritables «racines» en sol québécois.²⁰⁹ Selon Robert Libman, la loi 101 et l'incertitude politique sur l'avenir constitutionnel du Québec auraient décimé la vitalité de la communauté anglophone. La loi 101 enverrait le message que la minorité anglophone compte moins que la majorité francophone au Québec.²¹⁰ Si la survie de la langue française est un élément positif, elle ne devrait pas se faire sur le dos de cette communauté anglophone. Pour Libman, l'avènement d'une élite économique francophone n'avait aucunement besoin de l'aide de la loi 101 et si une paix sociale existe, cela est dû au fait que les anglophones auraient abandonné la défense de leurs droits collectifs.²¹¹ Pour l'ancien ministre libéral québécois et député libéral fédéral Clifford Lincoln, l'institution qui applique les dispositions de la loi 101, l'Office de la langue française, n'est qu'un organisme ridicule qui n'apprend pas de ses erreurs. Clifford Lincoln croit que l'OLF devient, par ses actions zélées, un obstacle à la croissance économique en plus de mener une action destructrice au sein de la société québécoise. 212 Toutefois, lors du débat à l'Assemblée nationale sur la loi 178 qui devait imposer l'unilinguisme français dans l'affichage commercial par l'application de la clause dérogatoire, Clifford Lincoln avait tout de même affirmé qu'il était attaché au Québec et que c'était également son pays. Même s'il démissionna du cabinet de Robert Bourassa, pour ces dispositions qu'il trouvait injustes, il déclara tout de même qu'il

²⁰⁷ Jack Jedwab, loc. cit., p. 5

²⁰⁸ Marie-Odile Magnan, loc. cit., p. 196-197

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 196-197

²¹⁰ Robert Libman, 2007. «Raining on the Parade», Montréal. The Gazette, Édition du 28 août 2007.

²¹¹ Ibid.,

²¹² Clifford Lincoln, 1997. «OLF makes Quebec look ridiculous», Montréal. *The Gazette*, Édition du 18 juin 1997.

comprenait les craintes des francophones.²¹³ Selon lui, l'identité québécoise devait avant tout se fonder sur des droits, car les droits sont des ponts entre les individus les unissant par des valeurs fondamentales. Enlever ces droits équivaut à ériger des barrières entre ces mêmes individus.²¹⁴ Il faut pour assurer la paix linguistique que les anglophones puissent vivre en anglais là où ils sont en majorité par un accommodement où le français est prépondérant, mais où une autre langue peut être présente.²¹⁵ Aujourd'hui, cet état de fait est une réalité, mais à ce moment, la majorité québécoise ne voyait pas d'un très bon œil que l'on touche à la loi 101. Elle croyait que modifier cette loi remettrait les francophones en situation de précarité, par rapport à l'immense population anglophone d'Amérique du Nord.

La relation entre les francophones et les anglophones du Québec est un mélange de suspicion, de bonne volonté et de contradictions. Une étude faite par l'institut Missisquoi démontre bien cet état de fait. L'augmentation du bilinguisme et des contacts sociaux entre les francophones et les anglophones a réduit considérablement la distance sociale qui les séparait. Par exemple, 44 % des francophones ont affirmé que leurs relations avec les anglophones se sont améliorées lors des dix dernières années. Même si au cours des dix dernières années la capacité de communication entre les deux communautés a augmenté, il reste tout de même certains points où ils sont en désaccords, surtout en ce qui concerne les questions linguistiques. Au Québec, 61 % des francophones affirment que la langue française est menacée. Al l'opposé, 78 % des anglophones ne croient pas que le français est menacée. Les Anglo-québécois croient au contraire dans une proportion de 66 % que

²¹³ M. Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement et député de Nelligan. Débats de l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1998.

²¹⁴ M. Clifford Lincoln, Débats de l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1998.

²¹⁵ Clifford Lincoln, loc. cit.

²¹⁶ The Missiquoi institute, 2001, «How do francophones regard quebec anglophones and their issues of concern?», The Missiquoi institute, p.11

²¹⁷ Ibid., p.10

²¹⁸ Ibid., p.10

l'anglais est menacé dans leur région, tandis que seulement 14 % de francophones sont du même avis.²¹⁹ L'étude indique cependant que lorsqu'on demande aux deux communautés leurs avis sur l'application de ces lois linguistiques posant apparemment tant de problèmes, les réponses des deux communautés semblent contredire les affirmations précédentes. Même si les anglophones rejettent dans une large proportion le fait que le français serait une langue menacée au Québec, 50 % d'entre eux croient qu'il est légitime pour le gouvernement d'adopter des législations pour défendre la langue française.²²⁰ La même chose est observable du côté de la communauté francophone: 75 % d'entre eux croient que les anglophones devraient recevoir des services de santé dans leur langue. Dans les régions de Montréal, de l'Outaouais et de la Gaspésie, ce taux atteint 90 %.221 Dans la très sensible question de l'affichage, 73 % des francophones trouvent acceptable le fait d'afficher dans une autre langue que le français. En ce qui concerne l'accès aux écoles de langue anglaise, 97 % des anglophones sont d'accord avec le fait que les parents devraient pouvoir envoyer leurs enfants dans l'école primaire de leur choix, anglaise ou française. Cet avis est partagé par 74 % des francophones.²²² Il est tout même étrange qu'une si grande proportion de gens ne croyant pas que le français soit menacé, trouve tout de même légitime que le gouvernement adopte des législations allant en sens inverse. Il est encore plus surprenant qu'une si grande proportion croyant au contraire qu'il est menacé, consente à élargir les services de soins de santé en anglais, à adoucir les réglementations sur l'affichage et à permettre aux écoles anglaises d'accueillir plus d'étudiants. Si la très répandue et vénérée idée «que le français est menacé », est fortement implantée dans l'esprit de la majorité francophone, on peut voir une certaine ouverture face aux problèmes vécus par la minorité anglophone. Les anglophones semblent croire légitime, dans une assez bonne proportion, que le gouvernement défende la langue française, même si la loi 101 est à leurs yeux la première source de tous leurs maux. On peut voir ici que la norme nationale s'impose, mais pas tout à fait. La norme est

²¹⁹ The Missiquoi institute, loc. cit., p. 10

²²⁰ Ibid., p. 10

²²¹ *Ibid.*, p. 11

²²² *Ibid.*, p. 11

avant tout un ensemble d'idées générales, faisant référence au sens commun. À la minute où on dépasse ce sens commun, que l'on sort du discours nationaliste et que l'on creuse juste un petit peu plus profondément, on peut s'apercevoir que chaque individu au Québec est tout d'abord... human after all.

3.2.3 Le rapport majorité/minorités au Québec : les Autochtones

Comme les Québécois et les Anglo-québécois, les Autochtones ont connu quelques transformations identitaires au fil de l'histoire canadienne. À l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, les peuples autochtones étaient qualifiés de sauvages, puis ensuite on les nomma comme étant des Indiens et des Amérindiens. Aujourd'hui ces peuples se qualifient eux-mêmes comme étant des Premières nations. La Charte canadienne des droits et libertés les reconnaît comme « peuples autochtones » et l'Assemblée nationale du Québec comme des «nations autochtones ». 223 Les différentes communautés autochtones appartiennent en premier lieu à des familles linguistiques, se divisant par la suite en des nations autochtones et puis en des communautés locales. Par exemple, «les Montagnais de la Romaine, sur la Basse-Côte-Nord, appartiennent au sous-groupe des Montagnais, qui fait partie de la famille algonquienne »²²⁴. Il y a environ 70 000 individus ayant le statut officiel d'Indiens au Québec. Ce nombre pourrait doubler ou tripler si l'on considérait tous ceux s'identifiant comme autochtones en dépit du statut juridique particulier. 225 II existe, en ce moment, onze nations autochtones reconnues officiellement par le gouvernement du Québec : les Inuit divisés en quinze communautés, les Abénaquis (deux bandes), les Algonquins (neuf bandes), les Attikameks (trois bandes), les Cris (neuf bandes), les Hurons-Wendat (une bande), les Mohawks (trois bandes), Montagnais (neuf bandes), ainsi que les Naskapis (une bande). 226

²²³ Renée Dupuis, 1995, «L'avenir du Québec et les peuples autochtones», *Choix*, vol. 1, no. 10, p. 21

²²⁴ *Ibid.*, p. 21

²²⁵ Denys Delage, 2000, «Le Québec et les autochtones», dans Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, p. 217

²²⁶ Renée Dupuis, *loc. cit.*, p.22

Avec cette multiplicité des identités nationales autochtones, les différentes collectivités émettent des revendications politiques multiformes et distinctes. Le nationalisme est aussi très différent d'un groupe à l'autre. Par exemple, les Mohawks vont promouvoir un nationalisme très radical et d'une très grande force, essayant d'établir avec l'État un rapport égalitaire de nation à nation. Les Cris de leur côté ont un nationalisme plus conservateur, mettant l'accent sur la conservation de la culture traditionnelle et de la langue, remettant moins en question ses rapports avec l'État. Les communautés autochtones étant très différentes les unes des autres, il est donc difficile de les encadrer dans une norme commune que l'on pourrait appliquer sans tenir compte de chacune de leurs spécificités. Ces communautés ont également des conflits les unes avec les autres, concernant les rapports qu'elles doivent entretenir avec l'État. Ces différences sont accentuées au Québec, par le rattachement des communautés soit à l'anglais ou au français, ce qui amène des attitudes différentes sur l'avenir du pays. Comme nous l'indique Pierre-W. Boudreault:

Des onze nations autochtones, neuf ont conservé leur langue maternelle spécifique. Leur langue seconde est le français pour sept nations [Abénaquis, Algonguins, Attikamek, Cris, Micmacs, Montagnais, Inuit] et l'anglais pour deux autres [Naskapis et Mohawks]. Seules deux nations parlent exclusivement le français [Malécites et Hurons].

Ce fut en 1969 que l'on songea pour la première fois à l'abolition du statut d'Indien. On voulait alors en finir avec la condition d'apartheid et le régime colonialiste que subissaient les autochtones. Cependant, ceux-ci rejetèrent le projet de loi, car si on voulait faire d'eux des citoyens comme les autres avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, on ne leur reconnaissait aucune distinction relativement à l'identité

²²⁷ Gerald J. Alfred, 1995, «L'avenir des relations entre les Autochtones et le Québec», *Choix*, vol . I, no. 10, p. 7-8

²²⁸ Ibid., p.8

²²⁹ *Ibid.*, p.8

²³⁰ Denys Delage, loc. cit., p. 227

²³¹ Pierre-W. Boudrealt. «Les relations amérindiens/francophones au Québec : le territoire comme symbolique de l'autonomie», Espaces et sociétés. No 70/71, p. 16

nationale.²³² Les Autochtones ne veulent être en aucun cas perçus comme des citoyens comme les autres, et ils veulent s'adresser à l'État canadien « en tant que membre de nations dépossédées et colonisées ». ²³³ Partout au Canada, les Autochtones vivent dans des conditions difficiles au plan économique et social, situation pouvant même être qualifiée de scandaleuse. 234 Malgré les nombreuses garanties constitutionnelles, les lois et les politiques publiques mises en place dans le passé, qui voulaient favoriser les Autochtones, rien ne semble améliorer concrètement leur situation. Ils restent toujours en dessous du reste de la population canadienne.²³⁵ Le Ouébec n'a pas toute la latitude possible pour gérer ses relations avec les nations autochtones se trouvant sur son territoire, car le système fédéral canadien établit que c'est l'État central qui a compétence en cette matière. Celui-ci est qualifié par Gerald J. Alfred, «d'État colonial qui refuse encore aux peuples autochtones le droit fondamental à l'autodétermination»²³⁶. Ce même système fédéral partage uniquement la souveraineté entre deux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial, excluant du même coup la souveraineté autochtone²³⁷. L'ouverture de l'État, qu'il soit provincial ou fédéral, serait relative. Les concessions sont acceptables pour autant que l'État demeure le maître d'œuvre de la destinée des Autochtones, et qu'en aucun cas on ne remette en question le pouvoir de domination qu'il exerce sur eux.²³⁸

Depuis 1998, une nouvelle politique gère les rapports entre l'État québécois et les autochtones. Cette politique se veut ouverte à l'établissement d'un esprit de collaboration, tout en favorisant une harmonie entre les autochtones et les autres

²³² Pierre-W. Boudrealt, loc. cit., p.224

²³³ Gerald J. Alfred, loc. cit., p. 10

²³⁴ Denys Delage, loc. cit., p.226

²³⁵ Daniel Salée, 2005, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no. 2, p.57

²³⁶ Gerald J. Alfred, loc. cit., p. 4

²³⁷ Renée Dupuis, loc. cit., p. 22

²³⁸ Daniel Salée, loc. cit., p. 58

individus vivant sur le sol québécois.²³⁹ Cette générosité affichée du gouvernement du Québec est toutefois fort relative, les concessions qu'il a faites dépendent de l'arrêt des procédures judiciaires entamées par les communautés autochtones, ainsi que de l'ouverture de leur territoire à un projet hydroélectrique ou à l'accès aux différentes ressources naturelles.²⁴⁰ Pour Daniel Salée, malgré la reconnaissance officielle des nations autochtones, l'État québécois ne semble pas vouloir céder l'entière souveraineté qui devrait leur revenir. Ici, la stratégie semble être la même que celle du fédéral, c'est-à-dire céder le moins de terrain possible et rester le maître de la situation. Selon lui, on ne voudrait en aucun cas remettre en question l'intégrité physique, ainsi que les paramètres politiques, juridiques et institutionnels de l'État québécois.²⁴¹

Pour Denys Delage, le nationalisme québécois serait plus généreux et plus ouvert que le nationalisme canadien-anglais.²⁴² En ce qui concerne les Autochtones, la situation serait dans l'ensemble meilleure au Québec que dans le reste du Canada. Cela serait dû à une plus vaste expérience que les Québécois possèdent en matière d'interactions avec leurs concitoyens autochtones²⁴³. Malgré les gains qu'ont pu obtenir les autochtones du Québec concernant la reconnaissance nationale, ils n'ont pu jouir de la même générosité en matière de démocratie. Ce déficit serait dû au rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral, déterminant l'appartenance à une nation autochtone par les règles arbitraires du sang²⁴⁴, en plus de différencier leurs droits et leurs devoirs des autres citoyens canadiens.²⁴⁵ Il faut tenir compte du fait que la population non autochtone voit généralement les accords entre l'État fédéral, ou provincial, et les nations autochtones d'un mauvais œil. Pour eux, ces ententes sont

²³⁹ Daniel Salée, *loc. cit.*, p. 59

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 60

²⁴¹ *Ibid.*, p. 62-63

²⁴² Denys Delage, loc. cit., p.223

²⁴³ *Ibid.*, p. 226

²⁴⁴ Ces règles ont toutefois été acceptées par les Autochtones eux-mêmes lors de négociations avec le gouvernement canadien.

²⁴⁵ Denys Delage, loc. cit., p. 225

perçues comme une injustice et une entorse à la démocratie. ²⁴⁶ Pour Daniel Salée, cette opposition refléterait le rapport social historique de domination/subordination qui se retrouverait dans les refus de la majorité non autochtone d'accéder aux revendications des autochtones, mais aussi dans les politiques d'ouverture du multiculturalisme et du multinationalisme. ²⁴⁷ On se sert en quelque sorte de l'égalité pour dominer. On ne veut pas que des groupes minoritaires comme les autochtones aient des privilèges comparativement aux autres citoyens. Dans la prétention de n'entretenir aucun préjugé à leur égard, et de vouloir en faire des citoyens comme les autres, on les empêche du même coup d'accéder aux ressources nécessaires à l'amélioration de leur condition. L'égalité et la neutralité étatique servent alors à renforcer la domination de la majorité sur la minorité autochtone. ²⁴⁸

Selon une étude de Pierre-W. Boudreault, les relations entre les autochtones et la majorité québécoise seraient différentes que l'on soit en zone urbaine, isolée ou rurale. Les groupes autochtones situés près des zones urbaines, ont un mode de vie ressemblant aux «barricados» ou aux «favelas » d'Amérique latine. Leur ethnicité n'est pas perçue ici comme une affirmation de leur différence, elle fait plutôt référence à l'état de déliquescence morale dans lequel ils se retrouvent. Réduits au silence, les Autochtones vivant près des zones urbaines n'ont plus que deux choix : soit de rester dans cette situation de sous-citoyen, soit de s'adonner à des activités illicites comme le jeu et la contrebande. Dans chacun des cas, ils sont réduits à vivre dans une extrême marginalité. Dans les zones isolées, le style de vie des autochtones et des blancs n'est pas si différent. Si l'économie des groupes se base avant tout sur la forêt, la perception qu'ils en ont est toutefois fort différente. Les Québécois veulent d'abord y faire l'exploitation des ressources forestières; les Autochtones, pour leur part, désirent

²⁴⁶ Daniel Salée, loc. cit., p.57

²⁴⁷ *Ibid.*, p.65

²⁴⁸ *Ibid.*, p.65

²⁴⁹ Pierre-W. Boudreault, loc. cit.,p.21

²⁵⁰ *Ibid.*, p.23

se consacrer aux activités de chasse et de pêche. La coexistence paisible entre les autochtones et la majorité, sera maintenue seulement si les territoires de chasse et de pêche des autochtones ne sont pas menacés. Dans ce cas, les Autochtones perçoivent que leur culture est respectée, considérant la libre pratique de leurs activités traditionnelles comme étant une reconnaissance. En zone rurale, les autochtones et la majorité québécoise vivent une relation de méfiance mutuelle. L'immensité du territoire qu'ils se partagent permet aux Autochtones de pratiquer leurs activités traditionnelles, mais les éloigne en même temps du reste de la société. Depuis la Révolution tranquille, on oblige les enfants autochtones à fréquenter les écoles des blancs qui sont situées très loin des villages amérindiens. Ces enfants se retrouvent alors séparés de leurs parents durant une période se six à sept mois, empêchant ainsi la transmission des valeurs et des coutumes.

Le véritable problème entre les nations autochtones et la nation québécoise serait le contentieux entre nationalismes qui perdure depuis les quarante dernières années. Le discours avancé par les leaders nationalistes des différentes nations autochtones est puisé «dans leur volonté de résoudre la problématique colonialiste ». Il prendrait alors le même chemin qu'a pris le nationalisme québécois lors de la Révolution tranquille. Les deux nationalismes sont en fait des réactions au nationalisme majoritaire de l'État canadien. Ils font contrepoids à l'imposition de l'hégémonie anglo-européenne dans les domaines culturels et politiques. Ils essaient alors de répondre à une menace, réelle ou présumée, du Canada sur l'ensemble du groupe national. S'ils peuvent être semblables à bien des points de vue, la nation québécoise a obtenu beaucoup plus de la part de l'État fédéral afin d'assurer la survie de sa culture. Les nations autochtones ont essuyé des refus répétés de l'État fédéral pour des demandes similaires, tout en sachant que leurs besoins étaient beaucoup plus

²⁵¹ Pierre-W. Boudreault, loc. cit., p.23

²⁵² *Ibid.*, p.25

²⁵³ Gerald J. Alfred, loc. cit., p.4

²⁵⁴ *Ibid.*, p.11

²⁵⁵ *Ibid.*, p.13

grands.²⁵⁶ Mais le véritable problème résiderait dans le fait que chacune considérerait le même territoire comme étant leur «berceau national». La majorité des Québécois se sont installés sur le territoire québécois, par diverses vagues migratoires, venues principalement d'Europe. Seuls les autochtones y vivent depuis des temps immémoriaux.²⁵⁷

3.2.4 Le rapport majorité/minorité au Québec : les communautés culturelles

Il est difficile, au premier abord, à savoir quels individus au Québec appartiennent au groupe des communautés culturelles. En fait, il est difficile de définir les communautés culturelles par rapport aux autres groupes, majorité québécoise, minorités anglophones et les nations autochtones. Un individu appartenant à une communauté culturelle est-il un individu n'étant pas anglophone, n'étant pas autochtone et ne faisant pas partie de la majorité québécoise? Il semble que la réalité soit plus difficile à cerner. Il est vrai que les identités anglophone et autochtone sont beaucoup plus faciles à déterminer. Un anglophone est un individu dont la langue maternelle est l'anglais tandis qu'un autochtone est un individu descendant d'une des nations autochtones et faisant partie d'une communauté autochtone. Plusieurs facteurs identitaires se retrouvent dans l'identité des communautés culturelles : race, ethnie, langue, religion, etc. Cette difficulté à définir les immigrants et leurs descendants, réside dans le fait que les Québécois «de souche», sont tous descendants d'immigrants. À vrai dire, comme toute nation américaine, le Québec fut peuplé par des vagues successives d'immigrants. L'idée selon laquelle tous les Québécois seraient, en fait, des immigrants est grandement partagée par de nombreux individus faisant partie des communautés culturelles.²⁵⁸ Le concept de communauté culturelle semble si flou que même le gouvernement du Québec, l'entité qui a créé ce terme, n'en possède aucune définition officielle. La plupart des définitions données par le gouvernement sont basées sur des mélanges d'ethnicité, de visibilité, d'origine géographique et

²⁵⁶ Gerald J. Alfred, loc. cit., p.13

²⁵⁷ *Ibid.*, p.14

²⁵⁸ Micheline Labelle, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif, 1993, «La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal», *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20, p.101

linguistique.²⁵⁹ En ce qui concerne la Charte québécoise des droits et libertés, elle les reconnaît en tant qu'individu, assurant des droits culturels et les protégeant contre la discrimination basée sur l'ethnicité, mais elle n'évoque pas le terme de communautés culturelles.²⁶⁰ Pour Julien Bauer, une seule définition, élaborée par Chancy dans un rapport du ministère de l'Éducation de 1984²⁶¹, semble convenir à la réalité:

Toute communauté distincte des Amérindiens et des Inuits et des communautés d'origine française et britannique, distincte par ses caractéristiques physiques, par sa langue, par ses institutions, par ses coutumes, par ses croyances religieuses et par ses valeurs selon lesquelles elle structure son mode de vie. Chaque communauté peut avoir en commun une ou plusieurs de ces caractéristiques et elle peut aussi en partager l'une ou l'autre avec une communauté d'accueil. En dernière analyse, le fait de partager des caractéristiques communes amène la plupart des individus à développer un sentiment d'appartenance. 262

Vu de l'extérieur, le Québec peut sembler une société qui échappe aux tensions raciales. Comme l'indique Azzedine Marhaoui, malgré sa position linguistique minoritaire par rapport au reste de l'Amérique du Nord s'exprimant en anglais, ainsi que de la sempiternelle question de son avenir constitutionnel à l'intérieur de la fédération canadienne, on ne trouve pas au Québec de graves tensions interethniques ou des événements violents comme on peut en voir régulièrement en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie, en Allemagne ou aux États-Unis. La majorité des immigrants au Québec s'entendent sur l'esprit égalitaire de la société québécoise, mais certains dénotent tout de même de l'hostilité et de la méfiance à leur égard, surtout dans certains discours politiques et médiatiques. L'immigration, en plus, serait devenue depuis les trente dernières années une question «synthétisant» la plupart des

²⁵⁹ Julien Bauer, 1994, Les minorités au Québec, Montréal, Boréal, p. 23

²⁶⁰ Julien Bauer, «les minorités en France, au Canada et au Québec, minoritaires ou mineures ?», p.19

²⁶¹ *Ibid.*, p.22

²⁶² Julien Bauer, Les minorités au Québec. p.22

²⁶³ Azzedine Marhraoui, 2005, «La lutte contre le racisme en l'absence de politique antiraciste : le cas du Québec (1990-2004)», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 17, no. 2, p. 33

²⁶⁴ Denise Helly et Nicolas van Schendel, 2001. *Appartenir au Québec, État, nation et société civile. Une enquête en 1995*, Ste-Foy et Paris, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, p. 226

enjeux sociaux au Québec, mais aussi dans la plupart des sociétés occidentales.²⁶⁵ Même si on peut avancer qu'il n'y a pas de racisme biologisant au Québec, beaucoup d'immigrants dénoncent bon nombre de pratiques racistes dans tous les domaines de la société. Ces pratiques seraient pour les membres des communautés culturelles dues en grande partie à la volonté des Canadiens français du Québec de préserver leur langue et leur culture. Selon eux, les Canadiens français craindraient l'immigration, car leur venue met de plus en plus en péril la survie de la langue et de culture françaises au Québec.²⁶⁶

Si certains pays ont des problèmes de tensions et de violence raciale, ces pays, contrairement au Québec, ont mis en place des mesures sérieuses pour faire face au racisme. Le Québec, de son côté, n'a pris conscience que très tardivement des questions relatives à la diversité culturelle.²⁶⁷ Il faut ajouter aussi que l'intervention gouvernementale dans le domaine de l'immigration est un phénomène relativement récent au Québec. Malgré tout, le Québec a mis en place une série de mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination. Cette volonté d'assurer une égalité entre tous les citoyens québécois se trouve en tout premier lieu à l'intérieur de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.²⁶⁸ Une Charte des droits n'est cependant pas suffisante pour faire une stratégie efficace contre toute forme de discrimination.²⁶⁹ Tout au plus, le gouvernement québécois nous rappelle la nécessité de lutter contre le racisme et la discrimination. Ses politiques ne mettent l'accent que sur les individus et oublient la dimension de groupe lorsqu'il est question des rapports entre l'État et les communautés culturelles. L'État québécois ne semble pas un très bon arbitre pour gérer les rapports entre majorité et minorité surtout lorsqu'on tient compte du nombre de blocages institutionnels exercés sur les communautés culturelles, ne leur permettant

²⁶⁵ Azzedine Marhraoui, loc. cit., p. 37

²⁶⁶ Ibid., p. 43

²⁶⁷ Julien Bauer, Les minorités au Québec. p. 116

²⁶⁸ Azzedine Marhraoui, *loc. cit.*, p. 44

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 45

d'accéder que difficilement aux moyens de défense ou aux ressources nécessaires pour améliorer leur situation. Les difficultés que rencontrent les immigrants diplômés (comme des médecins ou des ingénieurs) pour faire reconnaître leur formation et leur expérience démontrent bien le manque de volonté de l'État pour éliminer ses propres freins à l'intégration. Il est tout de même contradictoire qu'on accepte des immigrants pour leur formation et qu'une fois installés ceux-ci ne soient même pas capable de faire reconnaître cette formation pour laquelle on les a acceptés. Le racisme est un phénomène complexe qui est extrêmement dur à endiguer. Comme le souligne Marhraoui, chaque fois qu'un État impose des mesures pour renforcer la lutte au racisme et à la discrimination, les immigrants s'adaptent aux dispositifs cherchant à les contrôler. Si le racisme est présent au Québec, il existe sans être porté par un mouvement organisé. On le voit plutôt à l'énonciation de phrases inappropriées et à des incidents fâcheux commis par des politiciens ou par des leaders de la société civile. 272

Il faut savoir que pour une multitude de raisons, le Québec est une société «tricotée serrée». Cela serait, pour Bauer, un des principaux obstacles à l'intégration des minorités. Il existerait une confusion entre les minorités et les immigrants, comme si les individus faisant partie d'une des communautés culturelles étaient des «immigrants permanents». Les politiques canadiennes et québécoises d'intégration ont pour but premier la promotion et le renforcement d'une identité nationale. La place qu'elles donnent aux communautés culturelles les réduit souvent à des phénomènes folkloriques. Le multiculturalisme canadien ne semble pas avoir une si grande influence sur les communautés culturelles; la plupart ne font même pas la distinction entre les politiques québécoises et canadiennes, dénonçant du même coup la confusion

²⁷⁰ Azzedine Marhraoui, loc. cit., p. 50

²⁷¹ *Ibid.*, p. 33

²⁷² *Ibid.*, p. 33-34

²⁷³ Julien Bauer, Les minorités au Québec., p. 117

²⁷⁴ *Ibid.*, p.118

dans la terminologie.²⁷⁵ Malgré tout, l'identité canadienne semble supérieure à l'identité québécoise pour les individus faisant partie des communautés culturelles. Cette supériorité résiderait pour eux dans le respect des droits et libertés, le respect du pluralisme culturel, la défense du fédéralisme et une méfiance envers le nationalisme. Le projet universaliste d'intégration autour de l'identité nationale québécoise est plutôt perçu comme une tentative d'assimilation et étant fondamentalement contre les particularismes culturels.²⁷⁶

En dépit d'une très grande diversité de son immigration, le pourcentage d'immigrants dans la population de la ville de Montréal (où on retrouve la plus grande concentration d'immigrants au Québec) est assez faible comparativement aux autres grandes métropoles du monde occidental. Malgré ce faible taux, la réalité des immigrants et minorités visibles au Québec est tout de même difficile. Comme partout ailleurs sur la planète les minorités immigrantes sont victimes de préjugés et de discrimination.²⁷⁷ Au Québec, c'est surtout dans le domaine de l'emploi que l'on retrouve de la discrimination envers les communautés culturelles. Comme les anglophones et les Autochtones, les membres des communautés culturelles sont sousreprésentés dans la fonction publique québécoise. Cela s'explique du fait qu'au sein de l'administration publique et dans l'entreprise privée, les gestionnaires québécois se servent principalement de leur propre réseau social, réduisant du même coup les chances des minorités d'accéder à de hautes fonctions d'entreprises.²⁷⁸ Il y a également peu de représentants des minorités dans les syndicats, réduisant là encore leurs possibilités d'accéder à de meilleurs postes. Cette sous-représentation dans les syndicats s'explique par le fait que, chez les chefs syndicalistes et la plupart des syndiqués, le discours dominant est encore celui où les Canadiens français sont perçus

²⁷⁵ Micheline Labelle, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif, *loc. cit.*, p.102

²⁷⁶ *Ibid.*, p.104

²⁷⁷ Richard J. Bouris, Annie Montreuil et Denise Helly, 2005, «Portrait de la discrimination au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada», Chaire Concordia-UQAM en études ethniques, Textes & Tirés-à-Part no. 1, Novembre, p.3

²⁷⁸Ibid., p.4-5

comme sous-développés et exclus des bons postes dans les entreprises, au profit d'une élite étrangère. Si les Québécois dits «de souche» détiennent la majorité des leviers économiques, il faudrait encore protéger le groupe majoritaire pour conserver le rattrapage fait par cette majorité lors des quarante dernières années. Cependant, aujourd'hui ces arguments sont dépassés par la situation dominante de la majorité par rapport à la situation difficile où peuvent se retrouver les immigrants.²⁷⁹

C'est une discrimination basée principalement sur la langue ou l'accent, le linguicisme, qui serait la plus fortement pratiquée au Québec. Elle serait plus forte que celle basée sur l'appartenance ethnique ou la religion. Ceci témoignerait des tensions linguistiques vécues à l'intérieur de la province et avec le Canada. ²⁸⁰ En ce qui a trait à la «couleur», 5 % des blancs au Canada disent avoir été victimes de discrimination, contre 20 % chez les minorités visibles. 281 Les peuples fondateurs subissent une plus grande discrimination lorsque qu'ils sont en minorité. Les Canadiens français résidant hors Québec sont beaucoup plus nombreux (14%) à avoir été discriminés que les Canadiens français du Québec (8%). Les Canadiens anglais du Québec sont aussi plus nombreux (14 %), que les Canadiens anglais vivant dans le reste du Canada (11%).²⁸² La discrimination basée sur la langue semble être commune à toutes les régions du Canada et n'est pas subie qu'au Québec. Cependant, comme les minorités nationales au Québec sont différentes par rapport à celles du reste du Canada, les anglophones sont plus nombreux à subir de la discrimination sur le territoire québécois. Les allophones pour leur part, étant minoritaires partout dans l'ensemble canadien, subissent du linguicisme dans le Canada entier. 283 Plus précisément au Québec, la double catégorisation minorité visible et anglophone rend ces individus encore plus vulnérables à la discrimination.²⁸⁴ En ce qui concerne les francophones et les

²⁷⁹ Richard J. Bouris, Annie Montreuil et Denise Helly, *loc. cit.*, p.6

²⁸⁰ *Ibid.*, p.12

²⁸¹ *Ibid.*, p. 7

²⁸² *Ibid.*, p. 7

²⁸³ *Ibid.*, p. 8

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 10

allophones, la discrimination serait vécue dans le milieu de travail ou au moment de se présenter pour un emploi. Pour les anglophones, la discrimination serait subie dans les magasins, les banques et les restaurants. La discrimination subie dans la rue, avec les corps policiers ou les cours de justice, ainsi qu'à école est relativement peu élevée.²⁸⁵

Pour ces minorités, les liens avec le Québec ou le Canada sont multiformes. Comme le reste de la population québécoise, certains affirment être exclusivement québécois, d'autres comme faisant partie d'une société distincte à l'intérieur du Canada, certains comme exclusivement canadiens. On trouve aussi des individus qui ont seulement une appartenance à leur pays d'origine. 286 Malgré tout, la grande majorité des membres des communautés culturelles ont un lien identitaire fort avec la ville de Montréal. Pour eux, la métropole québécoise est un endroit où la société civile est plus pacifique et égalitaire que tout autre en Amérique du Nord.²⁸⁷ L'identité québécoise, de son côté, serait plus forte chez les individus possédant une bonne maîtrise de la langue française. Cette identification serait renforcée par un niveau de scolarité très élevé. En effet, les personnes détenant un diplôme universitaire s'identifient davantage comme québécoises.²⁸⁸ Pour les communautés culturelles, il existerait une hiérarchie entre les différentes langues officielles. L'anglais serait vu comme la langue du pouvoir économique et politique. Cependant, malgré le statut supérieur de l'anglais, apprendre le français serait devenu une nécessité. Selon ces communautés, l'évolution de la société québécoise et les lois linguistiques font en sorte que les nouveaux arrivants ne peuvent plus «ignorer» le français au Québec. La loi 101 montrerait une majorité francophone affirmée, avec laquelle il faut dorénavant composer.²⁸⁹ Les membres des communautés culturelles ont tendance lorsqu'il est question des droits linguistiques à opposer leurs droits individuels aux droits collectifs

²⁸⁵ Richard J. Bouris, Annie Montreuil et Denise Helly, *loc. cit.*, p. 15

²⁸⁶ Denise Helly et Nicolas van Schendel, op. cit., p. 199

²⁸⁷ Ibid., p.200

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 227

²⁸⁹ Micheline Labelle, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif, loc. cit., p.96-97

de la majorité francophone.²⁹⁰ La majorité d'entre eux revalorisent le régime politique canadien se basant sur la Charte canadienne des droits et libertés. La charte québécoise des droits de la personne est le plus souvent méconnue.²⁹¹ Si certains veulent que le Québec devienne un État indépendant, la grande majorité des membres des communautés culturelles préfère la protection d'un État fédéral bilingue, ainsi qu'une modification de la loi 101 qui respecterait plus les libertés individuelles.²⁹² Selon eux, un Québec indépendant ne défendrait que la majorité francophone et serait peu enclin à les reconnaître comme des Québécois à part entière.²⁹³ Selon Denise Helly, il existerait cependant quatre butoirs pour les individus issus des communautés culturelles, entravant une plus grande adhésion à l'identité nationale québécoise. Ceux-ci seraient le statut de la langue française, l'avenir politique du Québec, des conditions de prospérité incertaine, ainsi que la non-reconnaissance de tous les résidents du Québec comme des Québécois à part entière.²⁹⁴

Les membres des communautés culturelles, comme les anglophones et autochtones, subissent les effets de ce que l'on pourrait identifier comme une «tyrannie de la majorité». Cependant, contrairement aux précédents, ceux-ci ne veulent aucunement de faire reconnaître comme un groupe national distinct de la majorité nationale, mais désirent plutôt être perçus comme des citoyens du Québec à part entière. Ils ne recherchent en rien une reconnaissance comme groupes nationaux distincts, cependant c'est la place que leur donne la majorité. L'identification à une communauté culturelle semble faire partie d'un processus d'intégration nationale, comme s'il fallait «faire ses preuves» avant de rejoindre le club sélect de la majorité nationale. Cela peut se voir dans le besoin pour les membres des communautés culturelles de signifier le fait qu'eux ou que leurs parents ne soient pas nés au Québec. Parallèlement aux «de souche» ou aux «pure laine», il existerait une classe

²⁹⁰ Micheline Labelle, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif, *loc. cit.*, p.99

²⁹¹ Denise Helly et Nicolas van Schendel, op. cit., p. 201-202

²⁹² *Ibid.*, p. 225

²⁹³ Ibid., p.226

²⁹⁴ *Ibid.*, p.202

intermédiaire, étant des «Québécois d'origine». Combien de fois entendons-nous des membres de communautés culturelles se décrire comme des Québécois d'origine italienne, grecque, marocaine, libanaise, haïtienne, mexicaine, etc. S'ajouterait alors aux conflits entre francophones et anglophones, ainsi qu'entre autochtones et les «blancs», celui entre les «de souche» et les «originaires de». L'origine de la majorité serait perçue comme étant supérieure à celles des membres des communautés culturelles. En réalité, les individus de la vieille souche sont aussi des descendants d'immigrants français. Toutefois, tout Québécois «pure laine», se sentirait étranger et perdu si on le renvoyait en France. Il aurait devant lui une tout autre culture que la sienne, dont il devrait apprendre toutes les subtilités pour pouvoir s'y débrouiller. On le considérerait alors comme un immigrant. Pour les membres des communautés culturelles, on peut affirmer que la majorité d'entre eux se retrouveraient à peu près dans la même situation, s'ils étaient envoyés dans le pays d'où ils sont originaires.

Le manque de définitions claires montre la grande complexité de la situation que peuvent vivre les membres des communautés culturelles. Si dans les textes officiels on veut en faire des citoyens égaux, les pratiques des gens et même des institutions tentent à prouver le contraire. D'une part, les membres des communautés culturelles ne veulent pas être reconnus comme tels, mais comme des Québécois à part entière. D'autre part, cette reconnaissance de «communautés culturelles» leur permet d'intégrer la société et faire valoir leurs droits au sein des institutions nationales, même si cette reconnaissance est erronée ou inadéquate.

CHAPITRE IV

LE MULTICULTURALISME ET L'IDENTITÉ NATIONALE QUÉBÉCOISE

4.1. Définitions du multiculturalisme

En termes courants, la notion de multiculturalisme fait référence à la «coexistence de plusieurs cultures dans une société, un pays»²⁹⁵. Un État multinational est quant à lui, un État «qui englobe plusieurs nations »²⁹⁶. Il ne faut pas confondre les deux termes ; une société multinationale est multiculturelle, mais une société multiculturelle n'est pas nécessairement multinationale. Les nations possédant chacune une culture propre, on peut dire qu'un pays ayant en son sein plusieurs nations, c'est-à-dire multinational, est multiculturel. Une société multiculturelle peut aussi être une société où l'on retrouve une diversité de cultures, et où celles-ci ne sont pas des nations.

Tous s'entendent pour dire que les sociétés occidentales actuelles sont multiculturelles. Le débat porte plutôt sur la nature des différentes communautés culturelles qui les composent. On se demande alors jusqu'où une société démocratique doit-elle aller pour reconnaître les différences culturelles et dans quelle mesure ce genre de reconnaissance va réellement respecter la dignité des individus.²⁹⁷ Le débat philosophique sur la reconnaissance des identités culturelles s'articule autour de deux conceptions du multiculturalisme, les libéraux procéduriers influencés par l'idéologie libérale classique et les

²⁹⁸ «Multiculturalisme», 1984. *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Tome 7 : Manteau à Paladilne. Paris, Librairie Larousse, p. 7178

²⁹⁶ *Ibid.*, p.7179

²⁹⁷ Alain Policar «Multiculturalisme», dans Gilles Ferréol et Guy Jucquois, dirs., *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris, Armand Colin, p. 226

libéraux communautaires influencés par l'idéologie communautarienne. Le débat porte principalement sur la nécessité pour les groupes culturels de se voir reconnaître des droits. Les communautariens avancent que pour qu'une société soit véritablement équitable et juste, les communautés doivent jouir de droits au même titre que les individus. Afin de protéger la liberté individuelle, ces droits ne doivent cependant, jamais avoir préséance sur les droits individuels. Les libéraux procéduriers ne rejettent pas les droits culturels, mais ces droits culturels doivent être des droits uniquement individuels. Pour eux, donner des droits à une communauté restreint le choix pour un individu de refuser une appartenance communautaire et de se voir reconnaître une nouvelle identité. 299

Au Canada, ce débat se reflète dans la mise en place des politiques de bilinguisme et de multiculturalisme par Pierre Elliott Trudeau et la critique de celles-ci par le philosophe Charles Taylor. Pour Trudeau, tout individu a accès au droit de former, de regrouper et de constituer des collectivités, pour ensuite déléguer à celles-ci la tâche de protéger ses intérêts collectifs. De respect de l'identité ne résiderait pas dans la reconnaissance, mais plutôt dans la confiance en nous-mêmes et l'exercice de nos droits. Les communautés doivent être égales les unes aux autres, et aucune ne peut acquérir des droits aux dépens des autres. Selon lui : « ni les Québécois, ni les Autochtones, ni les multiculturels, ni les femmes ne constituent des collectivités définies par un territoire précis et jouissant de pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires ». Pour Taylor, la non-reconnaissance ou une reconnaissance inadéquate peut constituer une forme d'oppression en omettant de tenir compte de certains aspects identitaires chez un individu. Au contraire des libéraux procéduriers qui croient que l'identité est un choix individuel et que celui-ci doit se faire sans aucune entrave de l'extérieur, la découverte de notre propre identité se fait dans un dialogue continuel avec les autres. Une identité se

²⁹⁸ Alain Policar, loc. cit., p. 227

²⁹⁹ Ibid., p.228

³⁰⁰ Pierre Elliott Trudeau, 1998, Trudeau: l'essentiel de sa pensée politique. Montréal, Le jour, p. 82

³⁰¹ Ibid., p.168

³⁰² *Ibid.*, p. 171

³⁰³ Charles Taylor, 1994, «The Politics of Recognotion», dans Amy Gutmann, dir., *Multiculturalism*. Princeton, Princeton University Press, p. 28

construit toujours par rapport à d'autres, jamais seule et isolée. 304 Une société peut sortir de la neutralité identitaire, promouvoir des valeurs communes et toujours être libérale. Une telle société respecte alors la diversité, surtout ceux ne partageant pas ses valeurs communes, en offrant du même coup une protection des droits fondamentaux de chaque individu.³⁰⁵ Taylor est conscient qu'une telle société connaîtra des tensions identitaires, mais ces tensions seraient du même ordre que celles existant entre les valeurs de liberté et d'égalité ou entre celle de la prospérité et de la justice sociale, vécues quotidiennement dans les sociétés libérales.³⁰⁶ Il est certain qu'il ne faut aucunement se diriger vers l'élaboration de société où les droits collectifs auraient préséance sur les droits individuels. Il serait, toutefois, plus adéquat d'entrer dans une logique de reconnaissance des identités collectives que de rester dans la rigidité du libéralisme procédurier. Celui-ci pourrait devenir insensible aux différences dans le contexte actuel de mondialisation, où les sociétés deviennent de plus en plus multiculturelles.³⁰⁷ Il faudrait alors concevoir un juste milieu entre la reconnaissance égalitaire, neutre et seulement valable au niveau juridique, ainsi que celle du confinement dans l'exclusivité ethnique et du rejet de l'autre. 308 On peut apercevoir ici une familiarité entre la lutte idéologique que s'est donnée la nation révolutionnaire française et la nation romantique allemande. On peut même faire un lien avec la conception d'Ernest Renan trouvant un juste milieu entre les deux, en acceptant le choix individuel de l'identité nationale, mais en le restreignant au fait que chaque individu appartient à une culture et qu'il partage une histoire avec un groupe en particulier.

Cette lutte idéologique se répercute aussi au Québec, surtout dans les tensions entre les différentes conceptions de la nation québécoise. On peut les regrouper selon les catégories suivantes : conceptions ethnique, civique et culturelle de la nation. La conception ethnique du nationalisme québécois est grandement influencée par les idées de la postmodernité, mais cela ne signifie pas que tous les postmodernes partagent ce genre de vision. Pour eux, il est

³⁰⁴ Charles Taylor, loc. cit., p.34

³⁰⁵ *Ibid.*, p.59

³⁰⁶ Ibid., p. 59-60

³⁰⁷ Ibid., p.63

³⁰⁸ Ibid., p.72

évident que la tension entre les conceptions civique et ethnique de la nation est polarisée entre le nationalisme québécois et le multiculturalisme canadien. Le nationalisme québécois serait de l'ordre de l'ethnicité, de l'unanimisme, du monolithisme culturel et idéologique. Le multiculturalisme canadien, pour sa part, signifierait l'ouverture à pluralité, à la diversité ethnique et à l'innovation de nouvelles constructions identitaires. Les Québécois devraient alors oublier les référents modernes de leur identité pour s'intégrer dans un cadre plus large en phase avec les idées de la postmodernité.

Chez Dorval Brunelle, la tension ethnique/civique se traduirait par des tensions entre nationalismes québécois et canadien. Les Québécois subiraient les effets d'une double construction identitaire. Premièrement, l'identité québécoise s'est construite en opposition à l'identification canadienne française et à l'identité canadienne des trois colombes. En face d'elle, une «canadiennité multiculturelle, plurielle, consolidée sur les droits et libertés du citoyen canadien» essaie de s'imposer sur la même population. Cette situation quelque peu schizophrénique ne permettrait pas de définir la nature véritable de l'identité québécoise. Les Québécois seraient incapables de former une identité en rupture avec les acquis de la modernité. Ceci est dû en grande partie au «rôle cathartique que joue la stigmatisation de l'Autre aussi dans l'édification que dans la critique de l'identité».

Pour Régine Robin, le Québec serait encore aux prises avec les vieux cadres de références identitaires de l'esprit de la survivance et de la fascination de la «souche». Depuis 1980, la nouvelle dénomination sur une base linguistique (francophone, anglophone et allophone), démontre encore une conception ethniciste de la société. Ce problème de désignation n'a pas réglé celui de l'incertitude identitaire entre les anciens Canadiens français, les anglophones du Québec et les immigrants, favorisant toujours un certain groupe perçu comme les Québécois de souche. Il existerait « une version québécoise de

³⁰⁹ Dorval Brunelle, 1996. «La quête de soi dans un Québec postmoderne». Dans Mikhaël Elbaz (dir.) Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec. Ste-Foy, Presses de l'Université Laval. p.182

³¹⁰ *Ibid.*, p. 182

³¹¹ Ibid., p. 188

l'Unamerican du temps de McCarthy »312. L'allophone peut percevoir face à la «souche», non seulement ceux qui ne sont pas Canadiens français, mais tous ceux qui ne partagent pas les opinions la majorité des Canadiens français et qui ne votent pas comme eux.313 La majorité des Canadiens français votant et appuyant nécessairement l'idéologie de l'option souverainiste. On trouverait dans le paradigme de la souche «les effets d'unanimisme, de réflexe de défense, d'humiliation collective devant tout discours déviant, l'impossibilité de la dissidence, du débat.»³¹⁴ Ce paradigme provient d'un discours moderniste de la Révolution tranquille, hautement technocratique, défendu par un courant de gauche mélangeant contrôle social et normalisation. 315 La notion d'identité aurait dorénavant dépassé les cadres imposés par la modernité. Les identités sont devenues plurielles, multiples et fragmentées, nous sommes aujourd'hui dans une logique du choix identitaire à la carte. 316 Le Québec devrait alors se tourner vers une conception identitaire civique, dépassant les courants actuels ethniques et culturalistes, rompant du même coup avec le paradigme de la souche.317 Mickhaël Elbaz et Denise Helly conçoivent la nation québécoise à peu près de la même façon. Pour eux, la nation est avant tout «la forme moderne de la souveraineté et de la citoyenneté de l'État». Cependant, l'arrivée massive d'immigrants a démontré que l'homogénéité souhaitée par les États-Nations fait plutôt place à un pluralisme culturel. Les discours nationalistes traditionnels permettant une cohésion nationale ne font plus effet. 318 À la suite du référendum de 1995, le Québec a dû revoir ses logiques d'inclusion, et se tourner vers une conception de plus en plus civique de la nation. Les succès du mouvement souverainiste démontreraient toutefois une tension entre le patriotisme constitutionnel et le

³¹² Régine Robin., 1996. « L'impossible Québec Pluriel : la fascination de « la souche » ». Dans Mikhaël Elbaz (dir.) Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec. Ste-Foy, Presses de l'Université Laval. p.297

³¹³ Ibid., p. 296-297

³¹⁴ Ibid., p. 299

³¹⁵ *Ibid.*, p. 302

³¹⁶ Ibid., p. 304

³¹⁷ *Ibid.*, p. 308

³¹⁸ Mikhaël Elbaz et Denise Helly, 1995. « Modernité et postmodernité des identités nationales». Anhropologie et Société. Vol. 19, p.15

nationalisme territorial.³¹⁹ Dans un autre texte, Elbaz détermine bien les problèmes d'identifications de la société québécoise :

«La société québécoise dans sa défamiliarisation avec le temps d'hier, un passé encombré par l'idéologie de la survivance et de résistance au modernisme. La société québécoise conserve donc le sentiment très fort de sa fragilité culturelle, alors même que les référents de la communauté opérante se déstructurent et que la globalisation poursuit son œuvre.» 320

On ne peut pas affirmer que certains conçoivent actuellement la nation québécoise comme civique, enfin pas en ce qui concerne la période actuelle. La nation civique québécoise est plutôt un projet, un objectif à atteindre, pour plusieurs acteurs politiques. Si la nation québécoise ne peut maintenant être qualifiée de nation civique, c'est qu'elle évolue dans ce sens ou qu'elle l'atteindra avec la mise en place d'un projet politique. Les différents partis ou associations voient dans la finalité de leur projet l'établissement d'une nation basée sur des critères politiques, permettant enfin de se libérer de l'ambivalence identitaire.

Selon certains, le nationalisme québécois aurait toujours prôné une conception civique de la nation. Avec la Révolution tranquille, le Québec a développé une nouvelle identité en rupture avec le nationalisme ethnique des Canadiens français. Il donne désormais un plus grand rôle à l'État concernant le développement de son économie, tout en mettant en place des mesures pour revaloriser le français et en faire une langue publique commune. Les Québécois se définissent alors sur une conception civique et non ethnique de la nation.³²¹ Pour Claude Bariteau, le premier obstacle à la finalisation d'une identité nationale civique est l'adhésion à une identité pancanadienne nous définissant culturellement.³²² Il faut alors pour sortir de cette situation, fonder une nation politique basée sur une citoyenneté québécoise, avec le français comme langue de communication. Il est nécessaire de se défaire de l'identité

³¹⁹ Mikhaël Elbaz et Denise Helly, loc. cit., p.23

³²⁰ Mikhael Elbaz, loc. cit., p. 235

³²¹ Denis Monière, 2001. Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal p.123

³²² Claude Bariteau, 2000. «Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine», dans Michel Venne, dir. Penser la nation québécoise. Montréal, Québec Amérique. p.238

communautaire ou plutôt de la transporter dans la sphère privée. ³²³ La nation repose avant tout sur le peuple, car la souveraineté d'une nation repose sur la souveraineté populaire. La souveraineté du Québec ne pouvant se faire que si le peuple a la volonté de la faire. ³²⁴ Selon Louise Laurin, du MNQ, l'ethnicité dans le nationalisme québécois n'est présente que dans la mesure où les Québécois sont distincts par leur histoire, leur langue et leur culture. Cela est causé, en grande partie par la présence d'une majorité francophone d'origine canadienne française sur son territoire. Cependant, le projet souverainiste n'est aucunement ethnique, en s'appuyant sur des liens civiques, il vise à doter les citoyens d'un État libre, démocratique et pluraliste. ³²⁵

La conception culturelle de la nation est avant tout une critique de la dichotomie ethnique/civique de la nation, et tout particulièrement de la conception civique de la nation. Sa critique porte plus précisément sur la croyance que la nation civique, évite l'exclusion de certains de ses membres. On peut ajouter aussi, que le débat entre les deux conceptions tourne en rond, dû au fait que chacun perçoit le nationalisme de l'autre comme un obstacle majeur à l'établissement d'une nation se basant sur des droits universels. Pour les tenants de cette conception, les nations sont aujourd'hui ni civique, ni ethnique, mais plutôt entre les deux pôles.

Selon Kai Neilsen, le nationalisme civique n'est pas purement politique. Pour faire partie d'une nation la plus libérale possible, prônant la plus grande place possible pour l'individu, on doit faire partie d'une culture commune dont les paramètres sont établis par l'identité nationale. Pour Jeremy Weber, on ne peut nier les facteurs culturels dans la création des nations, car ils sont nécessaires aux structures de l'engament politique. Ce que les nationalistes civiques tentent de faire, c'est plutôt de nier les éléments culturels, comme la

³²³ Claude Bariteau, loc. cit., p. 239

³²⁴ Ibid., p. 243

³²⁵ Louise Laurin., 1998. «La souveraineté: un projet qui s'appuie sur le lien civique», dans Michel Sarra-Bournet, dir. Le pays de tous les Québécois: Diversité culturelle et souveraineté. Montréal. VLB éditeur. p.110

³²⁶ Kai Neilsen, «Cultural Nationalism, Neither Ethnic nor Civic», dans Ronald Beiner, dir. *Theorizing Nationalism*. Albany, SUNY Press p. 124

langue et l'ethnicité, pour ensuite concevoir la nation selon des critères institutionnels ou territoriaux. 327 Même s'il est exempt de toute ethnicité, le sentiment nationaliste fait appel à des sentiments puisés dans l'histoire et dans la culture. C'est la culture qui détermine la langue officielle d'un État, des services publics, des cours de justice et des débats parlementaires. Qu'on le veuille ou non, les éléments culturels sont une nécessité dans l'élaboration d'une identité nationale. 328 Selon Bernard Yack, si les partisans d'une nation civique misent d'abord sur l'adhésion des individus sur une base volontaire, ils ne peuvent expliquer, par contre, pourquoi les frontières actuelles d'une nation civique doivent prendre la forme qu'ils proposent. 329 La nation civique peut aussi pousser à l'exclusion, surtout envers ceux qui ne partagent pas les valeurs véhiculées par l'idéologie nationale. Des citoyens américains ont été persécutés pour avoir défendu des principes qualifiés d'«unamerican» et les premiers tenants la nation civique, les Jacobins, ont exploité un régime de terreur pour imposer leurs idéaux.330 Un nationalisme civique n'est pas automatiquement garant de la démocratie et de la liberté, une société peut promouvoir un nationalisme civique et être multiethnique, tout en étant antidémocratique. Comme le souligne Nielsen, les dictatures passées du Brésil, de l'Argentine et du Chili, concevaient leur identité sur des critères civiques et une citoyenneté politique. Cela démontre qu'une société peut rejeter l'ethnicité tout en étant fortement antidémocratique. 331

Toujours selon Neilsen, le nationalisme québécois, perçu comme ethnique par les tenants du multiculturalisme canadien, appuie la protection des libertés civiles des minorités anglophones, des immigrants et des premières nations autochtones. La protection des droits linguistiques des anglophones dans les secteurs de l'éducation, des hôpitaux, des services publics et son utilisation comme langue des débats à l'Assemblée nationale, font en sorte que

³²⁷ Jeremy Weber, 1999. «Just how Civic is Civic Nationalism in Quebec?» dans Alan C. Cairns et al, dir. Citizenship, Diversity and Pluralism. Montréal, McGill Queen's University Press. p. 88

³²⁸ Ibid., p. 95-96

³²⁹ Bernard Yack, 1999. « The Myth of the Civic Nation», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press p. 111

³³⁰ Ibid., p. 115

³³¹ Kai Neilsen, loc. cit., p. 125

les droits de cette minorité nationale sont mieux respectés que ceux des minorités francophones dans le reste du Canada.³³² De son côté, le rejet du multiculturalisme canadien par le nationalisme souverainiste québécois et son remplacement par l'établissement d'une nation indépendante pluraliste et ouverte, ne peut que rendre septiques les minorités vivant au Québec. Cela a comme conséquence un rejet quasi unanime de l'option souverainiste chez les Québécois non francophones, ceux-ci percevant le conflit constitutionnel entre le Canada et le Québec comme essentiellement ethnique.

4.2 Théories du multiculturalisme

4.2.1 Le libéralisme procédurier

Le principe premier des libéraux procéduriers est que chaque individu doit jouir de certains droits fondamentaux et que ces droits individuels ont préséance sur ceux des collectivités. Les individus doivent se considérer comme des êtres libres et égaux, «chacun ayant une dignité absolue et une valeur infinie». Pour faire respecter ces droits, il faut les inscrire dans une charte constitutionnelle délimitant l'action des individus et des différentes collectivités. La reconnaissance des identités ne serait pas bienvenue dans une société libre et démocratique, car l'identité est un concept flou, rien n'indique l'usage qu'il faut en faire et comment il faut les circonscrire dans une politique de reconnaissance. Selon Daniel Weinstock, les arguments identitaires sont dangereux pour la démocratie. Ceci serait vrai dans la mesure où l'effet d'un argument identitaire est de donner l'impression que celui qui l'émet ne veut accepter aucun compromis. Cette logique du «tout ou rien», exprimerait le caractère monolithique de l'identité. Aucun compromis n'est acceptable, car on ne peut

³³² Kai Neilsen, loc. cit., p. 128

³³³ Pierre Elliott Trudeau, 1990, «Des valeurs d'une société juste», dans P.E. Trudeau et T.S. Axworthy, *Trudeau : la recherche de d'une société juste*. Montréal, Le Jour, p..387

³³⁴ lbid., p.386-387

Daniel Weinstock, 2001, «Les identités sont-elles dangereuses pour la démocratie», dans J. MacClure et A-G. Gagnon, dirs., Repères en mutation, Identités et Citoyenneté dans le Québec contemporain. Montréal, Québec Amérique, p.228

³³⁶ Ibid., p. 238

³³⁷ Ibid., p. 241

admettre que notre identité ne soit pas entièrement acceptée. Le compromis serait alors perçu comme une compromission.³³⁸ Les arguments identitaires empêcheraient l'existence d'un véritable débat, car ils modifient la nature de la délibération et augmentent grandement les risques d'en arriver à un désaccord.³³⁹

Les tenants du libéralisme procédurier considèrent que seuls les individus sont porteurs de droits. S'ils laissent une place à la reconnaissance des collectivités, celle-ci doit cependant être restreinte par la Charte. Pour Trudeau, la collectivité ne peut réclamer des droits en son nom, mais elle peut en détenir au nom de ses membres et à certaines conditions. Les individus pour une raison ou pour une autre peuvent décider de se regrouper et constituer une collectivité. Ils peuvent ensuite déléguer à cette collectivité la tâche de favoriser leurs intérêts collectifs.³⁴⁰ Les individus ont alors le choix de faire partie de la communauté qui leur convient. L'identité pour les libéraux procéduriers n'est pas d'ordre naturel. Selon ceuxci, l'identité nationale n'est pas mauvaise en soi, mais elle peut mener à des dérapages qu'il faut absolument éviter. Ils préfèrent alors ne pas lui donner une trop grande importance par rapport aux autres identités. Pour Michael Ignatieff, le nationalisme est en conflit avec l'expérience. Les identités nationales et personnelles sont séparées par les fictions nationalistes, suspendant le jugement individuel et mettant de côté certaines réalités.³⁴¹ Dans l'élaboration d'un discours nationaliste, on prend certains éléments comme la langue, la culture, les traditions, ou l'histoire pour les transformer en un récit construisant une nation devant les diriger vers l'autodétermination. Le nationaliste prend alors des différences mineures et les transforme en différences majeures, inventant même des traditions, glorifiant le passé et créant un discours consacré à la consommation populaire. 342 Le nationalisme deviendrait alors la transformation d'une identité en un narcissisme, où la différence agit

³³⁸ Daniel Weinstock, loc. cit., p. 242

³³⁹ Ibid., p. 243

³⁴⁰ Pierre Elliott Trudeau, «Des valeurs d'une société juste», p. 387

³⁴¹ Michael Ignatieff, 2000, *L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne.* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 36-37

³⁴² *lbid.*, p. 51

comme un miroir. Un individu narcissique ne voit pas l'Autre pour ce qu'il est vraiment, mais plutôt comme le contraire de l'opinion qu'il a de lui-même.³⁴³

Le nationalisme, toutefois, comprend que les individus ont besoin de se sentir en communauté. Il met de l'avant les problèmes concernant le partage inégalitaire des pouvoirs entre ethnies, en insistant sur le fait que les individus ne peuvent pas se sentir chez eux sans préalablement jouir d'une autodétermination. 344 Celle-ci n'est pas un problème en soi, le problème résiderait plutôt dans «l'illusion épistémologique même que vous pouvez être chez vous, que vous ne pouvez être compris que par des gens comme vous». 345 Par contre, les groupes ethniques dominés par une culture majoritaire n'acceptent plus qu'on parle en leur nom. Un peu partout sur la planète, même si l'économie et la culture se mondialisent, on voit paradoxalement une incessante fragmentation des identités nationales. Plus les groupes se rapprochent, plus ils insistent sur les différences mineures qui les divisent. 346 Les différentes situations de fragmentation identitaire à l'intérieur des pays multiethniques devraient plutôt être perçues comme une démocratisation produite, comme le dit Ignatieff, par «l'épouvantable, mais concrète logique de la légitimation»³⁴⁷. La fragmentation ne serait pas le véritable problème, mais plutôt l'autisme dans lequel les groupes ethniques s'enferment. Ne voulant écouter que leurs semblables, l'intérieur du groupe, et bloquant tout échange significatif avec l'extérieur, les groupes ne font que renforcer leur sentiment narcissique en entrant dans une logique de victimisation, rejetant le blâme sur tous ceux se trouvant à l'extérieur. 348 Encore ici, la critique de l'identité nationale ne s'attaque pas à la nature même de celle-ci, mais plutôt à la surévaluation que le narcissisme peut entraîner, créant une perception de distorsion de l'Autre. 349

³⁴³ Michael Ignatieff, 1999, «Nationalism and the narcissism of minor differences», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, p. 96

³⁴⁴ Michael Ignatieff, «Nationalism and the narcissism of minor differences», p. 96

³⁴⁵ Michael Ignatieff, L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne, p. 59

³⁴⁶ Michael Ignatieff, «Nationalism and the narcissism of minor differences», p. 95

³⁴⁷ Michael Ignatieff, L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne, p. 59

³⁴⁸ Michael Ignatieff, «Nationalism and the narcissism of minor differences», op. cit., p. 97

³⁴⁹ Ibid.,p.97

Les penseurs du libéralisme procédurier n'ont rien contre l'établissement d'une démocratie plus délibérative, qui prend en considération les intérêts et les points de vue de tous les citoyens.³⁵⁰ Aujourd'hui, selon Weinstock, la majorité des penseurs privilégieraient le consensus comme idéal régulateur de la délibération. Le consensus vise à convaincre les participants à la délibération que la solution proposée s'avère équivalente à leur position de départ ou même meilleure qu'elle.³⁵¹ Cependant, le consensus ne serait pas la solution au pluralisme culturel, car il serait trop difficile à atteindre.³⁵² Les groupes devraient plutôt miser sur l'atteinte d'un compromis. Le compromis ne cherche pas à établir une solution supérieure aux positions de départ, mais plutôt à réduire la distance qui sépare les interlocuteurs. Pour en arriver à un règlement du conflit, chacune des parties doit alors abandonner certains aspects de départ. Il ne faut pas, par contre, que ces concessions soient «extorquées». Chacun des partenaires doit être libre d'abandonner sa position de départ.³⁵³

Contrairement aux penseurs du libéralisme communautaire, ceux du libéralisme procédurier ne croient pas que les reconnaissances individuelles et culturelles vont nécessairement de pair, mais bien qu'elles peuvent même se contredire. Ils mettent alors en opposition la reconnaissance de l'individu et celle de certains groupes. Pour les communautariens la version officielle de l'histoire formerait un sujet de discorde. Néanmoins, ce genre de débat sur l'histoire officielle peut, dans certains cas, être constitutif de l'identité d'une collectivité. Dans une société libérale, les exclus posséderaient deux choix : se plier aux normes de la société ou se rebeller contre elles. Ils réagissent alors à ce dilemme de différentes façons. Ce serait donc ces réponses qui forment les relations qu'a un individu avec l'État, et non son essence culturelle. Pour Michael Kenny, la position d'un

³⁵⁰ Daniel Weinstock, loc. cit., p. 230

³⁵¹ *Ibid.*, p. 231

³⁵² Ibid., p. 233

³⁵³ Ibid., p. 234

³⁵⁴ Michael Kenny, 2004, «Liberalism and the Politics of Recognition», dans Kenny, *The Politics of Identity*, Cambridge, Polity Press, p. 157

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 157

groupe minoritaire envers la société libérale n'étant pas traversée par une dualité pour ou contre le libéralisme ne fait aucun sens.³⁵⁶ Donc, selon ce type de pensée, il existerait des «bonnes identités» qui n'en demanderaient pas trop à la majorité, ainsi que des «mauvaises» démontrant les limites et les ratés d'un système qui les laisse de côté. Kenny, lui, émet des réserves sur une trop grande reconnaissance de la diversité culturelle. Cette reconnaissance mettrait en péril le consensus sur les libertés individuelles et la citoyenneté démocratique.³⁵⁷ Une trop grande reconnaissance culturelle serait coûteuse en termes d'autonomie individuelle. Ainsi, il existerait dans la vision communautarienne de l'identité, une essentialisation de la culture qui fait de celle-ci un système enfermant l'individu à n'être qu'un produit culturel.³⁵⁸ Un attachement presque naturel à la pureté culturelle ne peut que déboucher entre les différents groupes que sur de violents conflits. Le recours à des identités collectives essentialisées, ne peut qu'être dangereux pour l'identité individuelle³⁵⁹

Au Canada, c'est dans l'esprit du libéralisme procédurier que fut imposée la Charte des droits et libertés. Non seulement la Charte protège les citoyens contre la tyrannie de l'État, mais aussi contre celle de la majorité. Chaque individu faisant partie d'une collectivité minoritaire est égal devant la loi et a droit à la même protection que les autres individus, sans qu'il y ait de discrimination fondée sur la race, l'ethnicité, la religion, le sexe, l'âge, etc. Il serait, de plus, impossible de reconnaître convenablement toutes les minorités vivant sur le territoire canadien. En plus d'être une tâche énorme, elle pourrait entraîner le démembrement du pays. Pour Pierre Elliott Trudeau, une telle reconnaissance ne faisait qu'aider les séparatistes du Québec et de l'Ouest, qui voulaient un Canada divisé en deux, les francophones d'un côté et les anglophones de l'autre.

³⁵⁶ Michael Kenny, op. cit., p.157

³⁵⁷ Ibid., p. 160

³⁵⁸ Alain Policar, loc. cit., p.229

³⁵⁹ Ibid., p.230

³⁶⁰ Pierre Elliott Trudeau, «Des valeurs d'une société juste», p. 388

³⁶¹ *Ibid.*, p.389

³⁶² Ibid., p.390

Il est vrai que la liberté des uns peut empiéter sur celle des autres, comme il existe une tension entre les droits individuels et les droits communautaires. Pour sortir de ce problème, Ignatieff énonce qu'il faut non seulement briser les stéréotypes perçus chez les autres, mais aussi la fausse image que l'on peut se faire de soi-même en tant que nation. L'intolérance semble prendre racine dans la surévaluation de notre identité, entraînant la croyance que nous n'avons rien en commun, rien à partager et que les frontières ne peuvent être traversées. 363 Les individus intolérants ne s'intéressent pas aux individus composant les groupes, mais plutôt aux groupes comme tels. L'intolérance pousse l'individu à laisser le discours de la collectivité s'exprimer pour lui, ne défendant pas les droits de ce même individu. 364 Si le racisme et l'intolérance sont le produit de fictions, il faut les contrer par une autre fiction : que tous les êtres humains sont égaux, que l'on ne peut leur faire de mal et qu'ils possèdent des droits inaliénables. 365 Il faut concevoir les individus comme des porteurs de droits égaux et non comme faisant partie d'un groupe national quelconque. Cela ne veut pas dire que les identités nationales sont obligées de disparaître pour assurer la tolérance et la primauté du droit, mais elles doivent néanmoins se soumettre aux fictions soutenant les institutions libérales. Si on ne respecte pas cela, la situation peut devenir extrêmement dangereuse. 366 Les libéraux vont, pour la plupart, proposer comme système de reconnaissance une politique de multiculturalisme. Dans ce cas précis, le multiculturalisme fait référence à la reconnaissance dans un État d'une multiplicité de communautés culturelles.³⁶⁷ Le multiculturalisme, par contre, nie les identités nationales et les identités basées sur le style de vie. De plus, les identités culturelles autres que l'identité nationale multiculturelle doivent lui être subordonnées.³⁶⁸

³⁶³ Michael Ignatieff, «Nationalism and the narcissism of minor differences», p.98

³⁶⁴ *Ibid.*, p.99

³⁶⁵ *Ibid.*, p.100

³⁶⁶ Ibid., p.101

³⁶⁷ Dimitrios Karmis, 2003, «Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarifications conceptuelles, typologie et analyse du discours», dans, Alain-G. Gagnon, dir., *Québec. État et Société, Tome 2*, Québec Amérique, Montréal, p.97

³⁶⁸ *Ibid.*, p.98

4.2.2 Le libéralisme communautaire

Selon James Tully, les politiques de reconnaissance telles qu'elles ont été mises en place aujourd'hui, auraient atteint une limite historique. En effet, les politiques de reconnaissance actuelles sont incapables de faire face aux «revendications identitaires spécifiques de façon définitive et permanente». 369 Il existe une diversité d'identités à l'intérieur d'un État, cependant un certain nombre de collectivités émettent des demandes de reconnaissance en permanence et avec une plus grande intensité que les autres. Certaines identités sont donc presque impossibles à satisfaire dans un système neutraliste. Il ne faut pas fonder l'attachement à un État sur le consensus social, mais sur la contestation et la modification des règles gérant l'ensemble de la collectivité. 370 Une démocratie de type pluraliste peut engendrer un plus grand sentiment d'appartenance, le citoyen sentant qu'il ioue un rôle dans le processus décisionnel.³⁷¹ Tous à l'intérieur d'une démocratie possèdent des valeurs et une conception du bien commun. Ce sont ces valeurs et ce bien commun qui doivent être défendus. C'est alors que s'articule une critique du juste sur le bien. Les penseurs du libéralisme communautaire admettent qu'une société libérale ait besoin de mesures neutres en ce qui concerne les droits individuels, mais la société libérale nécessite une morale commune forgée à partir de l'interaction des différentes cultures à l'intérieur de celle-ci.³⁷² Il faut cependant faire attention, promouvoir l'illusion de l'harmonie dans la diversité est aussi dangereux et oppressant que promouvoir celle l'illusion de la neutralité. C'est lorsque l'illusion est remise en cause, que l'on peut rejeter le modèle actuel et en créer un nouveau.³⁷³ L'important ici n'est pas la diversité, mais la possibilité de contester la politique de reconnaissance qui nous régit.

Contrairement aux tenants du libéralisme procédurier, ceux du libéralisme communautaire voient le nationalisme plutôt d'un bon œil. Le nationalisme serait, avant tout,

³⁶⁹ James Tully, 1999 «Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales». Globe. Vol. 2, no. 2, p.14

³⁷⁰ James Tully, loc. cit., p.16

³⁷¹ Michael Kenny, op. cit., p.150

³⁷² Ibid., p. 153

³⁷³ Yael Tamir, 1995, «Two Concepts of Multiculturalism», Journal of Philosophy of Education, Vol. 29, no. 2, p. 165

quelque chose de culturel. Ceci expliquerait pourquoi ses interprétations varient selon les nations et se forment en termes civiques, ethniques ou religieux, etc.³⁷⁴ Être membre d'une communauté culturelle serait une condition nécessaire pour pouvoir faire des choix autonomes. C'est lorsque ces communautés sont créées dans un contexte culturel qu'elles sont dotées d'un sens.³⁷⁵ Le nationalisme permet aussi à une minorité de se transformer en nation. En adoptant le langage nationaliste, une minorité ne se perçoit pas comme étant désavantagée face à la majorité, mais comme un partenaire négociant d'égal à égal.³⁷⁶

Il est vrai que, dans le passé, les individus provenant de minorités ont milité pour l'établissement d'un État neutraliste. À ce moment, l'exclusion et la discrimination étaient étatisées et la majorité ne s'en cachait aucunement. Peu après, les minorités se sont vite rendu compte que des politiques neutralistes étaient insuffisantes pour leur garantir un statut égal à celui de la majorité. Cela explique pourquoi ces groupes demandent aujourd'hui des traitements spéciaux.³⁷⁷ Les minorités doivent toutefois assurer l'équité entre les groupes, comparativement à avant, où la différenciation assurait des traitements inégaux entre les groupes. La difficulté d'en arriver à un consensus, engendrée par la pluralité identitaire, démontre qu'une constitution est rarement acceptable pour tous les membres d'une même communauté politique.³⁷⁸ De plus, toute définition de l'identité nationale est «sélective» et joue un rôle important dans les relations entre les différents groupes. Cela signifie que lorsqu'une identité nationale se construit, l'on doit choisir des valeurs, un bien commun, une histoire, et bien d'autres éléments. Habituellement, le choix de ces éléments favorise un groupe par rapport aux autres, lui donnant un avantage incontestable sur la gestion de la chose publique et dans la négociation concernant le partage des pouvoirs.³⁷⁹ Le nationalisme

 $^{^{374}}$ Will Kymlicka, 1999, «Misunderstanding Nationalism», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, SUNY Press, p. 133

³⁷⁵ lbid., p. 138

³⁷⁶ Will Kymlicka, 1998, «Le fédéralisme multinational au Canada . un partenariat à repenser», dans Guy Laforest et Roger Gibbins, dirs., *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal, IRPP, p.18

³⁷⁷ Yael Tamir, loc. cit., p. 164

³⁷⁸ James Tully, loc. cit., p. 15-16

³⁷⁹ Dimitrios Karmis, loc. cit.,, p.89

n'est pas soit civique ou ethnique, mais bien un phénomène culturel. L'attachement à un nationalisme est grandement lié à l'attachement qu'un peuple porte à sa culture. Si on accorde plus d'importance aux intérêts culturels, c'est que la nature de ces intérêts est grandement liée à l'attachement qu'un peuple porte à sa culture. Ceci explique pourquoi il faut les juger avec plus de respect.

Certains affirment que le Canada met de l'avant une politique de multiculturalisme basée avant tout sur le respect des droits individuels et sur un État neutraliste, mais le régime de citoyenneté canadien permet aussi au Québec de promouvoir et de protéger une culture spécifique. Cependant, pour Yael Tamir, c'est la dérive d'un État neutraliste à un État assurant d'abord la culture spécifique des Canadiens anglais et voulant construire une identité nationale canadienne qui explique que les Québécois aient adopté des politiques nationales de type communautaire. 382 Le bilinguisme officiel avancé par Trudeau voulait, en premier lieu, combattre l'exclusion des Canadiens français sur l'ensemble du territoire du Canada. Ceuxci, par contre, ne peuvent vivre dans leur langue et leur culture, qu'au Québec ainsi que dans certaines parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme pancanadien n'a pas eu pour effet d'aider les Québécois à l'extérieur du Québec, mais de permettre aux anglophones du Québec de vivre dans leur langue et leur culture. Cette politique sert avant tous les minorités nationales, et non les Québécois. 383 Selon Tully, le Québec serait bloqué par les autres membres de la fédération. Il ne peut jouir de la liberté de se percevoir comme il le désire et d'élaborer des amendements lui permettant d'assurer la survie de sa communauté nationale. Même les discussions entourant l'éventualité d'un changement constitutionnel peuvent être bloquées par des contraintes arbitraires. Le Québec subirait alors une situation de domination pouvant être comparée à une camisole de force. 384 Si les Canadiens anglais s'opposent majoritairement à l'établissement d'un fédéralisme asymétrique au nom du principe d'égalité des droits, celui-ci ne servirait qu'à masquer des arguments d'ordre

³⁸⁰ Will Kymlicka, «Misunderstanding Nationalism», p. 134

³⁸¹ Yael Tamir, loc. cit., p. 164

³⁸² Ibid., p.162

³⁸³ Will Kymlicka, «Le fédéralisme multinational au Canada: un partenariat à repenser», p. 20

³⁸⁴ James Tully, loc. cit., p.30

nationaliste.³⁸⁵ Pour pouvoir forger une identité nationale canadienne, le gouvernement doit intervenir dans des domaines de compétence provinciale, c'est-à-dire saper l'autonomie des provinces. Le problème réside dans le fait que c'est cette même autonomie qui a permis aux Québécois de faire valoir leur propre identité.³⁸⁶ Donc, une plus grande autonomie des provinces équivaut à une autonomie nationale moindre pour le Canada. Au contraire, une plus grande autonomie provinciale égale une autonomie nationale plus grande pour le Québec.

Une des solutions proposées par les partisans du libéralisme communautaire, pour régler les tensions identitaires au Canada et au Québec, est le multinationalisme. Dans ce casci, l'identité nationale est plurinationale, et cette nouvelle identité doit rassembler toutes les pratiques, les institutions et les histoires de toutes les communautés nationales à l'intérieur du pays. 387 Dans une société multinationale, les discussions sur une demande de reconnaissance d'une communauté nationale doivent impliquer des négociations publiques. C'est au sein de celles-ci que «doit être formulée une définition claire de la nation faisant preuve d'ouverture envers les minorités et les citoyens dissidents». 388 Dans les sociétés multinationales, la liberté signifie que chaque individu ou communauté est libre d'entamer des discussions et des négociations sur des amendements constitutionnels. Un membre est donc libre lorsqu'il n'est pas bloqué par des contraintes arbitraires.³⁸⁹ Néanmoins, le multinationalisme ne propose rien pour les communautés qui ne sont pas des nations et les groupes issus de l'immigration.³⁹⁰ Une autre solution est le nationalisme d'intégration, et contrairement au précédent, il fait la distinction entre nations et communautés culturelles. L'identité nationale dans un nationalisme d'intégration est construite autour d'une nation civique commune, mais les individus doivent s'intégrer à la culture et à la langue de la majorité. Cette identité ne requiert

³⁸⁵ Will Kymlicka, «Le fédéralisme multinational au Canada: un partenariat à repenser», p.28

³⁸⁶ Ibid., p.28

³⁸⁷ Dimitrios Karmis, loc. cit., p.95

³⁸⁸ James Tully, loc. cit., p.21

³⁸⁹ *Ibid.*, p.30

³⁹⁰ Dimitrios Karmis, loc. cit., p.96

pas d'intégrer la communauté dans l'identité nationale, mais tous les individus vivant sur le territoire national peuvent se rattacher à cette identité.³⁹¹ Le nationalisme d'intégration a, d'un autre côté, beaucoup de difficulté à reconnaître les minorités possédant un discours nationaliste. Il ne doit y avoir qu'une seule nation, la nation intégratrice. Toutes les autres allégeances, de plus, doivent lui être subordonnées. 392 Il existe donc encore des identités plus importantes que d'autres. Pour remédier à ce problème, Dimitrios Karmis apporte comme solution l'interculturalisme. Celui-ci ne se limiterait pas uniquement aux communautés nationales et aux communautés ethnoculturelles, mais également aux identités liées aux styles de vie et aux mouvements sociaux. De plus, les identités s'entrecroisent au lieu d'être subordonnées, donc aucune n'a préséance sur les autres. 393 L'interculturalisme serait, en fin de compte, un dialogue basé sur les principes d'ouverture et d'asymétrie. Tout en étant ouvert à la pluralité et à la complexité des allégeances, il cherche en plus à les favoriser. 394 Il faut ajouter cependant que les gens subordonnent eux-mêmes leurs différentes identités. Par exemple, un Noir homosexuel, bouddhiste et francophone, va peut-être mettre de côté, pour un instant, le fait qu'il est gai, et qu'il fait partie d'une minorité visible et d'une minorité religieuse pour défendre la «primauté» du français dans la ville de Montréal.

4.2.3 La nation sociopolitique

En tout premier lieu, Michel Seymour annonce qu'il y a un paradoxe à l'intérieur de la pensée libérale. Celle-ci défend les valeurs universelles de liberté et d'égalité, tout en étant associée à l'établissement de l'État-nation. Dans l'histoire, la mise en place de la société libérale s'est accompagnée d'un processus de construction nationale, délimitant le cadre des valeurs libérales prétendument universelles à celui d'un État-nation. L'État libéral en s'appuyant sur la solidarité nationale pour pouvoir se maintenir, tout en défendant des valeurs

³⁹¹ Dimitrios Karmis, loc. cit. p.98-99

³⁹² /bid., p.99

¹⁹³ /bid., p.99-100.

³⁹⁴ /bid., p.100

³⁹⁵ Michel Seymour, 2000, «le libéralisme, la politique de la reconnaissance, et le cas du Québec» dans Will Kymlicka et Sylvie Mesure, dirs., *Les identités culturelles, Comprendre*, vol. 1, no.1, pp.119-138. Version électronique. En Ligne [http://www.mapageweb.umontreal.ca/lepagef/dept/cahiers/Seymour_liberalisme.pdf], p.1

universelles, qui ne s'appuient aucunement sur la différenciation des individus ou les particularismes culturels, est peu enclin à reconnaître l'existence des minorités nationales. Ne voulant en aucun cas remettre en question les valeurs qu'il défend, il a tendance «à nier, ignorer ou occulter le socle communautaire sur lequel il s'est érigé»³⁹⁶. La mise en place d'un État libéral peut aussi être une tentative inavouée d'empêcher les accommodements à la différence par l'imposition d'une nation-building. Les arguments républicains utilisés contre les revendications des nationalismes minoritaires seraient tout aussi nationalistes que ceux qu'ils dénoncent.³⁹⁷ Un groupe ne peut renoncer à sa souveraineté en intégrant une entité étatique plus grande et au même moment renoncer à la reconnaissance au sein de cet État. L'État libéral, pour se départir des problèmes causés par les structures de l'État-nation, doit passer par la reconnaissance des droits collectifs des peuples et l'établissement d'un État multinational.³⁹⁸

Les sociétés libérales s'associant au nationalisme civique ne reconnaissaient que la présence d'un seul et unique peuple. Qu'ils soient les défenseurs de droits individuels universels ou d'une culture particulière, les nationalismes civiques et ethniques ne sont aucunement portés à reconnaître les minorités nationales et le droit collectif des peuples. ³⁹⁹ Pour réduire les tensions entre majorité et minorités, il faut faire ressortir les différences au sein même de l'espace public, au lieu de les cacher dans une idéologie neutraliste. Si l'on refuse de reconnaître les minorités, «on risque alors de se soumettre à la force d'un nationalisme larvé et inavouable, et cela est toujours porteur d'exclusion». ⁴⁰⁰ Seymour, ne refuse toutefois pas l'adoption de droits individuels culturels, mais la reconnaissance d'une multitude de nations à l'intérieur d'un État, afin de promouvoir une identité nationale unique. ⁴⁰¹

³⁹⁶ Michel Seymour, «le libéralisme, la politique de la reconnaissance, et le cas du Québec», p.2

³⁹⁷ Ibid., p.5

³⁹⁸ *Ibid.*, p.5

³⁹⁹ Ibid., p.7

⁴⁰⁰ Ibid., p.7

⁴⁰¹ Ibid., p.7

Pour Seymour, il ne faut pas confondre le débat entre les droits individuels et les droits collectifs et celui entre les philosophies libérale et communautarienne. Le libéralisme n'équivaudrait pas automatiquement à la primauté des droits individuels sur les droits collectifs, de même que le communautarisme n'exige pas par nécessairement la primauté des droits collectifs sur les droits individuels. Seymour expose ainsi la philosophie communautarienne :

(i)Le philosophe communautarien accepte tout d'abord que l'identité morale est constitutive de l'identité personnelle. Selon ce point de vue, je suis constitué par l'ensemble des valeurs, projets, finalités que je me donne. Les peuples sont aussi individués en fonction des finalités, valeurs et conceptions du bien commun. (ii) Ensuite, les droits et libertés fondamentales de l'individu doivent être dérivés à partir de ces finalités constitutives de la personne. (iii) Si l'on admet ces deux derniers points, il s'ensuit que le juste ne peut avoir une primauté sur le bien. (iv) Enfin, tout cela nous contraint à reconnaître du même coup que l'État doit prendre en charge la promotion d'une conception de la vie bonne, à savoir, celle qui est inscrite dans l'identité personnelle de tous les citoyens.⁴⁰³

Ensuite, il décrit la philosophie libérale de la façon suivante :

Le philosophe libéral soutient au contraire (i) que les individus et les peuples ont une identité antérieure à leurs fins. (ii) Il défend que les droits et libertés individuels forment le noyau des principes communs que nous devons respecter pour gérer le pluralisme moral raisonnable des sociétés modernes. (iii) Il souscrit par conséquent à la primauté du juste sur le bien et il soutient (iv) que l'État libéral doit être neutre à l'égard de toute conception particulière du bien commun.

Ces définitions ne prescrivent absolument rien à propos de la reconnaissance des droits collectifs des peuples. On peut concevoir alors qu'un philosophe communautarien pourrait être contre le droit à la reconnaissance des minorités nationales et qu'un philosophe libéral s'opposerait à la primauté du droit individuel. Le libéralisme serait compatible avec la reconnaissance de droits collectifs à condition que ces mêmes droits ne soient pas basés sur

⁴⁰² Michel Seymour, «le libéralisme, la politique de la reconnaissance, et le cas du Québec», p.8

⁴⁰³ Ibid., p.8

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p.8

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p.8

une conception du bien commun. Il faut pour Seymour que les droits collectifs ne soient reconnus que sur le plan individuel. La collectivité doit se définir à partir d'une langue publique commune, d'une histoire publique commune et d'institutions publiques communes. Les droits collectifs ne devraient pas alors faire la promotion de traits caractéristiques ou de coutumes particulières. Ainsi, les droits collectifs peuvent s'accorder avec la primauté du juste sur le bien, et l'État libéral peut rester neutre devant les différentes collectivités.

Cet État ne doit pas faire la promotion d'une multitude de cultures distinctes, mais mettre de l'avant une culture sociétale. Cette culture sociétale est composée d'une structure de culture, d'un carrefour d'influence et d'un contexte de choix. 406 Une structure de culture est l'assemblage d'une langue publique commune, d'institutions publiques communes et d'une histoire publique commune. Le carrefour d'influence est l'influence de pays pouvant avoir la même langue, la même histoire, la même géographie ou ayant une influence déterminante sur l'entièreté du globe. On retrouve toutefois des enchevêtrements de langue, de géographie et d'histoire des plus divers, permettant à chaque société d'avoir une influence différente sur chacune des autres. 408 Le contexte de choix fait référence aux «options diverses circulant au sein de la structure de culture et influencée en partie par le carrefour d'influence». Ce sont toutes les valeurs, les normes sociales et produits culturels pouvant se trouver à l'intérieur des institutions publiques communes. 410

Pour une meilleure gestion des rapports entre les différents groupes composant une communauté politique, Seymour met de l'avant la nation sociopolitique. Elle se compose d'une majorité nationale qui est l'élément le plus important, de minorités nationales, ainsi que des individus issus de l'immigration.⁴¹¹ Les deux concepts clés de la nation sociopolitique

⁴⁰⁶ Michel Seymour, 2006, «les minorités nationales et l'identité civique commune», dans Pierre Geogeault et Michel Pagé, dirs., *Le français, langue de la diversité québécoise*. Montréal, Québec Amérique, p. 172

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 173

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 173

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 173

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 173

⁴¹¹ ⁴¹¹ Michel Seymour, 1999, « Plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans Michel Seymour, dir., *Nationalité*, *citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, p. 158

sont, d'une part, la majorité nationale qui est d'ordre sociologique et, d'autre part, la communauté politique qui est d'ordre politique. Cette nation sociopolitique doit être une communauté politique incluant sur son territoire une majorité d'individus ayant en commun une certaine langue, une certaine culture et une certaine histoire. Elle va apporter à l'ensemble (pour ne pas dire imposer) une culture sociétale. Autre fait très important, «cette majorité doit également constituer à l'échelle de la planète la plus grande concentration de gens ayant cette langue, cette culture et cette histoire». Ce sont ces éléments qui font d'une telle majorité, une majorité nationale. La majorité nationale joue aussi un autre rôle à l'intérieur d'une nation sociopolitique. En effet, pour que celle-ci existe, il ne faut pas seulement distinguer la présence d'une majorité nationale, il faut aussi que la majorité des individus à l'intérieur même de la communauté politique conçoivent la présence d'une majorité nationale avec une langue, une culture et une histoire constituant une représentation juste d'elle-même lorsqu'elle se décrit comme nation.

Contrairement à la nation civique, le fait de former une communauté politique n'est pas une condition suffisante pour la formation d'une nation sociopolitique. Si la présence d'une communauté politique est une condition nécessaire, elle ne suffit pas à déclarer la présence d'une nation. Cette communauté peut alors faire partie d'une entité plus grande qui est une nation, ou encore elle peut cacher une multitude d'entités nationales en son sein. Le concept le plus important est celui de la majorité nationale. Elle donne à la nation sociopolitique une langue, une culture et une histoire communes. Cependant, la majorité nationale ne peut constituer à elle seule la nation sociopolitique, mais il ne peut y avoir de nation sans majorité nationale. L'ensemble doit se concevoir comme étant composé d'une majorité nationale, de minorités nationales et d'individus issus de l'immigration. Il faut ajouter, néanmoins, que tous les individus vivant sur un même territoire ne sont pas obligés

⁴¹² Michel Seymour, «plaidoyer pour la nation sociopolitique», p.158

⁴¹³ *Ibid.*, p. 158

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 159

⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 159

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 160

d'appartenir à une seule nation. Il ne s'agit pas ici de nationalisme territorial, mais le territoire indique tout de même l'espace dans lequel se trouve la nation. 417 Même si la langue, la culture et l'histoire sont des éléments importants, la nation sociopolitique n'est pas non plus une nation culturelle. Le fait qu'elle soit avant tout une communauté politique permet qu'elle soit pluriculturelle et permet aussi de reconnaître la diversité des groupes nationaux qui la composent. L'État doit protéger la culture de la majorité nationale pour lui permettre de se constituer en nation et en communauté d'accueil. Il doit toutefois offrir une protection aux minorités nationales, car le rejet de la diversité culturelle et la cohabitation de différents groupes nationaux ne peuvent être des caractéristiques de la nation sociopolitique. Il faut comprendre aussi qu'une majorité nationale et une minorité nationale ne sont pas nécessairement des groupes ethniquement homogènes. Les transferts linguistiques et l'intégration d'individus issus de l'immigration peuvent faire en sorte que ces entités nationales soient composées d'individus provenant de différentes ethnies.

La nation québécoise répondrait à ce modèle, puisqu'on y retrouve une majorité nationale francophone avec une culture et une histoire propres. Mais comme la nation sociopolitique doit aussi être une communauté politique, elle y intègre les immigrants, les communautés culturelles et les Anglo-Québécois. Cependant, ceux-ci doivent se rattacher à une culture sociétale, surtout en ce qui a trait aux institutions contrôlées par la majorité. Tous forment alors une communauté politique, où l'espace commun est déterminé par la majorité. La charte des droits et libertés, le Code civil, l'Assemblée nationale, le français comme langue publique commune, les principes démocratiques seraient pour Seymour des éléments de la culture publique commune de la nation québécoise. L'attachement

⁴¹⁷ Michel Seymour, «plaidoyer pour la nation sociopolitique», p.160

⁴¹⁸ Ibid., p. 164-165

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 162

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 164

⁴²¹ Notons que l'auteur oublie les autochtones vivant au Québec.

⁴²² *Ibid.*, p. 161

⁴²³ Ibid., p. 166

identitaire n'est pas un élément majeur pour Seymour, l'important est de partager quelque chose en commun, même si bizarrement personne ne célèbre cet état de fait.

La conception de Seymour est la seule qui ne nie pas l'existence de l'omniprésente majorité à l'intérieur de la nation. Du moins, on accepte que ce soit la majorité qui façonne la nation, que c'est à partir d'elle et pour elle que la nation existe. Les conceptions basées sur des principes universels nient la pluralité des identités, comme le font aussi les nations «ethniques», en ne reconnaissant qu'une seule identité. Ce que fait Seymour, en fait, c'est de démontrer véritablement les composantes à l'intérieur d'une nation; une majorité pour laquelle l'identité «colle», une ou des minorités nationales qui se reconnaissent un peu ou ne se reconnaissent pas du tout dans l'identité de la majorité, et des individus issus de l'immigration étant en processus d'intégrer la majorité ou une des minorités. La conception de Seymour nous renvoie à la territorialité. La nation basée sur le territoire ne dépasse pas le cadre du Québec. En voyant que le nationalisme civique, basé sur le territoire plutôt que sur l'ethnie ne fonctionne pas, on essaie ensuite d'intégrer toutes les composantes en tenant compte de leurs traits distinctifs; bref, que nous sommes tous Québécois, mais chacun à notre façon. En misant surtout sur l'intégration des anglophones du Québec, Seymour laisse de côté la question des Autochtones qui sont eux aussi une minorité nationale. La nation paraît, dans l'ensemble, répondre plus à un problème montréalais qu'à un problème concernant l'entièreté de la nation québécoise. Cette conception mise aussi sur un attachement à une communauté politique. C'est ce que le Canada fait et qui ne fonctionne pas, la minorité québécoise se sentant toujours exclue de l'identité canadienne. Seymour déplore aussi l'auto-exclusion des Anglo-Québécois. On peut affirmer par contre qu'entre 40 et 50 % des Québécois s'excluent de l'identité canadienne. Si les Québécois peuvent s'exclure, pourquoi les autres n'en auraient-ils point le droit? Un des problèmes avec la théorie de Seymour, est ce qui lui semble être un modèle représentatif pour toutes les nations, n'est pas assumé comme tel. Malgré tout, l'auteur ne veut pas juger des situations extérieures et accepte l'existence de nations civiques ou ethniques, malgré la démonstration de leur invalidité. Ce qu'il faut savoir, par contre, c'est qu'il n'y a pas de nations civiques, ethniques ou sociopolitiques, il y a des nationalismes civiques, ethniques ou sociopolitiques. Il y a des nations étant pour la plupart composées d'une majorité, de minorités nationales et d'individus issus de l'immigration.

4.3 La surenchère du pluralisme identitaire

Il existe aujourd'hui un courant annonçant la fin des nationalismes, et son remplacement par un postnationalisme se voulant respectueux de la diversité, faisant également la promotion de l'unité. L'État-nation serait désuet et laisserait place à l'immense structure de l'État supranational. Mais ce modèle, qu'on voit survenir avec l'arrivée de l'Union européenne, semble avoir les mêmes défauts que ses prédécesseurs. Beaucoup de gens en Europe croient qu'il faut laisser l'Europe aux Européens, et combattre l'invasion de l'immigration. Pour bien des penseurs, le problème est le suivant : si la nation exclut, que faire pour enrayer l'exclusion? La multiplication des solutions multiculturalistes est ce que je nomme la surenchère du pluralisme identitaire. Cette surenchère provient de l'impossibilité pour les différents penseurs de se défaire de l'exclusion. Chaque proposition d'une politique de reconnaissance de la pluralité des identités, entraîne quelque part une exclusion. Pour faire une démonstration un peu grossière, on élabora les premières théories sur la reconnaissance de la diversité culturelle. Ensuite, des chercheurs se sont aperçus qu'elles apportaient une certaine exclusion, alors ils ont élaboré d'autres théories qui ouvraient encore plus les critères d'adhésion à l'identité nationale. Comme on peut le prévoir, on élabora encore des théories où l'on faisait les mêmes constats, et la solution fut encore d'élargir l'ouverture de ces critères. L'identité par sa nature, inclut et exclut. Un monde sans exclusion identitaire serait un monde sans identité. Cependant, nous avons besoin de cette identité pour pouvoir vivre en société, nous sommes alors condamnés à vivre avec l'exclusion. Aucune ne peut malheureusement entraîner une intégration de l'ensemble des individus sur un territoire national. Le débat en cours sur le multiculturalisme porte plus spécifiquement sur l'établissement du régime de citoyenneté le plus adéquat possible concernant la situation actuelle. Les chercheurs ne tentent pas de comprendre pourquoi les identités entraînent de l'exclusion, car ils croient que la leur va entraîner moins d'exclusion que les autres. L'exercice amorcé par ces chercheurs amène peut-être un grand débat sur les notions d'identité, de citoyenneté, d'individu et de collectivité, mais chacun détecte chez les autres une exclusion pouvant être dangereuse et entraîner des injustices. Ce n'est pas la primauté des droits individuels ou des droits collectifs qui est dangereuse pour la démocratie, la liberté ou la justice sociale, mais l'exclusion. L'établissement d'une politique de multiculturalisme de type neutraliste ou communautaire ne devrait pas dépendre de la croyance en la supériorité de l'une ou l'autre, mais plutôt de la compatibilité avec la culture sociétale et politique, l'histoire, ainsi que la composition ethnique du pays en question. Il n'y a pas de modèle meilleur qu'un autre, il y a des modèles plus adéquats que d'autres selon les circonstances, dépendant de l'époque et de l'endroit où l'on se trouve. Il faut être conscient que l'application d'un de ces modèles entraînera de l'exclusion, avec laquelle on devra composer. Ces théories et les pays qui les appliquent veulent célébrer la différence, mais on admet difficilement que les autres se conçoivent dans une identité différente de la nôtre. Il n'y a pas, il me semble, vingt mille possibilités pouvant assurer complètement «la fin» des tensions identitaires. En fait, il n'y en a même pas une. Les identités sont par leur nature toujours en mouvement. Ce que font les penseurs actuellement, c'est d'essayer de contenir quelque chose qui ne peut être contenu, d'arrêter un train qui ne s'arrêtera jamais. Malgré tout l'effort qu'on peut y mettre, une politique de reconnaissance sera toujours en retard sur la réalité. Aucune structure politique ne peut faire en sorte qu'une population se sente subitement plus rapprochée. Il faut que les individus sentent entre eux ce lien qui les unit. Même si on remplit les critères d'inclusion d'ouverture et de démocratie, le pluralisme peut créer de l'exclusion. En fait, il va nécessairement exclure ceux qui ne peuvent se reconnaître dans le pluralisme avancé par l'État. À vouloir ouvrir la nation pour y intégrer toutes ses composantes, la nation en vient à reposer sur bien peu. Il ne faut pas pousser l'intégration à l'excès, il faut permettre aux exclus intérieurs et extérieurs de se libérer. Un État ne peut accommoder toutes les personnes selon leurs désirs. Pour avoir accès à ce que l'État offre, on entre alors dans le domaine de la politique.

Cet accroissement perpétuel de l'ouverture identitaire vise à intégrer à l'intérieur de l'identité nationale l'ensemble des individus vivant sur le territoire national. La différence enfin reconnue, l'exclu peut enfin avoir accès à la même identité que la majorité. Cependant, cette façon de faire ne semble pas avoir les résultats escomptés. Reprenons l'individu noir, homosexuel et bouddhiste qui s'identifie fortement à l'identité nationale québécoise. Son rattachement n'est aucunement dû au fait qu'il soit noir, homosexuel et bouddhiste. Il est vrai

que le Québec met de l'avant la défense des minorités visibles, la liberté de religion et prohibe la discrimination selon l'orientation sexuelle, mais c'est aussi le cas de toutes les démocraties libérales. L'acceptation des différences est nécessaire dans la mesure où tous peuvent devenir Québécois, quelles que soient la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, la religion et même la langue maternelle. L'exclusion se fait plutôt en fonction de la défense de certaines valeurs, d'une langue, d'une culture et d'institutions publiques communes au profit d'autres. Il est vrai toutefois que l'identité nationale peut promouvoir des éléments incompatibles avec certains individus. On peut même mettre l'accent sur des éléments particuliers dans le but non avoué d'exclure certaines communautés. On emploie alors, dans le langage courant, le terme d'incompatibilité culturelle.

Il est tout de même étrange que partout sur la terre, il y ait des nations et qu'à chaque fois, on puisse y retrouver des groupes qui s'en excluent. Au lieu de se demander ce qui ne fonctionne pas avec le nationalisme et de quelle façon devrait-on le transformer pour intégrer tout le monde, on devrait plutôt se demander pourquoi toutes les formes de nationalisme sont incapables d'intégrer tous ceux qu'ils désirent intégrer. Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, une identité nationale comportera toujours de l'exclusion. Il faut plutôt porter notre réflexion sur notre interaction avec les «exclus», et ce, sans les intégrer dans une identité dont ils ne veulent pas. Si cet état de fait est véritable, pourquoi alors faut-il encore vivre dans ce monde de nations, causant de l'exclusion partout où il s'installe? L'humanité entière devrait alors vivre dans une démocratie composée uniquement d'individus porteurs de droits, sans identité commune et en étant régie par un gouvernement de la totalité, pour la totalité et par la totalité. Pourquoi donc ne pas vivre dans une république comme Rousseau en rêvait? Malgré la beauté de la chose, la réalité est beaucoup trop complexe pour en arriver à ce genre de conclusion.

CHAPITRE V

CONCLUSION

5.1 Retour sur les précédents chapitres

Le mémoire avait comme prémisse de départ que la nation ne peut être expliquée que par ses effets. Mon hypothèse est que ces effets sont l'inclusion et l'exclusion. Dans le cas de l'identité nationale, c'est par le nationalisme que l'on va départager l'inclus et l'exclu. De ce fait, la nation «normaliserait» l'État, la société et les individus, assurant ainsi la cohésion nationale. Le rapport d'inclusion/exclusion comporte plusieurs facettes, mais la raison fondamentale de sa présence réside dans le fait que chaque identité entraîne une inclusion et une exclusion. Dans le cas de l'identité nationale, l'exclusion a une portée non seulement éthique, mais aussi politique. Les exclus ne profitent pas toujours de ressources suffisantes pour s'épanouir en tant que groupe ou individu. Toute conception de la nation, civique, ethnique ou autre, semble créer de l'exclusion. Les régimes de citoyenneté voulant promouvoir le pluralisme identitaire et conserver la cohésion nationale, semblent eux aussi créer de l'exclusion. Cela n'est pas dû au fait qu'ils soient mauvais ou inefficaces, mais au fait qu'ils mettent en avant une identité qui va automatiquement exclure une partie de la population. La nation en tant qu'idéal ne fait de mal à personne. C'est cependant dans la poursuite de cet idéal que les nationalistes connaîtront des dérapages. Par contre, même les critères d'adhésion à l'identité nationale peuvent se contredire. L'idéal national étant avant tout un idéal, les membres du groupe national ne vont pas nécessairement répondre parfaitement aux critères qu'il propose. Un individu se croyant un inclus peut alors être considéré comme étant exclu par d'autres. Malgré tout, dans chaque entité nationale, on trouve des minorités qui doivent se battre continuellement pour le respect de leurs droits.

L'État étant aux mains de la majorité, celle-ci impose sur les minorités sa langue, sa culture, ses valeurs et ses institutions.

Lorsqu'on étudie la nation québécoise, il semble important de déterminer si le contexte dans lequel elle se trouve fait d'elle une majorité ou une minorité. Le Québec est par rapport à l'ensemble canadien une nation minoritaire. L'uniformité canadienne laisse peu de place au Québécois. La protection des individus par la Charte, ainsi que la restriction de l'autodétermination par la centralisation de certains pouvoirs aux mains de l'État central canadien nuisent à l'épanouissement de la nation québécoise. Toutefois, le partage des pouvoirs du système fédéral et la transformation sociale survenue durant la Révolution tranquille ont amené la majorité à devoir composer avec des minorités nationales. Le Québec est une minorité seulement en tant que membre de la fédération canadienne. Malgré toute la bonne volonté et l'esprit d'ouverture du nationalisme québécois, celui-ci est principalement basé sur la promotion, la protection et l'épanouissement de la langue française. Si cet accent permet d'assurer une grande cohésion nationale, il rend difficile l'intégration des anglophones, des autochtones et des membres des communautés culturelles. Au Québec comme ailleurs, les groupes minoritaires ont chacun leur spécificité, ce qui entraîne une multiplication des demandes. Ces groupes ne sont pas pour autant homogènes, les anglophones ont une grande diversité ethnique et culturelle, les autochtones sont en fait composés de plusieurs nations distinctes et les communautés culturelles proviennent de tous les horizons. La minorité anglo-québécoise, n'a pu arrêter l'accélération de son déclin démographique depuis les années soixante-dix, malgré le fait que l'État québécois leur garantit certains droits collectifs. Leur attachement au Québec est difficile, surtout à cause de l'application de la loi 101. On remarque cependant qu'ils se sentent liés à la nation québécoise, et même à la sauvegarde de cette culture francophone en Amérique du Nord. Les Autochtones vont émettre des revendications multiformes à l'État québécois, à cause de leur grande diversité nationale et de leur utilisation variée des langues officielles. Ils revendiquent une plus grande souveraineté, ceci étant pour eux le seul moyen d'améliorer leur condition sociale. Le principal problème des communautés culturelles en est un d'identification. L'État québécois n'a pas de définition claire de ce concept, tandis que la plupart des membres des communautés culturelles veulent être considérés comme des Québécois à part entière. Si le sentiment raciste n'est pas des plus fort au Québec, certains dénotent une volonté de faire de ceux-ci des « immigrants permanents » et ce, même s'ils ont rempli tous les critères pour être des Québécois « comme les autres ». Les lignes entre chaque groupe sont très minces et dépendent, la plupart du temps, de la perception de l'individu. De plus, l'élaboration de politiques voulant mettre un frein à l'exclusion n'a pas eu les effets attendus. La politique de multiculturalisme du gouvernement canadien n'a pu renforcer le sentiment d'appartenance des Québécois et des Autochtones à l'identité nationale canadienne. La raison en est simple, la politique canadienne du multiculturalisme ne reconnaissait point les nations minoritaires. 424 Il est logique que ces entités nationales aient réclamé par la suite une plus grande reconnaissance au gouvernement canadien. En réponse à cela, certains proposèrent d'autres solutions qui devaient atténuer les problèmes préexistants. Néanmoins, chaque proposition apporte un lot de critiques, car elle oublie ou minimise la reconnaissance de certains groupes. 425 Le libéralisme procédurier subordonne les droits collectifs aux droits individuels. Le libéralisme communautaire met l'accent sur des aspects identitaires, mais catégorise aussi les individus d'une société. C'est lorsqu'ils sont catégorisés que les groupes se différencient entre eux, créant des minorités ne jouissant pas des mêmes privilèges que la majorité. Aucune de ces propositions ne va satisfaire l'ensemble de la population, car elles ont des critères d'adhésion à l'identité nationale entraînant une exclusion. Ainsi, tout porte à croire que l'hypothèse de départ est confirmée. Il faut se demander alors ce que l'on doit faire avec les exclus pour que la société dans laquelle nous vivons soit plus juste, plus libre et plus équitable.

Les penseurs ayant pointé l'exclusion comme un des principaux effets pervers du nationalisme, se sont efforcés ensuite de l'éradiquer. Toutefois, le principal objectif du nationalisme est de définir ceux qui font partie du groupe et ceux qui n'en font pas partie, le nous et le eux. Comme il est impossible de promouvoir une identité qui n'exclut personne, il faut alors avoir une nouvelle approche du nationalisme qui tient compte de l'exclusion

⁴²⁴ Charles Taylor, 1999, «Democratic Exclusion (and Its Remedies?)» dans Alan C. Caims et al, dir. *Citizenship, Diversity and Pluralism*. Montréal, McGill Queen's University Press, p.277

⁴²⁵ Dimitrios Karmis, 2003, «Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain: clarifications conceptuelles, typologie et analyse du discours», dans, Alain-G. Gagnon, dir., Québec, État et Société, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, p.89

comme caractéristique fondamentale de l'identité. Ceci fait, il nous faut trouver des moyens pour atténuer la dichotomie inclus/exclu et pour réconcilier les identités nationales. Après, il faudra appliquer les solutions avancées à la situation qui prévaut au Québec.

5.2 Nouvelle approche du nationalisme

On fait référence souvent lorsqu'il s'agit d'exclusion au nationalisme ethnique qui détermine l'appartenance à une nation par les liens de sang. Cependant, il est faux de croire que le nationalisme ethnique soit fermé, rigide et mauvais, tandis que le nationalisme civique serait ouvert, souple et bon. L'ouverture ou la restriction à une identité nationale dépend beaucoup des actions des citoyens. Un nationalisme ethnique peut ouvrir très large son «ethnicité» et peut faire remonter à très loin dans le passé son origine commune, ce qui peut intégrer une immense partie de la population. Un nationalisme civique peut réduire son adhésion à un certain groupe préétabli, prétextant que les autres n'ont pas les qualités requises pour adhérer aux idéaux et aux valeurs civiques défendues par le nationalisme.

On dit souvent que chez les nationalistes, il y a ceux qui sont inclusifs et ceux qui tendent à exclusion. Mais je nuancerai cette affirmation par «ceux qui ne cherchent pas à inclure» et «ceux qui ne cherchent pas à exclure». Ce qui conduit à voir les nationalismes sous un autre angle.

5.2.1 Ne pas accepter l'Autre : ne pas chercher à inclure

Un nationalisme qui ne cherche pas à inclure est un nationalisme bien défini et où le groupe est assez homogène. Les groupes extérieurs ne sont pas pour autant menacés ou opprimés, mais la majorité croit qu'ils ne font pas partie de la nation. Chacun vit alors de son côté sur une terre qu'ils partagent. Tant que les naissances permettent un accroissement naturel de la population majoritaire, il n'y a généralement aucun problème. Les groupes se perpétuent de façon constante, apprenant à s'ignorer mutuellement, et ne remettent pas en cause les barrières entre eux. Malgré cette fermeture des groupes les uns envers les autres, rien ne les empêche de vivre paisiblement et en harmonie; seulement, tout est délimité d'avance et la place que l'on doit prendre en société est clairement définie par le groupe dont on fait partie.

Cependant, pour une raison ou pour une autre, un groupe minoritaire ou majoritaire peut se sentir menacé et commencer à prendre des mesures pour sauvegarder son identité. C'est alors que se mettront en place des mesures discriminatoires pour séparer les groupes, et pour que chacun reste de son côté. Ces mesures peuvent n'avoir rien de préjudiciable et parfois les différents groupes peuvent s'entendre sur un système qui ne prétend pas intégrer tout le monde, par exemple pour des institutions scolaires séparées. La plupart du temps, elles démontrent un peu le ridicule de la situation ou tendent à voiler la réalité. Le cas de la ségrégation raciale aux États-Unis en est un exemple frappant. À cette époque, on obligeait les Blancs à s'asseoir à l'avant et les Noirs à l'arrière de l'autobus. Cette mesure est aussi ridicule que de dire que les hommes devraient être assis sur des sièges impairs et les femmes sur des sièges pairs dans une salle de spectacle. Pourtant, les mesures ségrégationnistes furent ardemment défendues pour des raisons que l'on croyait légitimes à l'époque. La menace peut mener à l'excès pour la survie du groupe, certains sont prêts à tout. On voit alors comme une «invasion» la présence et les demandes d'immigrants ou d'un groupe qui menace l'unité et la pérennité du groupe.

Trois éléments distinguent donc les nationalismes «qui ne cherchent pas à inclure» : une croissance naturelle basée sur les naissances, la stabilité des critères d'adhésion à l'identité nationale, ainsi que la présence de pressions sur les autres groupes, seulement dans les cas où l'on croit à une menace de la part de ceux-ci. La perception de cette menace peut être, par contre, excessive.

5.2.2 Accepter l'Autre : ne pas chercher à exclure

Dans une nation qui ne cherche pas à exclure, le nationalisme est défini plutôt vaguement et le groupe peut être hétérogène, malgré le fait que l'on mette de l'avant certains points communs. La majorité et les minorités sont confondues dans un grand ensemble, où tous sont égaux et où aucune barrière ne doit exister entre les individus. L'accroissement de la population se fait de manière «artificielle» ou volontaire. C'est-à-dire que le groupe a besoin, pour augmenter ou se perpétuer, de l'adhésion de plus en plus grande de nouveaux membres. L'identité nationale considère alors l'ensemble de la population sur un territoire donné

comme inclus. Il ne faut pas croire que cette adhésion est soudaine, l'identité est proposée par un groupe essayant d'intégrer l'ensemble des individus se retrouvant sur le territoire national. Le groupe proposant cette identité n'est pas obligatoirement une majorité, les Canadiens français avec le nationalisme canadien des deux peuples fondateurs voulaient intégrer les Canadiens anglais, plus nombreux, dans une identité et un projet politique commun. Dans la plupart des cas, toutefois, la majorité veut intégrer l'ensemble de la population dans une même et unique identité. La majorité ne reconnaît qu'une identité et seulement une façon de la vivre, cependant elle reconnaît des différences n'étant pas considérées comme une entrave à l'adhésion nationale. C'est ici que les choses se gâtent, et qu'il est difficile de suivre les nationalistes «ouverts aux autres».

On peut considérer quatre caractéristiques importantes sur lesquelles se basent les nationalismes ne cherchant pas à exclure l'Autre: 1) tous peuvent s'intégrer à la nation, 2) tous doivent respecter les principes fondamentaux de la nation, 3) tous sont égaux les uns envers les autres, 4) tous peuvent adhérer de la façon qui leur convient. Cette conception, même si elle peut sembler adéquate, cache toutefois certains problèmes. Premièrement, le volontarisme à la nation n'est pas si volontaire. La majorité est souvent acquise à l'identité nationale. Les groupes ne voulant pas en faire partie sont souvent intégrés malgré eux, même si on ne leur a jamais demandé leur avis et s'ils démontrent le désir continuel de ne pas en faire partie. Ce n'est pas parce que les critères sont applicables à tous, que tous vont s'y intégrer. Deuxièmement, le groupe refusant l'identité nationale proposée, car il en possède déjà une, est perçu comme un groupe refusant les principes libéraux, universels et fondamentalement bons. Il faut alors combattre cette identité nationale minoritaire, rejetant supposément les principes fondamentaux universels de la majorité.

Troisièmement, l'égalité des individus les uns envers les autres a deux effets pervers. D'abord, en étant tous égaux, il est difficile de réparer des torts historiques. La majorité considère que toute concession à un groupe minoritaire est une atteinte à l'égalité des individus et à la démocratie (qui est menée par la règle de la majorité). Tous doivent désormais oublier le passé et aller de l'avant. Ceci est difficile pour un groupe lorsqu'on l'a

⁴²⁶ James Kennedy, 2004, «A Switzerland of the North? The Nationalistes and a Bi-National Canada», Nations and Nationalism, vol. 10, no. 4, 499-500

privé des ressources disponibles à son développement. Le problème réside dans le fait que ces ressources qu'on leur refuse leur permettraient d'atteindre cette égalité. En second lieu, les groupes n'ont pas tous les mêmes besoins. Les mesures égalitaires tendent à décevoir tout le monde, au lieu de satisfaire les besoins de chacun. Habituellement, on essaie d'imposer les valeurs et les institutions de la majorité sur les minorités. 428

Quatrièmement, un individu peut intégrer la collectivité de la façon qui lui convient, en acceptant les principes et en s'abstenant de contester les principes fondamentaux de la nation ou de la majorité, mais choisir de vivre d'une façon culturellement différente et décider de suivre des croyances différentes. Cependant, «vivre différemment» peut signifier, pour la majorité, un refus de vivre en tant que citoyen de l'État, en tant que membre du groupe ou de la nation. 429 Vivre différemment devient être différent, être exclu du groupe national. La majorité va généralement essayer de faire changer ces «vilaines habitudes» pour les remplacer par une intégration à la nation, que le porteur de la différence accepte déjà. D'un autre côté, l'acceptation de nouvelles façons de vivre ou l'intégration constante des individus peut amener des groupes à penser que l'on minimise leur spécificité ou leur apport historique à la nation. Ceci explique le fait que les peuples fondateurs demandent de conserver leur empreinte et leurs pouvoirs sur l'État. Les minorités nationales et les nations minoritaires ne veulent pas être considérées comme des groupes ethniques, comme la plupart des groupes issus de l'immigration récente ou moins récente. Ces groupes issus de l'immigration, de leur côté, vont questionner les gouvernements pour des concessions données à d'autres groupes. Ce que certains ont mis des décennies à obtenir, d'autres l'obtiennent instantanément. Il est normal que certains groupes croient qu'ils ont joué un plus grand rôle dans l'élaboration du pays.

⁴²⁷ Daniel Salée, 2005, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois . éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no. 2, p. 65

⁴²⁸ Dimitrios Karmis, loc. cit., p.89

⁴²⁹ Rogers Brubacker, 1992, Citizenship and Nationhood in France and Germany, Cambridge, Havard University Press, p. 29

5.3 La réconciliabilité des identités nationales

Devant l'incapacité d'inclusion de tous les individus vivant sur un territoire, les démocraties se sont ouvertes et ont commencé la mise en place d'une nation civique. Cependant, la totalité des efforts n'a pas donné les résultats escomptés; du moins, l'atteinte des objectifs fixés n'est pas des plus satisfaisante. Il parait impossible d'inclure tout le monde dans une identité nationale. Toutes les politiques avancées par les différents États ont démontré qu'elles ne pouvaient inclure tous leurs citoyens. Il y a deux raisons pour cela. La première s'explique par les limites de l'inclusion, ce qui signifie que chaque définition d'une identité nationale comporte des critères d'adhésion. Deuxièmement, le refus des individus que tous soient inclus dans une identité. Il n'est pas nécessairement grave qu'un individu se voie refuser ou refuse lui-même de faire partie d'une identité nationale. Ce qui est grave est que cet exclu n'ait pas droit aux mêmes libertés et aux mêmes services que l'inclus. L'exclusion ne doit pas automatiquement signifier l'exclusivité. Le fait qu'un individu soit intégré ou non à une identité ne doit pas faire en sorte qu'il possède plus ou moins de droits et libertés.

Une conception de la nation détermine aussi un lot de politiques publiques servant à gérer les rapports entre les individus et les groupes à l'intérieur d'une communauté politique. La nation est avant tout un phénomène culturel, 430 c'est pour le respect et l'épanouissement de ces cultures que les groupes nationaux vont demander l'une ou l'autre des politiques de reconnaissance. Ils ont aussi comme objectif d'atténuer les tensions identitaires à l'intérieur de l'État. Cependant, ces politiques semblent plutôt créer de nouvelles tensions que de régler celles qui existent déjà. De là vient, pour certains, l'idée qu'il est dangereux d'intégrer à l'intérieur de la vie politique les questions identitaires. Pour ceux-ci, la nation agirait comme un voile mystifiant la véritable réalité. En misant sur les petites différences, elle cache les grandes ressemblances que chaque membre de l'humanité partage. Il ne faut faire qu'un dans une seule et même grande patrie, laquelle repose sur des droits universels et fait fi des

⁴³⁰ Will Kymlicka, 1999, «Misunderstanding Nationalism», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, p.134

différences. Le nationalisme mourra et il faut le remplacer par le patriotisme.⁴³¹ Cependant, cette vision des choses semble comporter quelques lacunes.

Une société n'est pas que la simple somme de ses individus. La somme de tous les individus donne quelque chose de plus, qui est aussi profitable à tous. C'est cette chose «de plus» qu'il faut défendre. L'attachement à la nation vient de la croyance que la mise en commun des efforts de tous les membres d'une nation, est supérieure aux efforts individuels pris séparément, pour faire prospérer une société et rendre la vie du groupe meilleure. L'identité nationale fait en sorte que l'action collective de cette communauté la fait progresser d'une manière que ses membres croient supérieure à toutes les autres. Une nation x meurt lorsque ses membres ne croient plus à sa viabilité. La nation comme structure sociale, comme idéal, va s'éteindre le jour où la totalité des gens sur la planète croira qu'une autre «sorte» d'identité leur assurera une nouvelle façon de se regrouper et d'améliorer leur sort. Il ne faut pas se tromper, une telle identité n'empêchera pas l'exclusion. Toute identité crée de l'exclusion; c'est ce qu'on fait avec ces exclus qui est important. Un nouveau paradigme n'entraînera pas la fin de l'exclusion.

Que faire alors si, d'une part, on ne peut se débarrasser de l'exclusion, et d'autre part, on ne peut se débarrasser de l'identité nationale? Le problème réside dans le fait que pour profiter d'un régime démocratique et libéral, on a besoin d'une identité nationale qui va exclure une partie de la population. Que ce soit un choix individuel, ou un rapport dialogique, l'identité chez un individu fait en sorte qu'il est exclu de certains groupes. L'exclusion ne signifie pas nécessairement discrimination, domination ou oppression, cela signifie uniquement que l'on ne fait pas partie de certains groupes. Cependant, voulant garder une cohésion et du même coup favoriser les intérêts de ses membres, le «groupe» va essayer de leur donner des privilèges, et cela, aux dépens des autres groupes. Il faut alors construire

 $^{^{431}}$ Michael Ignatieff, 2000, L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p.51

⁴³² Charles Taylor, 1999, «Democratic Exclusion (and Its Remedies?)» dans Alan C. Caims et al, dir. *Citizenship, Diversity and Pluralism.* Montréal, McGill Queen's University Press, p.265

⁴³³ Comme il fut mentionné au chapitre IV, les libéraux procéduriers conçoivent l'identité comme un choix individuel, tandis que les communautariens la conçoivent comme un rapport dialogique. Cette dernière amène à concevoir la nation comme un phénomène culturel.

une identité nationale qui devra satisfaire la majorité et qui n'entraînera pas de menaces pour les minorités. Les exclus, s'ils sont exclus par un des critères d'adhésion, ne doivent pas se sentir affaiblis par cette exclusion. L'État sert avant tout les intérêts de la majorité, mais il doit aussi défendre ceux de la minorité contre l'abus de la majorité. Il faut accepter que notre identité nationale n'intègre pas tout le monde, mais qu'elle puisse servir des intérêts plus grands que ceux de la majorité.

L'ouverture soudaine des critères d'adhésion nationale ne fait pas automatiquement une société plus ouverte aux différences. Au contraire, la division politique du groupe majoritaire est le gage de survie des minorités et du pays tout entier. Si les conflits entre nations s'intensifient et que toutes les questions politiques sont polarisées entre la majorité et les minorités, celles-ci étant perçues en plus comme un boulet ou une menace, l'existence même des minorités est alors menacée. Dans les faits, rien n'empêche une majorité de se débarrasser d'une minorité. C'est pourquoi le respect du droit des minorités est ce qui nous éloigne de l'autoritarisme. Les minorités ne sont pas une menace, mais peuvent être un bouclier contre le despotisme du «Haut». La plupart du temps, c'est au nom d'une majorité que s'implantent les régimes totalitaires.

5.4 La situation des projets nationalistes au Québec

Il n'y pas qu'au Québec où l'on peut distinguer des tensions entre des minorités et la majorité. Ce phénomène se trouve dans chaque nation, mais la situation au Québec comporte des caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, le Québec n'est pas un État indépendant, ce qui empêche l'État et le peuple québécois d'avoir l'entièreté du contrôle politique. Il faut souligner toutefois que les Québécois ont accepté cet état de fait lors des deux référendums sur la souveraineté du Québec. Deuxièmement, le partage des pouvoirs du système fédéral canadien, fait en sorte qu'il est une minorité dans certains domaines, mais une majorité en d'autres matières. Les droits collectifs du peuple québécois sont restreints par la Charte canadienne des Droits et Libertés, mais aussi par sa propre Charte qui fut d'ailleurs votée avant celle du Canada. Le Québec peut être une majorité ou une minorité, ce qui peut susciter des tensions dans l'élaboration du régime de citoyenneté. La loi 101 démontre bien

cet état des choses : du point de vue de la majorité québécoise, elle est un moyen de défense pour une communauté francophone minoritaire au Canada et en Amérique du Nord. Elle restreint cependant le choix de la population concernant la fréquentation des écoles, l'affichage public et la langue de travail, affaiblissant du même coup la minorité anglophone du Québec.

Il semble important qu'un État promeuve et protège une culture, une langue et des institutions publiques communes. Pour assurer une plus grande cohésion, une identité nationale doit intégrer le plus de gens possible. Ceci ne doit pas pour autant signifier que tous doivent automatiquement en faire partie. Tous peuvent devenir québécois, mais ils ne veulent peut-être pas tous le devenir, et les Québécois ne veulent pas nécessairement que tous le deviennent. Malgré l'ouverture des gouvernements québécois en matière identitaire, une partie de la population semble exclue de l'identité nationale québécoise. Ils n'ont habituellement aucun problème avec le fait que le Québec ou les Québécois forment une nation, intégrant souvent la dimension québécoise dans leur identité. Les minorités se sentiraient toutefois oubliées par le nationalisme de la majorité. Il s'agirait ici d'un conflit de valeurs et de projet, surtout concernant la survie du français.

Relatons quelques faits : depuis la Révolution tranquille, le nombre d'individus parlant français augmente au Québec, le nombre de pouvoirs du Québec augmente aussi. Comme partout dans le monde, néanmoins, ce sont les groupes minoritaires qui sont le plus enclins à disparaître. Vu sa position démographique en Amérique du Nord, la nation québécoise court le même risque de disparaître comme État indépendant que comme province canadienne. On peut ajouter, en contrepartie, que cela pourrait survenir plus rapidement à l'intérieur du Canada.

⁴³⁴ Ceci rejoint la notion de culture sociétale de Seymour. Michel Seymour, 1999, « Plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans Michel Seymour, dir., *Nationalité*, *citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, p.172

⁴³⁵ Rachel Guglielmo, 1997, «Three Nations Warning in the Bosom of a Single State: An exploration of Identity and Self Determination in Québec», *The Fletcher Forum of world affairs*. Vol. 21, no. 3, winter/spring,, p.202

⁴³⁶ Denise Helly et Nicolas van Schendel, 2001. *Appartenir au Québec, État, nation et société civile. Une enquête en 1995*, Ste-Foy et Paris, Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan, p.201-202

⁴³⁷ Micheline Labelle, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif, 1993, «La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal», *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20, p.96-99

On ne fonde pas une nation, on la construit. Elle se construit dans les conflits, dans les échanges, les multiples débats que l'on peut avoir dans une société démocratique. Déclarer que tous sur le territoire du Québec sont Québécois ne fera pas automatiquement d'eux des Québécois. Le processus de construction nationale est très long et vouloir l'accélérer ne peut donner que des résultats malheureux. Toute identité comportant de l'exclusion, la communauté nationale doit gérer des relations avec des groupes minoritaires. L'identité nationale québécoise ne pouvant intégrer l'ensemble des individus vivant sur le territoire québécois, il faut alors cesser d'exercer une pression inappropriée sur les exclus pour les intégrer à cette identité. Bon nombre de Québécois rejettent l'identité nationale canadienne, même s'ils partagent avec les Canadiens des valeurs, une histoire et des institutions communes. Le rejet d'une identité nationale ne signifie pas pour autant le rejet des valeurs promues par cette même identité. La défense et la protection des droits des structures nationales québécoises ne doivent en aucun cas avoir préséance sur les droits que l'on détient en tant qu'individu. Est-ce si grave de ne pas vouloir être Québécois au Québec ? Qu'on le veuille ou non, nous appartenons tous au milieu qui nous entoure. L'identité nationale est un sentiment que les individus partagent, les rendant fiers de leurs accomplissements collectifs et plus solidaires les uns envers les autres. Ce n'est en aucun cas une condition nécessaire pour jouir de droits que tous individus devraient avoir, qu'ils soient inclus ou non.

BIBLIOGRAPHIE

- «Multiculturalisme», *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Tome 7 : Manteau à Paladilne. Paris, Librairie Larousse. 1984. pp. 7178-7179
- Alfred, Gerald J. «L'avenir des relations entre les Autochtones et le Québec», *Choix*, vol. 1, no. 10. 1995, pp.4-19
- Anderson, Benedict. Imagined Communities. Revised Edition. New York, Verso. 1991.
- Bariteau, Claude. «Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine», dans Michel Venne, dir. *Penser la nation québécoise*. Montréal. Québec Amérique. 2000
- Bauer, Julien. «Les minorités en France, au Canada et au Québec : minoritaires ou mineures ?», Revue Québécoise de Science Politique. No 20. 1991. pp. 5-33
- Bauer, Julien. Les minorités au Québec, Montréal, Boréal. 1994.
- Bauchemin, Jacques. L'Histoire en Trop: la mauvaise conscience des souverainistes québécois. Montréal. VLB Éditeur. 2002
- Birch, Anthony. *Nationalism and National Integration*. Londres et Boston. Unwin Hyman. 1999.
- Blattberg, Charles. Et si nous dansions? Pour une politique du bien commun au Canada. Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2004
- Boudrealt, Pierre-W. «Les relations amérindiens/francophones au Québec : le territoire comme symbolique de l'autonomie», Espaces et sociétés. No 70/71. 1992. pp. 13-32
- Bouris, Richard J., Annie Montreuil et Denise Helly, «Portrait de la discrimination au Québec : Enquête sur la diversité ethnique au Canada». *Chaire Concordia-UQAM en etudes ethniques*, Textes & Tirés-à-Part no. 1, Novembre. 2005, pp. .1-17
- Breton, Raymond, « From Ethnic to Civic Nationalism: English Canada and Quebec » in *Ethnic and Racial Studies*, vol.11, no.1, janvier 1988, pp.85-102.
- Brubacker, Rogers. Citizenship and Nationhood in France and Germany. Cambridge, Havard University Press. 1992

- Conseil Catholique d'expression anglaise. Mémoire Présenté à la commission des États Généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Commission des États Généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, mars 2001
- Conseil de développement Kativik, Commission de l'aménagement du territoire de l'assemblée nationale, L'étude globale du développement de la région Nord-du-Québec, Québec. 1998
- Delage, Denys. «Le Québec et les autochtones», dans Michel Venne, dir., *Penser la nation québécoise*. Montréal, Québec Amérique. 2000, p..215-228
- Dumont, Louis. Essais sur l'individualisme, Paris, Seuil. 1983.
- Dupuis, Renée. «L'avenir du Québec et les peuples autochtones», *Choix*, vol. 1, no. 10, 1995. pp..20-32
- Dworkin, Anthony Gary et Rosalind J. Dworkin, «What is a minority?» Chapitre 2, dans *The minority report*. New York, CBS College Publishing, 1982
- Fichte. Discours à la nation allemande. Paris, Aubier-Montaigne. 1975.
- Gagnon, Alain-G. «Undermining Federalism and Feeling Minority Nationalism: The Impact of Majority Nationalism in Canada», dans Alain-G. Gagnon, Montserrat Guiberneau et François Rocher, dirs, *The Condition of Diversity in Multinational Democraties*, Montréal, IRPP. 2003. pp. 295-312, Version Française.
- Gellner, Ernest. Nation and Nationalism, Ithaca, Cornell University Press, 1983
- Guglielmo, Rachel. «Three Nations Warning in the Bosom of a Single State: An Exploration of Identity and Self Determination in Québec». *The Fletcher Forum of world affairs*. Vol. 21, no 1, winter/spring. 1997. p.197-223
- Helbling, Marc. «Exclusion sociale et citoyenneté suisse». Programme de Recherche no. 40 : Extrémisme de droite – Causes et contre-musures. Zurich, Institut de Science Politique de Zurich. 2003
- Helly, Denise et Nicolas van Schendel,. *Appartenir au Québec, État, nation et société civile. Une enquête en 1995.* Ste-Foy et Paris Les Presses de l'Université Laval et l'Harmattan. 2001
- Herder. Traité sur l'origine du langage. Paris, Presses Universitaires de France. 1992.
- Heribert, Adam. « Les politiques de l'identité. Nationalisme, patriotisme et Multiculturalisme ». *Anthropologie et Société*. 1995. Vol. 9, no 3, p. 87-109

- Hobsbawm, E.J. *Nations and nationalism since 1780*. Cambridge, Cambridge University Press. 1990.
- Ignatieff, Michael. « Nationalism and the Narcissism of Minor Differences », dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*, Albany, SUNY Press, 1999, pp.91-102.
- Ignatieff, Michael. L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne. Sainte-Foy. Presses de l'Université Laval. 2000.
- Jedwab, Jack. « New and Not So New Anglos: An analysis of Quebec Anglophone opinion on the province's socio-political realities», *The Missiquoi Reports*, vol. 2, août. 2001. pp. 1-11
- Karmis, Dimitrios. «Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarifications conceptuelles, typologie et analyse du discours» dans, Alain G. Gagnon, dir. *Québec, État et Société, Tome 2*. Montréal. Québec Amérique. 2003. p.85-116
- Kennedy, James. «A Switzerland of the North? The Nationalistes and a Bi-National Canada», *Nations and Nationalism*, vol. 10, no. 4, 2004, 499-518
- Kenny, Michael. «Liberalism and the Politics of Recognition», dans Kenny, *The Politics of Identity*. Cambridge, Polity Press. 2004. pp. 148-168
- Kymlicka, Will. «Le fédéralisme multinational au Canada : un partenariat à repenser», dans Guy Laforest et Roger Gibbins, dirs., Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation. Montréal, IRPP. 1998. pp. 15-54
- Kymlicka, Will. «Misunderstanding Nationalism», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism*. Albany, SUNY Press, 1999. pp. 131-140
- Labelle, Micheline. «Les minorités et le pays du Québec, une citoyenneté à construire», dans Michel Sarra-Bournet, dir., Le pays de tous les Québécois. Diversité culturelle et souveraineté. Montréal, VLB éditeur. 1998. pp.191-205
- Labelle, Micheline. «La nation «ethnique» et la nation civique : une fausse opposition». Le Devoir. Montréal. Edition du lundi 5 février 2007.
- Labelle, Micheline, Guétan Beaudet, Joseph Levy et Francine Tardif. «La question nationale dans le discours de leaders d'associations ethniques de la région de Montréal», *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20. 1993, pp.85-111
- Laurin, Louise. «La souveraineté : un projet qui s'appuise sur le lien civique», dans Michel Sarra-Bournet, dir. Le pays de tous les Québécois : Diversité culturelle et souveraineté. Montréal. VLB éditeur. 1998

- LaSelva, Samuel. The Moral Foundations of Canadian Federalism. Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood. Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, 1996.
- Lénine. Sur les questions nationales et coloniales. Pékin, Éditions en langue étrangères. 1967.
- Libman, Robert.. «Timid Anglos Throw in Towel on Language», *The Gazette*, Montréal, Edition du jeudi 11 janvier 2007.
- Libman, Robert. «Raining on the Parade», The Gazette, Montréal. Édition du 28 août 2007.
- Lincoln, Clifford.. «OLF Makes Quebec Look Ridiculous», *The Gazette*, Montréal. Édition du 18 juin 1997.
- Lincoln, Clifford. ministre de l'environnement et député de Nelligan. Débats de l'Assemblée Nationale, le 20 décembre 1998.
- Magnan, Marie-Odile «Should I Stay or Should I Go Now? Reste-t-il des jeunes anglophones au Québec?» dans Michel Venne, dir., *L'annuaire du Québec 2005*. Montréal, Institut du Nouveau Monde. 2005. pp.192-199
- Marhraoui, Azzedine. «La lutte contre le racisme en l'absence de politique antiraciste : le cas du Québec (1990-2004)», *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 17, no. 2. 2005. pp. 32-53
- Martel, Angéline et Daniel Villeneuve. «Idéologies de la nation, idéologies de l'éducation au Canada entre 1867 et 1960 : le bénéfice du locuteur majoritaire ou minoritaire». Revue Canadienne de l'Éducation. Vol 20, no 3. 1995. p. 392-406
- McGarry, John. « Le fédéralisme peut-il contribuer à concilier la diversité ethnique et nationale ? », Forum des federations, *Fédérations*, vol.4, no. 1, mars, 2004. pp. 3-5
- Miller, David. « In Defence of Nationality», dans John Hutchinson et Anthony D. Smith, dirs., *Nationalism : Critical Concepts in Political Science*. New York, Routledge. 2001. pp. 1676-1694
- Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration. Au Québec, pour bâtir ensemble. Québec. 1990.
- Monière, Denis. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 2001
- Mouffe, Chantal. «Le Politique et la dynamiques des passions», *Politiques et sociétés*, vol. 22, no. 3, 2003 pp. 143-154

- Nielsen, Kai. « Cultural Nationalism, Neither Ethnic nor Civic », dans Ronald Beiner, dir., Theorizing Nationalism, Albany, SUNY Press, 1999, p.119-130.
- Oakes, Leigh. «French: A Language for Everyone in Québec?». *Nations and Nationalism*. Vol 10, no 4. 2004. p. 539-558
- Poglia Mileti, Franscesca. «Construction sociale des catégories d'altérité et identité des populations migrantes» ». Réflexions théoriques et études de cas. pp. 152-164
- Policar, Alain. «Multiculturalisme», dans Gilles Ferréol et Guy Jucquois, dirs., *Dictionnaire* de l'altérité et des relations interculturelles. Armand Colin, Paris, p. 226
- Renan, Ernest. «Qu'est-ce qu'une nation ?», Conférence faite à la Sorbonne (Paris, 11 mars 1882)
- Renaut, Alain. «Logiques de la nation», dans Gil Delanoi et Pierre-André Tanguieff, (dirs.), *Théories du Nationalisme*. Paris. Éditions Kimé. 1991
- Quebec community group network. «The Situation of the English-Speaking Minority of Quebec and Proposal for Change», Mémoire présenté au ministre Stéphane Dion, President du Conseil Privé and ministre des affaires intergouvernemntales, Ottawa, 12 juin 2002.
- Roger, Antoine. Les Grandes théories du nationalisme. Paris, Armand Colin. 2001.
- Rustow, Dankwart A. A World of Nations: Problems of Political Modernisation. Washington, The Booking Institution, 1967.
- Salée, Daniel. « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no. 2, 2005. pp. 55-74
- Sancton, Andrew. «Les villes anglophones au Québec. Does it matter that they have almost disappeared», *Recherches Sociographiques*, XLV, no 3, 2004. pp. 441-456.
- Sarra-Bournet, Michel. «Comment devient-on Québécois?» dans Michel Sarra-Bournet, dir. Le pays de tous les Québécois: Diversité culturelle et souveraineté. Montréal. VLB éditeur. 1998
- Seymour, Michel. « Plaidoyer pour la nation sociopolitique », dans Michel Seymour, dir., Nationalité, citoyenneté et solidarité, Montréal, Liber, 1999, p.153-167.
- Seymour, Michel. «le libéralisme, la politique de la reconnaissance, et le cas du Québec» dans Will Kymlicka et Sylvie Mesure, dirs., *Les identités culturelles, Comprendre*. vol. 1, no.1. 2000.pp.119-138. Version électronique. En Ligne

- [http://www.mapageweb.umontreal.ca/lepagef/dept/cahiers/Seymour_liberalisme.pdf]
- Seymour, Michel. «Les minorités nationales et l'identité civique commune» dans Pierre Georgeault et Michel Pagé (dirs.), *Le français, langue de la diversité québécoise*. Montréal, Québec Amérique. 2006. p.171-190
- Schmitt, Carl. La notion de politique. Paris. Flammarion. 1992
- Sievès, Emmanuel joseph. Qu-est-ce que le tiers État? Genève. Droz. 1970
- Smith, Anthony D. Theories of Nationalism. Londres, Duckworth. 1983
- Smith, A. D. The Ethnic Origins of Nations. Oxford, Basil Blackwell. 1986.
- Tamir, Yael. «Two Concepts of Multiculturalism», *Journal of Philosophy of Education*. Vol. 29, no. 2, 1995. pp.161-172
- Taylor, Charles. «The Politics of Recognition», dans Amy Gutmann, dir. *Multiculralism*. Princeton. Princeton University Press. 1994
- Taylor, Charles. «Democratic Exclusion (and Its Remedies?)» dans Alan C. CAIRNS et al, dir. *Citizenship, Diversity and Pluralism*. Montréal, McGill Queen's University Press. 1999. p.265-287
- Teley, William. "Le Référendum et la Crise d'Octobre" *Le Monde Juridique*. Vol. 12, no. 6. 1999. p.26
- Tetley, William. «A Reply to Modercai Richler on Anti-Semitism in Quebec», *The Gazette*, Montréal, edition du 4 Juin 2000
- The Missiquoi institute, «How do Francophones Regard Quebec Anglophones and Their Issues of Concern?», The Missiquoi institute. 2001
- Thériault, Joseph Yvon. «Playing with Words, Playing with Identities, Playing with Politics», dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *The Handing Down of Culture, Smaller Societies, and Globalization*, Toronto, Gurbstreet editions, 2003
- Trudeau, Pierre Elliott. "Des valeurs d'une société juste", dans P.E. Trudeau et T.S. Axworthy, *Trudeau : la recherche d'une société juste*. Montréal, Le Jour. 1990
- Trudeau, Pierre Elliott. Trudeau: l'essentiel de sa pensée politique. Montréal, Le jour. 1998.
- Tully, James. «Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales». *Globe*. Vol 2, no 2. 1999. p.13-36

- Webber, Jeremy. «Just How Civic is Civic Nationalism in Quebec ?» dans Alan C. Cairns et al, dir. *Citizenship, Diversity and Pluralism*. Montréal, McGill Queen's University Press. 1999. p.87-99
- Weber, Max. Économie et Société. Paris, Pocket. 1995
- Wienstock, Daniel. «Les identités sont-elles dangereuse pour la démocratie? », dans J. Maclure et A-G. Gagnon, dirs. Repères en mutation, Identités et Citoyenneté dans le Québec contemporain. Montréal, Québec Amérique. 2001. p.227-250
- Woehrling, José. « Les conséquences de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés pour la vie politique et démocratique et l'équilibre du système fédéral », dans A-G. Gagnon (dir.), Le Fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions. Montreal, Presses de l'Université de Montréal. 2006. p.251-279
- Yack, Bernard, «The Myth of the Civic Nation», dans Ronald Beiner, dir., *Theorizing Nationalism.*, Albany, SUNY Press. 1999
- Yack, Bernard. « Le mythe du nationalisme civique », *National post*, Toronto, édition du 1^{er} juillet 2000. Version française. En ligne [http://espriteuropeen.fr/etudes metapo yack.html]
- Yinger, J. Milton. A Minority Group in American Society. New York, McGraw-Hill, 1965.